



**CPAS**  
**UCCLE**



**RAPPORT**  
**ANNUEL**  
**2020**



# TABLE des matières

## 1. INTRODUCTION

**10** | Un service public décentralisé par commune

**11** | Objectifs poursuivis

**14** | Schéma des organes du CPAS

**16** | Membres du conseil de l'action sociale et composition des organes délibérants

## 2. DESCRIPTION ET ACTIVITÉS DES SERVICES

**18** | Organigramme général

**20** | Affaires générales

- Secrétariat de direction
- Traduction
- Accueil et médiation
- Information et documentation
- Dactylos
- Messagerie
- Archives
- Coordination et projets

**38** | Finances

**40** | Service interne pour la prévention et la protection au travail (SIPPT)

**46** | Service du personnel

- Gestion administrative et pécuniaire
- Gestion des ressources humaines

**56** | Juridique

- Permanence juridique
- Médiation de dettes et prévention

**64** | Informatique

**66**

Patrimoine

Achats  
Technique  
Entretien  
Gestion patrimoniale

**72**

Social

Service social quartier  
- Cellule énergie  
Réinsertion socioprofessionnelle  
- Promo-Job  
- Antenne sociale  
Cellule logement  
Initiative locale d'accueil (ILA)  
Services auxiliaires  
- Services uclois à domicile (SUD)  
- Accueil & hébergement des personnes âgées  
- Accueilantes d'enfants  
- Cabinet médical  
- Crèche Asselbergs  
Titres-services

**144**

Centre de distribution alimentaire gratuite (CDAG)

**152**

Recette

**156**

Facturation – Assistance

Assistance  
Facturation  
Mutuelle

**164**

Cellule organisation et processus

**168**

Home Brugmann et  
Domaine du Neckersgat

**174**

Cité de l'enfance  
Asselbergs

# TABLE des matières



## 3. ORDONNANCE SUR LA TRANSPARENCE

**179**

Présences aux réunions

**180**

Paiement annuel des jetons de présence et avantages

**179**

Salaire annuel du président

**179**

Tableau récapitulatif

**182**

Voyages

**183**

Marchés publics

## Avis au lecteur

Le rapport annuel 2020 du CPAS d'Uccle vise à répondre, outre au prescrit de l'article 89, alinéa 2 de la loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS concernant l'obligation de joindre un rapport d'activité en annexe du compte, à celui de l'article 7, §1er de l'ordonnance du 14 décembre 2017 sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires bruxellois, de publier un rapport comprenant le relevé détaillé des présences en réunion des mandataires, un inventaire des marchés publics... qui, bien que relevant de la responsabilité du secrétaire général du CPAS, constitue désormais aussi une annexe obligatoire aux comptes.



# INTRODUCTION

## 1. UN SERVICE PUBLIC DÉCENTRALISÉ PAR COMMUNE

### Son objectif : administrer et organiser l'aide sociale locale

Les CPAS, créés en vertu de la loi organique du 8 juillet 1976 ont pour mission de fournir l'aide sociale. Ce sont des établissements publics dotés de la personnalité juridique. Chaque commune du Royaume est desservie par un CPAS.

## 2. OBJECTIFS POURSUIVIS

### L'article 1er de la loi du 8 juillet 1976 énonce la mission légale des CPAS :

« Toute personne a droit à l'aide sociale. Celle-ci a pour but de permettre à chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine. Il est créé des centres publics d'aide sociale qui, dans les conditions déterminées par la présente loi, ont pour mission d'assurer cette aide. »

Le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine est inscrit à l'article 23 de la Constitution. C'est au CPAS qu'incombe la mission d'assurer aux personnes et aux familles l'aide due par la collectivité. Il assure non seulement une aide palliative et curative, mais aussi une aide préventive. Cette aide peut être matérielle, sociale, médicale, médico-sociale ou psychologique.

À cet effet, il dispose des moyens suivants :



# INTRODUCTION

## 2. OBJECTIFS POURSUIVIS

### 1. AIDE MATÉRIELLE

L'aide sociale, si elle est matérielle, doit être accordée sous la forme la plus appropriée (financière ou en nature).

Elle peut prendre la forme :

- du RI (revenu d'intégration) depuis le 1er octobre 2002 (le minimex, autrefois).
- Son octroi est conditionné par la loi et est sanctionné par les juridictions sociales. Les catégories d'ayant droit au revenu d'intégration sont les suivantes :
  - la personne cohabitante
  - la personne isolée
  - la personne vivant avec une famille à charge
- d'une aide sociale équivalente au revenu d'intégration
- d'une aide spécifique au paiement de pensions alimentaires en faveur d'enfants ou de parts contributives pour enfants placés
- d'avance sur prestations sociales (chômage, allocations familiales, allocation handicapé, ...)
- en tenant compte de la situation individuelle de chaque personne, d'aides sociales diverses laissées à l'appréciation du conseil de l'action sociale.

À titre d'exemples :

- aide au logement : garantie locative, prime au déménagement, intervention dans l'aménagement, frais d'hébergement en maison d'accueil...
- aide énergie (participation au paiement de la fourniture d'énergie)
- aide en matière de santé : prise en charge de frais d'hospitalisation, de frais médico-pharmaceutiques, octroi d'une carte médicale
- aides aux études : frais scolaires, prise en charge du minerval, frais de transport...
- aide médicale urgente pour les personnes séjournant illégalement sur notre territoire
- aide culturelle, sur base d'un règlement arrêté par le Conseil le 29 janvier 2020
- aide aux activités sportives, sur base d'un règlement arrêté par le Conseil le 24 septembre 2003
- aide alimentaire, fourniture gratuite de produits alimentaires

## 2. AUTRES FORMES D'AIDE

### 1. Informations et renseignements

Le CPAS fournit tous conseils et renseignements utiles et effectue les démarches de nature à procurer aux intéressés tous les droits et avantages auxquels ils peuvent prétendre dans le cadre de la législation belge ou étrangère.

Cette aide peut prendre la forme d'une assistance juridique. Le CPAS organise des consultations juridiques gratuites.

### 2. Guidance

Le CPAS assure, en respectant le libre choix de l'intéressé, la guidance psychosociale, morale ou éducative, nécessaire à la personne aidée pour lui permettre de vaincre elle-même progressivement ses difficultés.

Exemple : aide à la gestion budgétaire, aide à la gestion énergétique, guidance éducative des enfants, guidance sociale comprenant la demande d'allocations sociales auprès des services concernés.

### 3. Mutuelle

Le CPAS affine la personne aidée à l'organisme assureur choisi par elle et à défaut de ce choix, à la caisse auxiliaire d'assurance maladie-invalidité.

### 4. Création de services

Le CPAS peut créer des établissements à caractère social, curatif ou préventif.

Exemple : aide à domicile, maisons d'enfants, maisons de repos et de soins, centres médicaux, crèches, logements sociaux, initiative locale d'accueil, titres-services...

### 5. Tutelle sur mineurs d'âge

Le CPAS exerce, à titre résiduaire en rapport avec les dispositions de l'arrêté royal du 22 décembre 2003, la tutelle sur les enfants mineurs qui lui sont confiés par la loi, les parents ou des organismes publics.

### 6. Mise au travail

Lorsqu'une personne doit justifier d'une période de travail pour obtenir le bénéfice complet de certaines allocations sociales, le CPAS prend toutes les dispositions de nature à lui procurer un emploi. Le cas échéant, il fournit cette forme d'aide sociale en agissant lui-même comme employeur pour la période visée (articles 60 § 7 et 61 de la loi organique des CPAS).

La loi du 26 mai 2002 en disposant que le droit à l'intégration sociale peut prendre la forme d'un emploi et/ou d'un revenu d'intégration, met l'accent sur l'emploi et renforce les missions des services d'insertion socioprofessionnelle.

La loi vise, pour la personne majeure âgée de moins de 25 ans, le droit à l'intégration sociale par l'emploi adapté à sa situation personnelle et à ses capacités dans les trois mois de sa demande.

### 7. Mission confiée par la commune

Le CPAS effectue les tâches qui lui sont confiées par l'autorité communale en matière d'aide sociale.

### 8. Collaboration avec d'autres services

Le CPAS recourt à la collaboration de personnes, d'établissements ou de services qui, créés soit par des pouvoirs publics, soit à l'initiative privée, disposent des moyens nécessaires pour réaliser les diverses solutions qui s'imposent, en respectant le libre choix de l'intéressé.

Exemple : le CPAS a souscrit un contrat de collaboration avec le SeTIS - Service de Traduction et d'Interprétariat en milieu social - pour l'interprétariat et la traduction de certaines langues étrangères.

### 9. Coordination sociale

Le CPAS propose aux institutions et services déployant — dans le ressort du centre — une activité sociale ou des activités spécifiques, de créer avec eux un ou plusieurs comités où le centre et ces institutions et services peuvent coordonner leur action et se concerter sur les besoins individuels ou collectifs et les moyens d'y répondre, en exécution de l'article 62 de la loi organique.

Exemple : le CPAS a travaillé en partenariat avec la Ligue des Familles et l'Accueil Temps Libre de la commune pour développer des synergies centrées sur la scolarité.



# SCHÉMA DES ORGANES DU CPAS



## BUREAU PERMANENT

Compétences :

- Est chargé de l'expédition des affaires d'administration courante ;
- Le conseil peut également lui déléguer d'autres attributions bien définies.

Composition : 4 membres (3 conseillers et le président).  
Réunions : 2x/mois minimum, à huis clos.

DÉLÉGATION

## CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE

Compétences :

- Règle tout ce qui est de la compétence du CPAS, à moins que la loi n'en dispose autrement ;
- Peut déléguer certaines attributions au bureau permanent et aux comités spéciaux constitués en son sein.

Composition : 13 membres élus par le conseil communal qui élisent parmi eux un président.  
Réunions : au moins 1x/mois, à huis clos.

DÉLÉGATION

## LE PRÉSIDENT

Compétences :

- Préside les organes du CPAS ;
- Dirige les activités du centre ;
- Représente le centre dans les actes judiciaires et extrajudiciaires ;
- Veille à l'instruction préalable des affaires soumises aux organes du CPAS ;
- Est chargé de l'exécution des décisions des organes du CPAS ;
- Signe avec le secrétaire général les délibérations des organes du CPAS, les publications, les actes et la correspondance du CPAS ;
- Peut en cas d'urgence décider de l'octroi d'une aide sociale.

## COMITÉ DE GESTION DE LA CITÉ ASSELBERGS

Compétences :

- Assure le suivi de la gestion de la Cité de l'Enfance Asselbergs.

Composition : 6 membres (5 conseillers et le président).  
Réunions : au besoin, à huis clos.

## COMITÉ SPÉCIAL DU SERVICE SOCIAL

Compétences :

- Prend les décisions concernant les aides sociales sur base des enquêtes préparatoires effectuées par les assistants sociaux.

>>> C'est le premier comité spécial formé en son sein par le conseil de l'action sociale en début de législature.

Composition : 8 membres (7 conseillers et le président).  
Réunions : 1x/semaine dont 1 séance d'audition/mois, à huis clos.

## COMITÉ DE GESTION DES HOMES

Compétences :

- Assure le suivi de la gestion des homes du CPAS.

Composition : 6 membres (5 conseillers et le président).  
Réunions : au besoin, à huis clos.



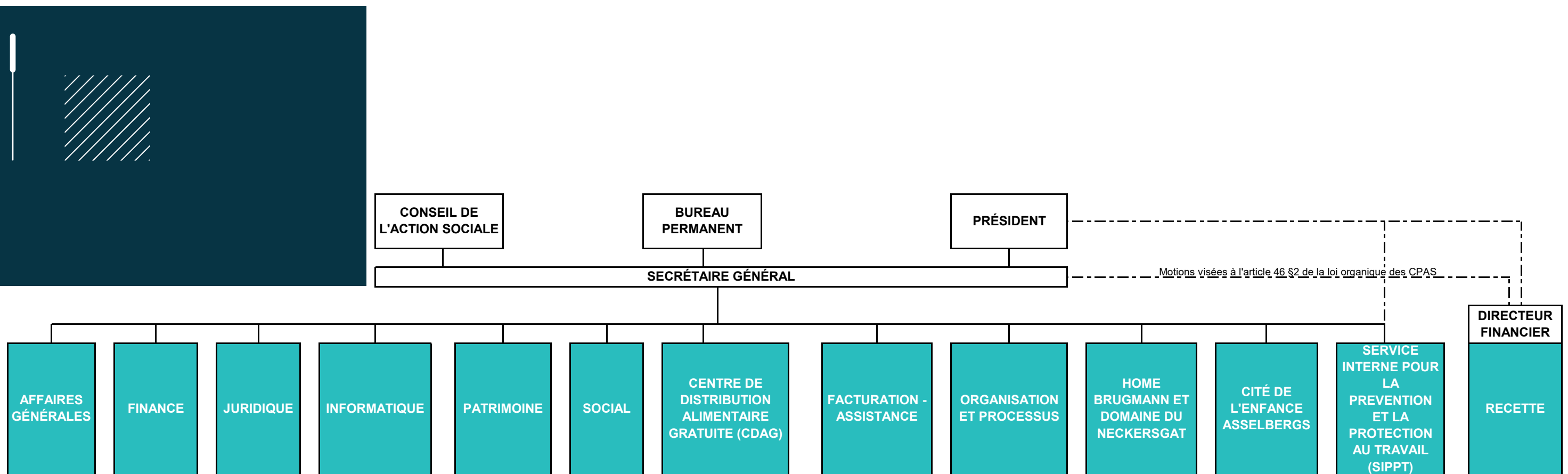
# MEMBRES DU CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE DU CPAS



Le nouveau conseil de l'action sociale a été installé le 1er mars 2019 d'après les résultats des élections de 2018.

NOM Prénom	Groupe politique	Conseil de l'action sociale	Bureau Permanent	Comité spécial du service social	Comité de gestion des homes	Comité de gestion de la cité Asselbergs - Maison d'enfants et crèche	Membres chargés de la tutelle des enfants, pupilles du CPAS	Membres délégués - Vérification de la caisse et des écritures du directeur financier	Comité de concertation - délégation du CPAS	Membre délégué auprès de la société Binhôme
CHARLIER Béatrice	ECOLO - GROEN									
COCHEZ Francis	MR									
COLLIN Jean-Pierre	ECOLO - GROEN									
CORNELIS Stefan, Président	OPEN VLD									
CULER Diane	MR									
DE BROUWER Florine	ECOLO - GROEN									
DELVOYE Kathleen	MR									
de HALLEUX Guy	Uccle en Avant!									
MOENS de FERNIG Sabine	MR									
PRAET Jean-Claude	DéFI									
REBUFFAT Jean	PS									
ROBA Cécile	cdH									
THOMAS Jérôme	ECOLO - GROEN									

# ORGANIGRAMME GÉNÉRAL DU CPAS



# SERVICE AFFAIRES GÉNÉRALES

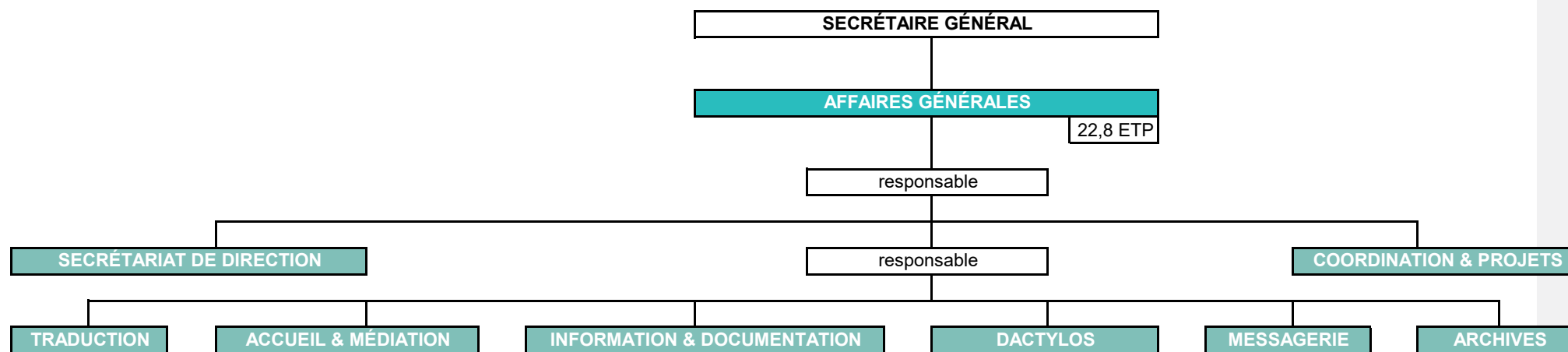
## MISSION DU SERVICE

Ce service comporte différentes cellules qui, de par leur position centrale, apportent du support aux autres services de l'administration dans leur mission d'aide aux personnes.



## OBJECTIFS PRÉVUS DANS LA NOTE DE POLITIQUE GÉNÉRALE 2020

- Assurer un accueil plus sûr via la participation au groupe de travail sur la gestion des agressions et l'engagement d'un agent de médiation et/ou de sécurité
- Participation avec le service social quartier le service facturation assistance à la mise en place de l'automatisation partielle des notifications et PV des décisions du CSSS
- Évolution de la procédure de prise de décision d'INFOCOM sous la houlette du comité de direction
- Engagement d'un nouveau collaborateur en renfort au secrétariat général
- Collaboration avec le service informatique en tant que contacts de l'administration avec le nouveau délégué à la protection des données (DPO) externe dans le cadre du RGPD
- Rattachement de la coordination sociale au service social



# SERVICE AFFAIRES GÉNÉRALES

## différentes cellules



### Secrétariat de direction

La tâche principale liée à ce poste est l'organisation et le suivi des réunions, des organes délibérants (le conseil de l'action sociale, le bureau permanent, les comités spéciaux, le comité de concertation...) d'une part, du secrétaire général d'autre part, et enfin du comité de direction.

De par cette tâche, la secrétaire de direction assure également l'archivage des documents officiels produits par les organes délibérants, le secrétaire général, le comité de direction... Elle est également la personne de référence au sein de l'administration pour le logiciel BOS (logiciel de gestion électronique du conseil de l'action sociale et du bureau permanent).

Enfin, cette personne assure également divers travaux administratifs pour le secrétaire général et le président.



### Traduction

Cette cellule assure la traduction de différents textes et documents (courriers, notes de service, communications, cahiers des charges...) pour les services du CPAS, du français au néerlandais et à l'anglais, et du néerlandais au français.



### Accueil et médiation

Cette cellule veille à l'accueil physique et téléphonique des personnes, notamment les demandeurs de l'aide sociale, mais également les rendez-vous des collaborateurs, les fournisseurs, Bpost, la police, les huissiers... Il arrive également aux membres de cette équipe de devoir non seulement fournir un accueil de première ligne mais également d'entrer en rapport de médiation avec une partie du public en souffrance voire agressif. Enfin, la gestion de l'accès au parking lui est également attribuée.



### Information et documentation

L'enregistrement et la distribution du courrier entrant — format papier et électronique — destiné en grande partie à l'administration centrale constituent la principale tâche de cette cellule. Elle assure également toutes les recherches d'information et de documentation nécessaires aux services dans l'accomplissement de leur travail quotidien (revue de presse, commande de périodiques et d'ouvrages de référence, constitution de dossiers de documentation...).



### Dactylos

L'équipe travaille en étroite collaboration avec le secrétariat du service social : elle veille, endéans les délais légaux, à dactylographier les courriers de notifications des décisions prises par le comité spécial du service social.

De plus, sur base des rapports sociaux et de ces notifications, l'équipe réalise le procès-verbal des séances du CSSS.

En outre, cette cellule assure la gestion de la boîte mail générale du CPAS et l'enregistrement d'une partie du courrier sortant de l'administration centrale.



### Messengerie

À l'origine, cette cellule s'occupait exclusivement de l'expédition du courrier normal et des recommandés de l'administration centrale. De plus, ces dernières années, l'équipe a développé un pôle d'impression (cartes de visite, brochures, affiches, flyers, règlements, cartes d'invitation et de remerciement...) étroitement lié au travail du graphiste.

# SERVICE AFFAIRES GÉNÉRALES

## différentes cellules



### Archives

L'article 45 de la loi organique stipule que « Le secrétaire général a la garde des archives ». Cette mission est déléguée par le secrétaire général à la cellule Archives. Celle-ci propose aux services des plans de classement et de tri, elle veille à conserver les documents à archiver dans des conditions optimales d'archivage, selon les besoins des services d'une part et les délais légaux de conservation d'autre part. De manière générale, cette cellule s'occupe de tous les aspects liés au respect de la confidentialité des données et à la préservation de l'intégrité des documents.



### INFOCOM

Créé en 2016, INFOCOM est un groupe de travail qui s'est organisé autour du service Affaires Générales et dont les membres participants varient selon les projets. Ses objectifs principaux sont : la création d'une image commune vis-à-vis des tiers, une modernisation de la communication interne et externe du CPAS et le développement d'une culture d'entreprise.



### Coordination et Projets

- Agenda21
- Culture
- Coordination sociale
- All Genders Welcomel
- Graphisme

### Coordination et Projets

#### ➤ Agenda21

Un Agenda 21 est un projet de sensibilisation au développement durable mis en place et financé par Bruxelles Environnement. Concrètement, il s'agit d'intégrer davantage les objectifs du développement durable dans le fonctionnement de l'administration même, mais aussi d'y sensibiliser les usagers avec comme particularité de prendre en compte les spécificités de chaque commune pour atteindre les objectifs belges/européens, par exemple la réduction des émissions de gaz à effet de serre, mais aussi de faire intervenir les acteurs locaux, tels que les associations, les riverains, les entrepreneurs...

La finalité de la mission est la rédaction d'un Plan d'Actions, qui regroupe des objectifs sur le court, le moyen et le long terme que le CPAS s'engage à réaliser afin de réduire son impact environnemental. Il s'agit donc d'un projet qui permet d'identifier des points d'attention à améliorer dans la manière de gérer l'administration ; ceux-ci seraient développés de manière plus durable en s'appuyant sur des thématiques précises : le zéro déchet, l'écogestion, la protection de la biodiversité...

Pour réaliser ce Plan, la méthodologie employée est la suivante :

- l'élaboration d'un état des lieux du développement durable au CPAS, c'est-à-dire, recenser les actions qui sont déjà réalisées dans les différents services.
- la mise en place progressive des actions.
- la définition des thématiques à développer en identifiant des actions à mener, qui seront reprises dans le Plan d'Actions.
- la réalisation de cette méthodologie est réalisée avec l'aide d'EcoRes.

#### ➤ Culture

Basée sur l'indivisibilité de la dignité humaine, la Cellule Culture a pour objectif la réalisation du droit à la participation culturelle et citoyenne pour les usagers du CPAS, la démocratisation de la culture, la démocratie culturelle, la promotion de la pratique culturelle et artistique, ainsi que la mixité culturelle et sociale.

En effet, garantir la dignité humaine est un enjeu bien plus vaste que la lutte contre la pauvreté économique, c'est pourquoi la participation culturelle est inscrite, non

seulement dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (article 27), mais aussi dans la Constitution belge (article 23).

Pour atteindre cet objectif, la Cellule Culture mène une action de médiation culturelle auprès des usagers du CPAS, et travaille régulièrement en réseau en mettant en place divers partenariats culturels et sociaux, permettant de faciliter l'accès aux technologies de l'information et de la communication.

L'action de la Cellule Culture s'adresse à tout citoyen bénéficiant d'une aide du CPAS. Les aides proposées par la Cellule Culture se répartissent principalement en deux axes :

- les actions collectives : activités émancipatrices et d'ouverture, elles poursuivent un objectif de citoyenneté et de démocratie culturelle.
- les actions individuelles : interventions financières pour des activités culturelles et sportives, des activités qui favorisent l'accès aux nouvelles technologies ainsi que les frais scolaires.

# SERVICE AFFAIRES GÉNÉRALES

## différentes cellules



### Coordination et Projets

- Agenda21
- Culture
- Coordination sociale
- All Genders Welcome
- Graphisme

### Coordination et Projets

#### ➤ Coordination sociale

La Coordination sociale d'Uccle rassemble les associations et services publics ucclois qui participent à la lutte contre toutes les formes d'exclusion et à la promotion d'une citoyenneté active et responsable.

Son premier objectif est de permettre aux différents intervenants de l'entité de se rencontrer. La Coordination vise donc à décloisonner, élargir les complémentarités et améliorer l'information des publics.

Elle a pour but d'améliorer la connaissance réciproque de ses membres, développer des réseaux de collaboration et de solidarité sociale. Elle se veut être un lieu d'information, d'échanges et de débats, mais aussi de réflexion, d'orientation des politiques sociales au niveau communal.

Partant des problématiques rencontrées, ce sont ces acteurs de terrains qui identifient les besoins et qui sont les porte-paroles de leurs publics.

En tant que partenaires de proximité, les services communaux tels que l'Action Sociale, la Médiation scolaire, le Logement, l'AISSU, l'Égalité des Chances, l'Enseignement, la Culture et bien d'autres participent à ces réunions, partagent leurs expériences et difficultés dans des domaines aussi divers que le logement, l'enfance, la scolarité, les familles, l'emploi, la pauvreté au sens large, le handicap, la culture... qui les concernent, de près ou de loin.

#### ➤ All Genders Welcome

All Genders Welcome est une campagne de sensibilisation menée par la Rainbowhouse Brussels auprès des communes, CPAS et organismes publics de la région Bruxelles-Capitale. Elle vise à promouvoir une politique équitable envers la communauté LGBTQI+ (Lesbiennes, Gays, Bisexuel-le-s, Trans\*, Queer, Intersexes...) grâce à la création de

supports visuels inclusifs d'une part et à une série de formations spécifiques destinées au personnel d'autre part. L'objectif est de faciliter l'accueil, les services et la vie sur le lieu de travail pour les personnes LGBTQI+ et de rappeler que chaque personne, chaque couple, chaque famille est la bienvenue.

#### ➤ Graphisme

Cette cellule développe la charte graphique du CPAS d'Uccle et conçoit, en respectant la philosophie de cette dernière, divers supports de communication (rapport annuel, rapport d'activités, Babbeleur, affiches, brochures, cartes de visite, site internet, site intranet, signalétique interne, logos, visuel du parc automobile...) à la demande et en collaboration avec les services.

# SERVICE AFFAIRES GÉNÉRALES

## RÉALISATIONS 2020



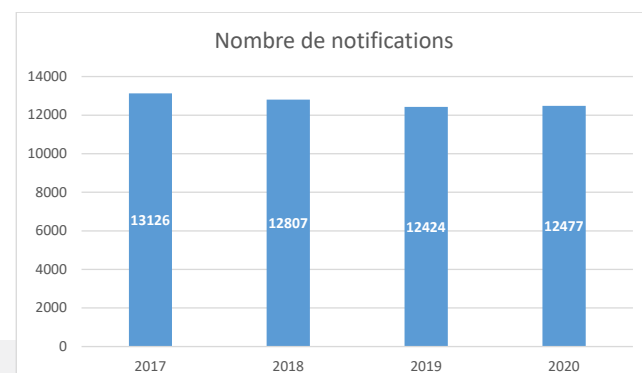
### SECRÉTARIAT DE DIRECTION

Une collaboratrice a été engagée à mi-temps afin de renforcer l'effectif du cabinet du secrétaire général.



### DACTYLOS

La diminution du nombre de notifications depuis 2017 s'explique notamment par la création des cartes médicales. Auparavant, chaque prise en charge d'une consultation médicale/d'un médicament spécifiques faisait l'objet d'une notification. Désormais, l'octroi d'une carte médicale est notifié une fois l'an lors de la notification du rapport annuel social.



### TRADUCTION

258 demandes de traduction



### ARCHIVES

Une liste pilon a été préparée en vue de faire de la place pour les dossiers sociaux dont le nombre continue à augmenter. Ces documents représentant près de 100 mètres linéaires proviennent des services Patrimoine, Facturation-Assistance, Recette, Personnel et Affaires Générales.  
Nombre de boîtes archivées : 123.



### ACCUEIL-MÉDIATION

- La charge de travail physique et mentale de cette équipe s'est considérablement accrue ces dernières années, en lien direct avec l'augmentation des demandes introduites auprès des services sociaux et en particulier le service social quartier. La crise sanitaire n'a fait qu'amplifier ce processus.

Changements d'horaires et de fonctionnement des différents services du CPAS ont représenté des contraintes à prendre en compte pour organiser le travail de cette cellule. De plus, malgré les aménagements mouvants des postes de travail (avec le support des services techniques) et les changements des règles de contact avec le public — facteurs de stress et d'anxiété — cette cellule n'a jamais été à l'arrêt et a continué de mener sa mission de service au public, en étroite collaboration avec les services sociaux et en premier lieu avec la cellule accueil du service social.

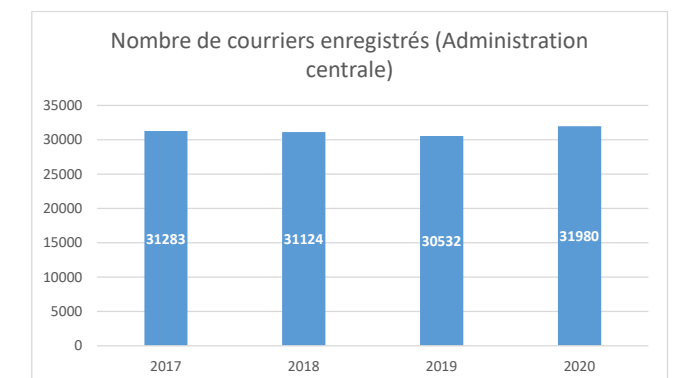
- En fin d'année, le groupe de travail sur la gestion de l'agressivité a été relancé sous la coordination d'un membre du service GRH. Il s'agit d'associer des personnes référentes des services Social, Personnel, Affaires Générales, des représentants de syndicats ainsi que des conseillers en prévention (la conseillère en prévention du CPAS et le conseiller en prévention aspects psychosociaux du CESI). Le service Affaires Générales participe activement aux réunions et à la réflexion.

- Afin d'offrir aux membres de l'équipe un espace, du temps et une écoute spécifique, des démarches ont été menées afin de relancer un groupe de parole faisant suite à celui qui avait eu lieu au cours de l'année 2019.



### INFORMATION ET DOCUMENTATION

- remise en route du groupe de travail sur la sécurité et la gestion des agressions en collaboration avec le SIPPT, le SEPPT, les responsables des services concernés et les partenaires sociaux  
- coordination du comité de rédaction du Babbeleur 2.0 et participation à la rédaction : publication de 2 numéros  
- prévention des risques psychosociaux — mise en place de diverses analyses de risques en collaboration avec le SIPPT et le SEPPT



# SERVICE AFFAIRES GÉNÉRALES

## RÉALISATIONS 2020



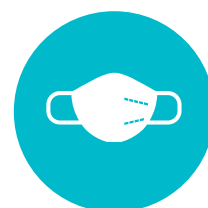
### WOLVENDAEL

Tous les mois, une page est réservée à la communication du Président du CPAS au sein du Wolvendael — journal uclois des informations communales, culturelles et commerciales publié en version papier et disponible en ligne. Dès lors, en collaboration avec le Président, le service Affaires Générales rédige un article sur l'actualité du CPAS.



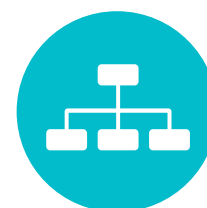
### DIVERS

- Participation et organisation du Comité de Sécurité
- Organisation du drink du Secrétaire
- Support pour la rédaction de la Note de politique générale (rédaction, mise en page, graphisme)
- ...



### LES AFFAIRES GÉNÉRALES AU SERVICE DES COLLÈGUES ET DES BÉNÉFICIAIRES DURANT LA CRISE COVID19

- Confection de masques « Home made » dès le début de la première vague en collaboration avec la GRH, le SIPPT et avec le concours de collègues et de personnes externes
- Collaboration avec un citoyen pour la réalisation de visières imprimées en 3D à destination du personnel soignant du CPAS
- Préparation et distribution de 200 pots de crème hydratante par le secrétaire général à chaque membre du personnel des maisons de repos, au Home Brugmann et au Domaine du Neckersgat
- Récolte de jouets pour la Cité de l'Enfance Asselbergs
- Réalisation du projet « Une tablette à domicile » : partenariats avec des entreprises sociales de reconditionnement d'ordinateurs afin de fournir au public une solution efficace et durable
- Organisation du « Festival des fenêtres ouvertes » : organisation d'une série de plus de 100 concerts pour les résident.e.s des homes du CPAS d'Uccle
- Distribution de 1079 chèques-jeux à des enfants dont les parents sont aidés par le CPAS



### COORDINATION ET PROJETS

#### AGENDA21

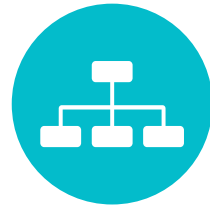
1. État des lieux  
Aujourd'hui, le CPAS en est toujours à l'élaboration de l'état des lieux et la collecte des données auprès des responsables, des membres du personnel et des usagers. Les entretiens individuels ont été réalisés sur base d'une liste de personnes « ressources » et des membres du Conseil de l'Action Sociale. Un diagnostic a été réalisé dont il ressort que dans tous les services, des actions diverses sont menées, mais elles sont dues à l'initiative de membres du personnel sensibilisé sans qu'il n'y ait de réflexion généralisée et les actions existantes sont menées de manière ponctuelle, mais ne sont pas intégrées durablement dans le fonctionnement de l'administration. Néanmoins, les services, de manière générale, sont enthousiastes à l'idée de développer des projets dans les différentes thématiques ciblées de l'Agenda21 : écogestion, protection de la biodiversité, sensibilisation des usagers...

2. Transition Plan Climat  
À la suite d'une décision de Bruxelles Environnement de mettre fin au suivi des projets Agenda 2, un nouveau système d'appel à projets à destination des communes a été lancé : le Programme d'Actions Climat (PAC). Ce dernier consistera à mettre en place des projets plus ambitieux afin de réduire les émissions indirectes liées à l'alimentation et à la production des déchets, mais aussi d'adapter la ville aux conséquences des changements climatiques via la préservation de la nature, la gestion de l'eau et la restauration de la biodiversité. La méthodologie employée devra ressembler au maximum à celle de l'Agenda 21, c'est-à-dire que la participation et la transparence sont fortement encouragées. L'application de ce principe incite les communes à intégrer les CPAS dans leur Programme, ce qui impliquera une collaboration régulière entre les deux institutions au niveau de la réalisation des projets.

3. Remplacement de la vaisselle en plastique à usage unique  
En 2020, le CPAS d'Uccle a décidé de se montrer exemplaire en réduisant son empreinte environnementale, passant notamment par une meilleure gestion des ressources en préconisant une alternative à la vaisselle en plastique à usage unique. Effectivement, au sein du CPAS, le nombre de gobelets en plastique à usage unique s'élève à +/- 45 000 gobelets par an, juste pour l'Administration Centrale et l'Antenne Sociale. Une solution plus durable a été privilégiée permettant de réduire considérablement la quantité de déchets. Une campagne de sensibilisation a été lancée par la distribution de 600 gourdes, sur lesquelles le logo de l'Agenda 21 a été gravé, au personnel de l'ensemble des sites du CPAS.

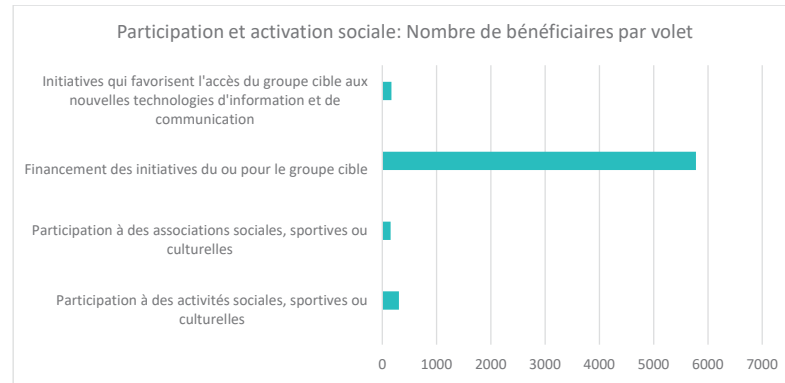






## COORDINATION ET PROJETS

### CULTURE



#### 1. Actions collectives

En 2020, la Cellule Culture a organisé 64 activités — 49 activités liées à la participation sociale et 15 activités liées à la pauvreté infantile (activités parents-enfants) — soit une moyenne de plus de 5 activités par mois.

Nous avons totalisé un nombre de 1141 participations, soit en moyenne 16 bénéficiaires par activité.

Les activités communiquées au moyen de l'Agenda culturel bimestriel, envoyé à chacun des citoyens bénéficiant d'une aide du CPAS (environ 1200 tous les deux mois).

Les activités sont proposées par le Comité culturel (6 réunions par an), espace démocratique libre et ouvert à toute personne bénéficiant d'une aide du CPAS d'Uccle où les décisions sont prises à la majorité ou au consensus.

#### 2. Actions individuelles

Les assistants sociaux de la Cellule Culture ont introduit plus de 799 demandes d'aide financière. 430 demandes ont été octroyées pour lutter contre la pauvreté infantile et 210 pour la participation sociale soit un total de 640 demandes accordées.

Lors des permanences culturelles, physiques ou virtuelles, la Cellule Culture a distribué :

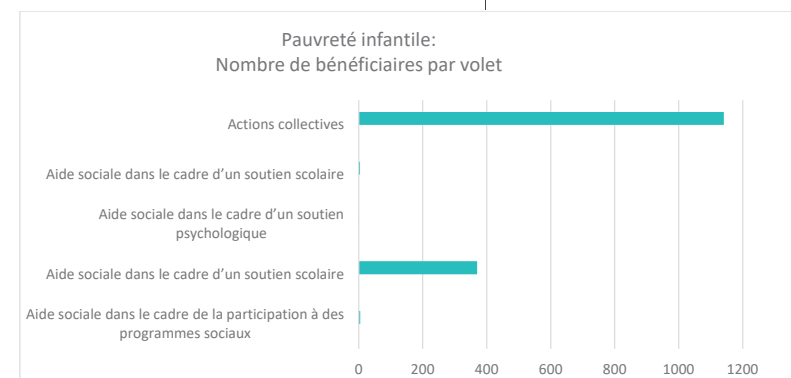
- 804 tickets Article 27 à 274 personnes différentes (tickets modérateurs valables à Bruxelles et en Wallonie qui permettent d'accéder à plus de 200 lieux culturels tels que cinéma, théâtres, salles de concert, musées... pour le tarif de 1,25 €)

- 200 chèques-livres, chacun d'une valeur de 7,5 € valables pour l'achat de livres dans le bookshop Oxfam de la rue Vanderkindere, un de nos partenaires.

Compte tenu de la situation sanitaire, la Cellule Culture a dû réinventer sa manière d'atteindre son public :

- entretiens téléphoniques, mails, entretiens physiques avec les demandeurs d'aide culturelle et/ou scolaire
- mise à jour quotidienne du site de la Cellule Culture reprenant les possibilités de spectacles et visites virtuels du monde culturel
- envoi de mails à toutes les personnes aidées
- achats de tablettes afin de permettre de maintenir le contact en début de confinement puis achat de plus de 140 ordinateurs dans le cadre de la lutte contre la fracture numérique

- chèques jeux à tous les mineurs dont les parents sont aidés par le CPAS (571 familles pour 1079 enfants)
- 104 concerts autour des maisons de repos, 8 concerts à la Ferme Rose et 1 concert au pied des logements sociaux du Merlo
- ateliers radio bimensuel en collaboration avec Radio Maritime et l'association Gsara



### CULTURE

La Cellule Culture est subventionnée par le SPP Intégration Sociale. Le montant total est calculé en fonction du nombre de bénéficiaires RI/ERI et du nombre de personnes bénéficiant des aides sociales du CPAS.

La clé de répartition de ce montant est établie comme suit :

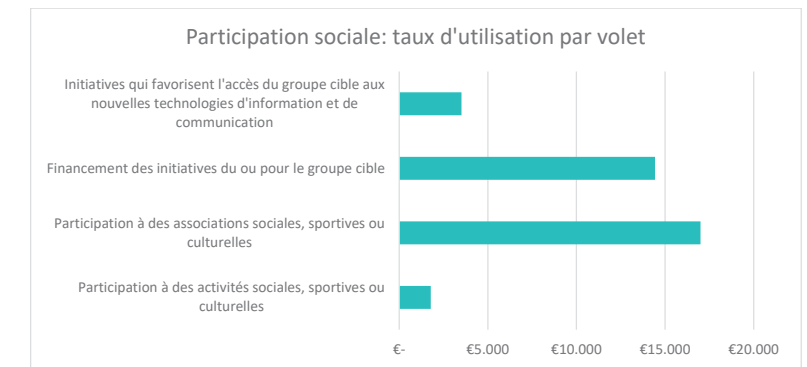
- 50 % pour la participation et activation sociale ;
- 50 % pour la pauvreté infantile.

#### a. Général

	Montants
Participation et activation sociale	€ 40 289,00
Pauvreté infantile	€ 40 289,00
<b>Total</b>	<b>€ 80 578,00</b>
Total utilisé	146,21 %
Frais de personnel imputés	0 %

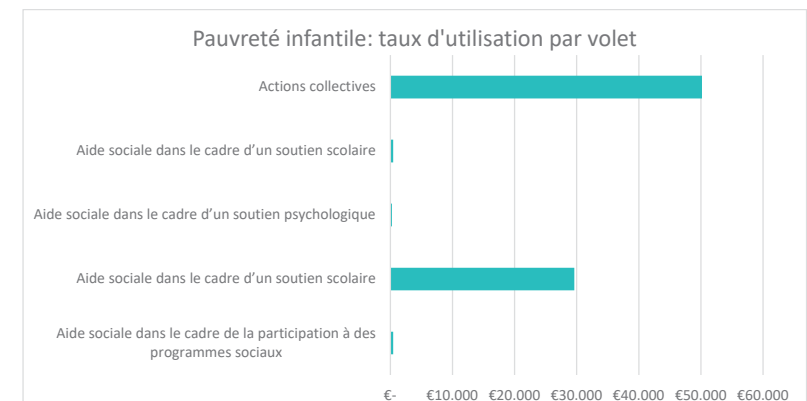
Compte tenu de la situation sanitaire durant l'année 2020, le principe de répartition a été suspendu et des montants non utilisés par d'autres services ont pu être réorientés au bénéfice de la lutte contre la pauvreté infantile

#### b. Participation et activation sociale



Participation et activation sociale		
Volets	Bénéficiaires	Montants
Participation à des activités sociales, sportives ou culturelles	308	1 777,58 €
Participation à des associations sociales, sportives ou culturelles	152	16 998,73 €
Financement des initiatives organisées par ou pour le groupe cible	5779	14 427,79 €
Initiatives qui favorisent l'accès du groupe cible aux nouvelles technologies d'information et de communication	167	3 507,69 €
<b>Total</b>	<b>6407</b>	<b>36 866,79 €</b>

#### c. Pauvreté infantile



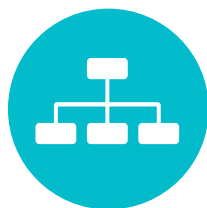
Dans le contexte de crise sanitaire et sociale liée à l'épidémie du COVID-19, toutes les réunions présentielle thématiques ou autres ont dû être annulées.

Toutefois, la Coordination sociale d'Uccle n'est pas restée inactive et un travail de maintien des contacts existants, malgré la surcharge des services sociaux, a été effectué, principalement afin de maintenir l'accès aux droits ainsi que la connaissance réciproque des particularités et des services de chacun.

Si les discussions avec nos partenaires ont perduré, il n'a pas été simple d'identifier des pistes alternatives pour la poursuite ou l'adaptation de nos activités. Afin de garantir la sécurité de chacun, la facilitation du flux d'informations a été choisie comme des envois massifs d'emails, de flyers, affiches, rapports explicatifs, des actualités... concernant les différents services au citoyen.

Plusieurs thèmes et actions qui ont eu lieu :

- o Personnes âgées : information concernant les différents services pouvant permettre une aide matérielle, particulièrement bienvenue durant le premier confinement, mais aussi sociale, et de proximité.



## COORDINATION ET PROJETS

### COORDINATION SOCIALE

Dans le contexte de crise sanitaire et sociale liée à l'épidémie du COVID-19, toutes les réunions présentielle thématiques ou autres ont dû être annulées.

Toutefois, la Coordination sociale d'Uccle n'est pas restée inactive et un travail de maintien des contacts existants, malgré la surcharge des services sociaux, a été effectué, principalement afin de maintenir l'accès aux droits ainsi que la connaissance réciproque des particularités et des services de chacun.

Si les discussions avec nos partenaires ont perduré, il n'a pas été simple d'identifier des pistes alternatives pour la poursuite ou l'adaptation de nos activités. Afin de garantir la sécurité de chacun, la facilitation du flux d'informations a été choisie comme des envois massifs d'emails, de flyers, affiches, rapports explicatifs, des actualités... concernant les différents services au citoyen.

Plusieurs thèmes et actions qui ont eu lieu :

- Personnes âgées : information concernant les différents services pouvant permettre une aide matérielle, particulièrement bienvenue durant le premier confinement, mais aussi sociale, et de proximité.
- Culture : information concernant les spectacles et expositions virtuelles. Organisation de concerts à l'extérieur de différents points stratégiques de la commune, particulièrement autour des maisons de repos et des logements sociaux entre avril et septembre.
- Pauvreté infantile : accompagnement de deux cents familles dans l'introduction du dossier de demande d'allocation d'étude (sur rendez-vous) en août, septembre et octobre
- Informations à large spectre sur les aides que propose le CPAS à toutes les personnes impactées pas la crise du COVID-19.
- Actualisation de l'Annuaire professionnel (papier et en ligne) : mise à jour annuelle du répertoire des associations uccloises en tant qu'outil local complémentaire à Bruxelles-social en ligne
- Sans-abrisme : information aux associations

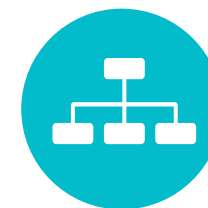
dans le cadre du plan grand froid afin de répondre aux situations de détresse sociale accentuées par les conditions climatiques.

- Alimentation : collaborations entre acteurs de l'aide alimentaire locaux pour l'organisation d'Ateliers d'alimentation durable de cuisine saine, à petit prix et en évitant le gaspillage alimentaire en partenariat avec LCD Lotus, Het Huys, Cellule Culture du CPAS, Centre de Distribution Alimentaire Gratuite et Nurtantio Projects — En suspens.

Le rattachement de la coordination sociale au service social, quant à lui, est encore en court et aura lieu en 2021.



**Coordination Sociale Uccle**  
**Sociale Coördinatie Ukkel**



## COORDINATION ET PROJETS

### ALL GENDERS WELCOME

En 2019, le CPAS d'Uccle a rejoint la campagne All Genders Welcome. Après la création et la diffusion des supports visuels, l'année 2020 aurait dû voir se réaliser l'aboutissement de ce projet... Hélas, la crise du COVID-19 en a contraint le report.

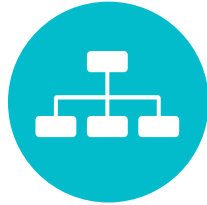
#### 1. Supports visuels

32 membres du personnel ont souhaité jouer les modèles d'un jour afin de manifester fièrement leur soutien à la communauté LGBTQI+. La séance photo a été réalisée dans une ambiance chaleureuse, pleine de bonne humeur et d'enthousiasme, ce qui a donné lieu à une affiche accueillante et haute en couleurs !

Des roll-up ont été placés aux accueils de l'administration afin d'être bien visibles par le public dès leur entrée, et des affiches ont été disposées dans les bureaux et aux différents emplacements prévus à cet effet.

#### 2. Formations

Une série de quatre formations était prévue de mars à juin 2020 à laquelle 47 agent.e.s étaient inscrit.e.s. En raison de la pandémie, ces formations ont dû être reportées et seront refixées dès que les mesures sanitaires le permettront.



## COORDINATION ET PROJETS

### GRAPHISME ET INFOCOM

Cette cellule Graphisme et le groupe de travail INFOCOM sont étroitement liés.

- Établissement d'un tableau — état des lieux reprenant les objets et moyens/canaux de communication qui existent au sein du CPAS.

Cet important travail de réflexion a été réalisé à la demande du secrétaire général en vue de servir de base à une formalisation des procédures de transmission de l'information au sein du CPAS. Les objectifs de cette tâche sont de rendre plus efficaces, pertinents et justes les choix quant au choix d'un ou de canaux de communication et des catégories de publics destinataires en fonction d'une typologie des objets de communication.

- Début de la récolte d'informations et de contenus en vue de la création du « Guide pratique du CPAS d'Uccle » à l'intention des bénéficiaires et mise au point d'une proposition de lay-out.

- Communications de différentes informations (techniques, COVID, horaires...) via le site Internet, le Babbeleur 2.0, les affiches, les mails, les flyers, la signalétique... - à la demande des services et/ou des organes de direction.

- Réalisation de campagnes thématiques : « Demande aide sociale », « Plan grand froid », COVID, CDAG, recrutement accueillantes d'enfants...

- En collaboration avec la cellule Contrôle interne, refonte totale du fond et de la forme du rapport annuel et création du rapport d'activités plus synthétique que le rapport annuel, à destination des publics externes et reprenant exclusivement l'activité des services aux citoyens

SA

W

93

MOO

# FINANCES

## MISSION DU SERVICE

Mettre en application au sein du CPAS la mission de gestion financière dévolue au secrétaire général conformément à l'article 45 de la Loi Organique, et notamment :

- > Elaboration du budget
- > Etablissement des modifications budgétaires
- > Création des ajustements internes
- > Encodage des factures entrantes dans les « facturiers »
- > Vérification et inscription des engagements de dépenses
- > Génération des mandats de paiement
- > Validation des projets d'états de recouvrement et création des droits constatés

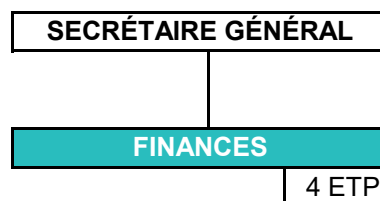
## RÉALISATIONS 2020

En 2020, le service a procédé à :

- la création de 277 bons de commande
- l'encodage de 16 805 factures
- l'inscription de 23 686 engagements de dépense
- l'élaboration de 19 115 mandats de paiement
- l'établissement de 11 215 droits constatés ainsi que de 2 405 non-valeurs et irrécouvrables.

- le budget 2020, arrêté par le Conseil de l'Action sociale du 15 janvier 2020 et approuvé par le conseil communal du 30 janvier 2020
- les modifications n° 1, 2,3 et 4 du budget 2020, arrêtées par le Conseil de l'Action sociale du 24 juin 2020, 28 octobre 2020, 2 décembre 2020 et du 16 décembre 2020
- divers ajustements internes de crédits décidés par le Conseil de l'Action sociale en séance du 27 janvier 2021

Le montant des dépenses prévues était de l'ordre de 57,3 millions pour le service exploitation et de l'ordre de 24,5 millions pour le service investissement.

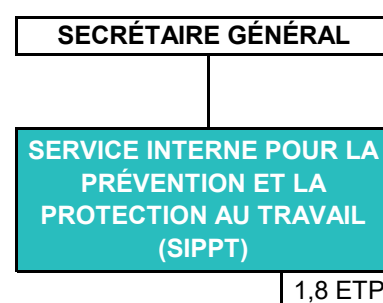


# SIPPT

## SERVICE INTERNE POUR LA PRÉVENTION ET LA PROTECTION AU TRAVAIL

### MISSION DU SERVICE

Les missions du Service Interne sont décrites à l'article II.1-3 du Code du bien-être au travail ; il assiste l'employeur, les membres de la ligne hiérarchique et les travailleurs pour l'application des dispositions légales et réglementaires relatives au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail et de toutes autres mesures et activités de prévention.



### OBJECTIFS PRÉVUS DANS LA NOTE DE POLITIQUE GÉNÉRALE 2020

- Détermination des moyens propres à faire face aux comportements agressifs des usagers
- Suivi des analyses de risques au SUD et à l'Antenne sociale
- Etude d'un SIPPT commun avec la commune

## RÉALISATIONS 2020

Cette année a particulièrement marqué le SIPPT qui a dû s'adapter aux mesures des différents arrêtés ministériels (29) pris par les gouvernements tout au long de ce début de pandémie.



### 1. Contexte

La conseillère en prévention était en formation jusqu'en septembre pour obtenir son titre, et un conseiller en prévention du CESI (Service Externe De Prévention et Protection au Travail) l'a guidée dans les actions à mener à raison d'un jour par semaine jusqu'à l'obtention du diplôme.



### 2. La crise et ses conséquences au fil des mois

Le CPAS et son service de prévention sont confrontés à une crise inédite depuis mars 2020. Le Coronavirus est un nouveau risque, non repris dans le code du bien-être et cela nécessite des adaptations. Il faut gérer des situations incertaines, retrouver des informations pertinentes, suivre des dispositions légales fluctuantes...

Cela marque un tournant pour la gestion des risques : certaines choses ne sont pas mesurables, des suppositions sont nécessaires. Il faut dorénavant prendre en compte les aspects organisationnel et humain en plus du côté purement technique.

L'intervention du SIPPT a porté sur des aspects opérationnels qui ont eu des répercussions au niveau des risques pour la sécurité et la santé. Vu « les services essentiels à la Nation » et l'obligation de servir les citoyens, il a fallu « lâcher » l'évaluation d'un risque calculé pour entrer dans une évaluation subjective basée sur des estimations et des interprétations.

L'apparition en Belgique des premiers malades annonce la crise du mois de **mars**, qui commence par une mise en garde généralisée. Le premier confinement n'arrive que mi-mars. Se bousculent les recommandations et mesures de protection alors que le CPAS ne dispose d'aucun stock de masque, de gel hydroalcoolique ou de plexiglas.

Progressivement, une organisation des services est mise en place par le Secrétaire Général, la ligne hiérarchique et le SIPPT pour permettre la continuité du service au citoyen et, en même temps, protéger le personnel.

Le SIPPT recherche les normes applicables aux masques, gants et lunettes et réalise en collaboration avec le conseiller en prévention du CESI, un tableau synthétique des recommandations pour l'ensemble des services du CPAS : administration, services sociaux, Cité de l'Enfance, Crèche.

En amont, plusieurs recommandations et avis sont donnés :

- arrêt des Titres-Services
- mise en place d'un programme de nettoyage approfondi du cabinet médical et des autres locaux, procédure de désinfection
- types de désinfectants recommandés contre le virus
- mise en place de procédure au service des accueillantes d'enfants
- écartement des personnes suspectes
- port du masque, des gants et autres protections
- réorganisation des salles d'attente, des bureaux et de tous les espaces pour permettre une distanciation d'1,5 m
- fermeture des réfectoires et endroits clos
- arrêt de l'usage de l'ascenseur central
- désinfection des véhicules professionnels



# SIPPT

## SERVICE INTERNE POUR LA PRÉVENTION ET LA PROTECTION AU TRAVAIL

### RÉALISATIONS 2020

- télétravail encouragé
  - validations des procédures mises en place pour permettre de poursuivre le travail d'accueil à la Cité de l'Enfance et à la Crèche
- En aval, le SIPPT applique les recommandations et avis émis par arrêtés ministériels et réalise :
- des rapports sur le suivi des mesures préconisées par les services et le personnel sont transmis au Secrétaire Général.
  - la rédaction de la check-list des services de contrôles du SPF Emploi qui établira que le CPAS d'Uccle a rapidement tout mis en place pour éviter une contamination sur le lieu de travail.
  - le suivi jusqu'en juin les mesures préconisées par les 13 arrêtés ministériels successifs
  - la rédaction de notes de service en collaboration avec la GRH.
  - l'achat gel hydro-alcoolique et de produits de désinfection mis ensuite à disposition des services et des sites extérieurs.

En **avril**, le service étudie la possibilité de prendre la température du personnel à l'entrée du bâtiment, mais il n'y a pas consensus entre les experts pour établir de manière certaine la valeur d'une telle mesure. Des concertations sont menées avec certaines délégations syndicales en ce qui concerne la possibilité de télétravail pour les services sociaux et les mesures de prévention contre la Covid 19 pour le personnel de la crèche. Une recherche d'informations sur la reconnaissance comme maladie professionnelle du Covid 19 est menée auprès de Fédris (Fond des maladies professionnelles) ainsi que sur les conséquences pour la médecine du travail au niveau des tests dans les maisons de repos.

Un déconfinement progressif se met en place pendant les mois de **mai et juin** en suivant les mesures préconisées par le guide générique du déconfinement du SPF Emploi de mai 2020, et notamment :

- l'affichage sur le lavage des mains, le port du masque et la désinfection au gel hydroalcoolique dans les espaces communs
- la demande du port du masque en tissu pour le personnel dans les lieux communs
- la réorganisation des bureaux pour respecter le 1,5 m de distance
- l'installation de plexiglas entre les bureaux
- la réorganisation de l'usage des vestiaires pour les ouvriers

Le SIPPT est amené à donner son avis sur :

- l'application des mesures de déconfinement
- la reprise des activités des services sociaux
- la gestion des flux des membres du personnel et du public
- la recherche d'une solution pour le déménagement du Cabinet Médical
- l'attestation employeur pour voyage en zone rouge et la procédure des retours de voyage
- la recherche de solution pour la salle d'attente en hiver

- la recherche des normes adéquates pour l'achat de masques pour l'ensemble du personnel de l'administration hormis les maisons de repos

Il coordonne le déménagement du cabinet médical en vue d'y affecter des boxes d'accueil protégés pour la cellule du Logement, la cellule Énergie et la cellule Culture.

En **septembre**, un espoir de retour à la normale pousse les services à reprendre leurs activités et des avis sont donnés sur la reprise des visites domiciliaires, les accueils des différents étages, les tests PCR dans les maisons de repos et cela tout en poursuivant le maintien des gestes barrières.

Avec l'arrivée des premiers froids, une recherche de solution pour accueillir les bénéficiaires du Cabinet Médical est menée auprès de l'armée et la Croix-Rouge. Ce sera finalement une tente de la Croix-Rouge chauffée qui sera installée sur le parking arrière.

La campagne de vaccination contre la grippe est lancée pour permettre au personnel d'éviter une contamination croisée « Covid 19 + grippe » qui est annoncée comme dangereuse par le corps médical.

En **octobre**, vu la flambée des contaminations, le service participe à la mise en application des nouvelles mesures de reconfinement des arrêtés ministériels des 8 et 18 octobre. L'ambiance est plus lourde, car la charge psychosociale liée aux aménagements de l'organisation du travail en l'absence d'un télétravail disponible pour tous a amené plusieurs inconforts : peur d'être contaminé, peur de contaminer ses proches, sentiment d'injustice et de frustration, tristesse et maladie.

Le SIPPT rappelle à chacun les numéros d'appel des services de soutien psychologique du CESI et la disponibilité du service « CESI assistance ».

La collaboration avec la GRH pour la rédaction des notes de service — COVID 19 se poursuit et permet d'informer des recommandations Sciensano (quarantaine, tracing et testing) en évolution permanente.

En vue de contribuer à la prise en compte du bien-être des travailleurs dans la nouvelle organisation du télétravail, une recherche de documentation sur son organisation et les risques liés est menée avec le service externe, la GRH et le service juridique.

Suite aux mesures de plus en plus strictes données aux employeurs et, sur le télétravail qui sera rendu obligatoire le 1er novembre pour de nombreux employeurs, le SIPPT collabore avec le service social pour revoir les procédures, les soumettre aux autorités et les proposer au CPPT tenu en urgence le 26 octobre.

Iriscare demande de suivre de nouvelles directives sur les vêtements de travail et les équipements de protection individuels du service d'aides familiales.

Octobre se termine avec l'envoi d'un rapport au Contrôle du Bien être sur les mesures prises contre la contamination au Covid 19 et la situation du télétravail au CPAS d'Uccle.

En **novembre**, le SIPPT s'adapte aux nouvelles mesures de l'arrêté ministériel des 28 octobre et 1er novembre, et du nouveau guide générique :

- achat de matériel de protection et de thermomètre, gestion des stocks
- collaboration avec les services pour les procédures de quarantaines, la formation du personnel, la rédaction des attestations de présence sur le lieu du travail, les notes de service.
- l'attention est portée à la ventilation des espaces malgré le mauvais temps

Plusieurs avis sont donnés concernant :

- la mise en quarantaine d'un service complet
- les poses de plexiglas
- l'organisation de l'accueil de l'administration centrale

En **décembre**, le SIPPT rend plusieurs recommandations pour l'organisation du plan grand froid dans le nouvel espace du 1001 et les accueils liés.

Les suivis des mesures de prévention se poursuivent.

A la demande du SIPPT, le CESI est intervenu à plusieurs reprises pour évaluer les risques au niveau médical, d'hygiène et de sécurité, et pour aider le SIPPT à mettre en place des mesures de protection. Il a donné des formations aux équipes de terrain (aides familiales, titre-service et personnel de nettoyage) pour mieux comprendre le virus.

# SIPPT

## SERVICE INTERNE POUR LA PRÉVENTION ET LA PROTECTION AU TRAVAIL

### RÉALISATIONS 2020



#### 3. Et en dehors de la gestion de crise

- Les activités du service Patrimoine et des sites externes se sont maintenues, entraînant des demandes d'avis techniques ou de sécurité :  
Plusieurs collaborations ont été entreprises pour :
  - donner un suivi au chantier de rénovation - Pavillon 3 de la Cité
  - rédiger le cahier des charges – partie technique – inventaire des vêtements de travail, et EPI
  - mener une analyse de risques incendie du 860 chaussée d'Alsemberg
 Des avis sont remis concernant :
  - le recrutement des équipiers du service de lutte incendie et secourisme
  - le projet de construction du Domaine du Neckersgat (locaux sociaux, voies de circulation, gestion des déchets...)
  - l'implantation du CDAG au 1001
  - l'aménagement ergonomique de la pharmacie du Home Brugmann
  - l'aménagement du sous-sol du 860 (guichets d'accueil, SUD...)
- La rédaction du plan global de prévention et de protection pour les 5 prochaines années et l'analyse des tendances des accidents de travail (taux de fréquence, taux de gravité et interprétation) ont été terminés au mois de décembre.
- La gestion courante, gestion des budgets et suivi des dépenses sous forme d'Unité de Prévention du CESI, les rédactions des PV du CPPT, des rapports et délibérations au BP sont assurés par une nouvelle assistante engagée en août.



#### 4. La collaboration et soutien du CESI — SEPPT

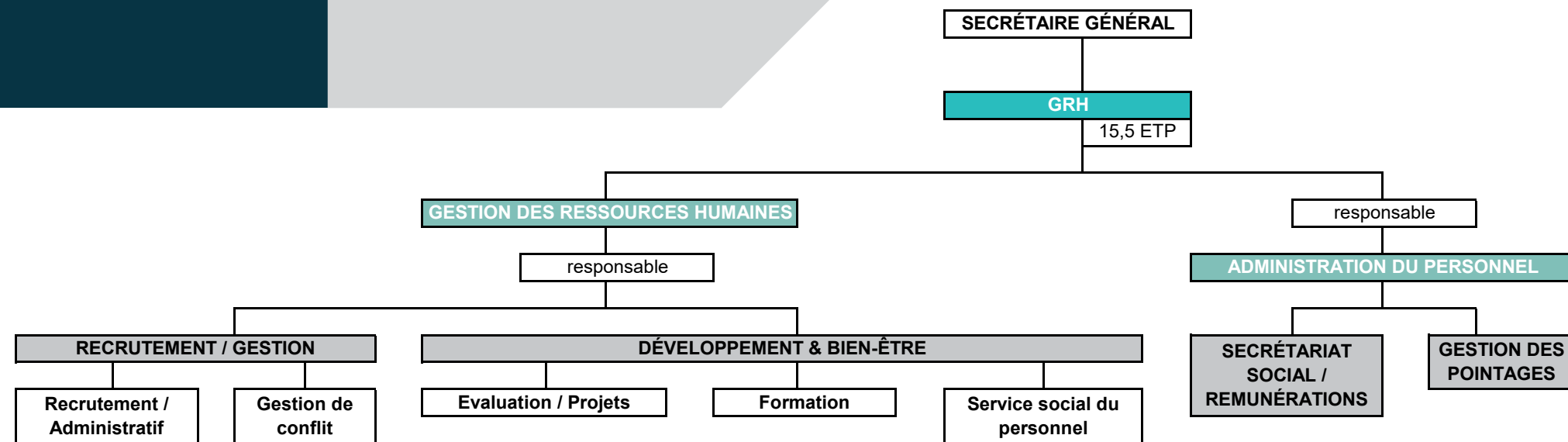
- Le SIPPT a reçu le soutien et la collaboration du CESI pour plusieurs actions à mener :
- analyse de risques psychosociaux au Home Brugmann suite à l'introduction d'une plainte formelle à caractère collectif
  - déménagement du cabinet médical et coordination des aménagements des boxes d'accueil sociaux
  - création du plan global de prévention et protection dynamique
  - rapport d'analyse de risques – 1001 chaussée d'Alsemberg et future affectation au CDAG
  - avis divers : respect de la règle des 3 feux verts – achats des électroménagers, rogneuse électrique...
  - disposition de l'accueil
  - avis sur la conformité du plan architectural Domaine de Neckersgat, travaux de rénovation par rapport à la réglementation urbanistique concernant l'accès des PMR
  - inventaire amiante de la Cité

Charge psychosociale et accidents de travail : quelques chiffres  
 Nombre d'interventions des personnes de confiance : 19  
 Nombre d'interventions pour plaintes informelles : 11 (CESI) + 15 (en interne)  
 Nombre de plaintes formelles : 1  
 Nombre d'accidents de travail reconnus : 18 dont 8 avec incapacité temporaire  
 Nombre d'accidents sur le chemin du travail : 19 dont 1 seul sans incapacité temporaire.  
 Nombre de jours d'incapacité temporaire total dû aux accidents de travail et accidents sur le chemin du travail : 1010 jours calendriers  
 Registre de faits de tiers : 4 plaintes enregistrées pour violence psychique  
 Personnes de confiance : sur les 5 personnes désignées en 2019, 2 ont quitté le CPAS. Un nouvel appel doit être fait en 2021 pour les remplacer.

Grâce à la confiance de notre autorité, de la ligne hiérarchique et grâce à la résilience des travailleurs, le SIPPT a pu mener des actions réfléchies et, nous l'espérons, en adéquation avec les besoins de sécurité de chacun.

# SERVICE DU PERSONNEL

## GESTION DES RESSOURCES HUMAINES





# SERVICE DU PERSONNEL

## GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

### MISSION DU SERVICE

Le service a pour mission de mobiliser et développer les ressources humaines pour une plus grande performance du CPAS.

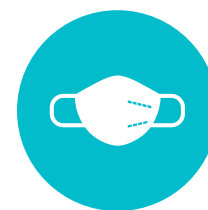
Sous l'autorité du secrétaire général, le service assure la gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences au sein du centre. Il est chargé de l'organisation des procédures de recrutement du personnel (contractuel et statutaire), de la gestion de la mobilité en interne, de la coordination des définitions de fonction,

du développement et de la mise en œuvre d'une politique de formation et d'évaluation du personnel, du suivi et de la mise à jour des règlements et statuts... Il veille également au respect du code du bien-être au travail et à l'amélioration des conditions de travail en collaboration avec le SIPPT et avec les représentants des travailleurs. Pour accomplir sa mission, le service est composé des pôles « Gestion/Recrutement » et « Développement/Bien-être ».

### OBJECTIFS PRÉVUS DANS LA NOTE DE POLITIQUE GÉNÉRALE 2020

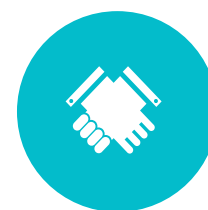
- Modifications du cadre et du statut administratif
- Organisation des épreuves pour l'accès aux grades de promotion « code 5 », de directeur financier, de directeur de l'action sociale et de directeur des ressources humaines

## RÉALISATIONS 2020



### DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE LIÉE AU COVID-19, LE SERVICE A DÛ ADAPTER SES PROCÉDURES ET ACCOMPAGNER LE PERSONNEL PAR

- la mise en place et le suivi des mesures sanitaires (sensibilisation du personnel, tracing d'entreprise en collaboration avec le SIPPT et le SEPPT)
- la mise en place d'une politique de télétravail en collaboration avec le SIPPT, le service informatique et le service juridique
- le transfert de personnel volontaire vers les MRS en collaboration avec la direction des homes



### RECRUTEMENT

- Organisation des examens : Le programme prévu sur 2 ans (crèche, code 5, BH et ouvriers D et E) a été décalé de 6 mois. Les formations code 5 ont été annulées à l'ERAP à cause de la crise sanitaire alors que certains agents devaient les suivre. Les examens pour les niveaux C et D ont été organisés au 2e semestre. Quant à la planification des examens des grades légaux (directeur financier, directeur de l'action sociale, directeur des ressources humaines) elle nécessitera d'abord d'effectuer des modifications du statut.
- Mise à jour de la politique de mobilité interne et réflexion initiée sur une politique d'inclusion (engagement de personnes porteuses de handicap) à poursuivre en 2021
- 341 rapports relatifs au personnel ont été soumis au conseil de l'action sociale ou au bureau permanent par l'équipe GRH
- Engagement de 143 personnes (tous types de contrats confondus).



### TEXTES RÉGLEMENTAIRES DU CPAS

Seuls le cadre de la GRH, de l'administration du personnel et du SIPPT ont été modifiés; la crise sanitaire ayant ralenti les adaptations dans les autres services. De même, les conditions d'accès SIPPT ont été revues mais le reste a dû être reporté



### BIEN-ÊTRE DU PERSONNEL

- remise en route du groupe de travail sur la sécurité et la gestion des agressions en collaboration avec le SIPPT, le SEPPT, les responsables des services concernés et les partenaires sociaux
- coordination du comité de rédaction du Babbeleur 2.0 et participation à la rédaction : publication de 2 numéros
- prévention des risques psychosociaux — mise en place de diverses analyses de risques en collaboration avec le SIPPT et le SEPPT

# SERVICE DU PERSONNEL

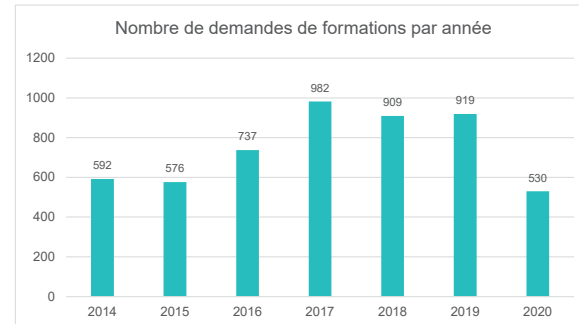
## GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

### RÉALISATIONS 2020

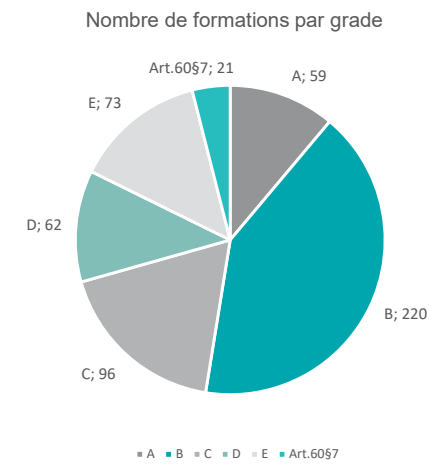


#### FORMATION

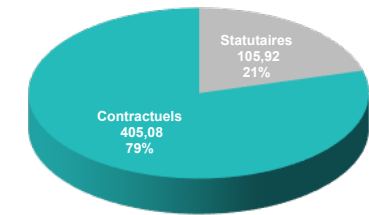
- mise en place d'une dynamique de formations proposées en distanciel (webinaires...)
- suivi des recyclages rendus obligatoires tels que le secourisme et les équipiers de première intervention
- pour le personnel des homes, mise en place des formations collectives : 4 attitudes inspirées des accords toltèques pour faire vivre la Charte des valeurs
- suivi de 530 demandes de formation continuée



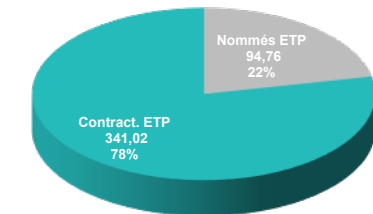
La diminution du nombre de formations entre 2019 et 2020 est à mettre en lien avec la pandémie qui a entraîné l'arrêt des formations de mars à août. Ces dernières ont ensuite partiellement repris en présentiel et en distanciel.



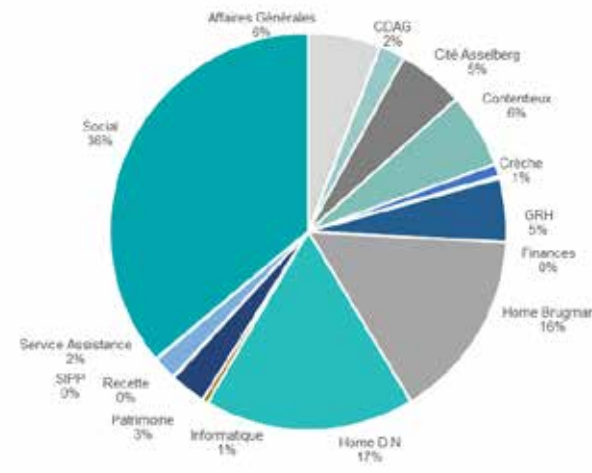
Agents statutaires/contractuels



ETP statutaires/contractuels



Pourcentage des demandes individuelles de formation par service

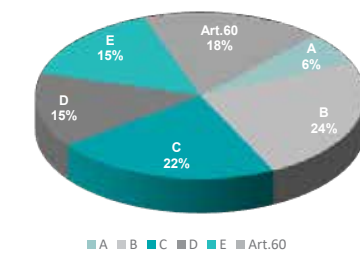


Le graphique ci-contre représente le pourcentage des demandes individuelles introduites par service. On constate que le nombre de demandes de formations individuelles émane majoritairement des services sociaux (tous services confondus) suivi du service patrimoine et juridique.

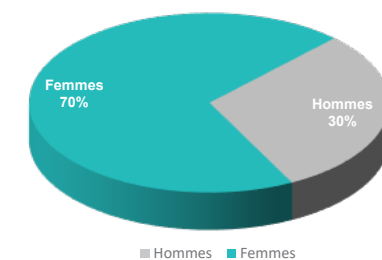
La ventilation par grade correspond à une ventilation par diplôme :

- A = master ou assimilé
- B = bachelier ou assimilé
- C = certificat d'enseignement secondaire supérieure (CESS)
- D = certificat d'enseignement secondaire inférieur (CESI)
- E = pas de diplôme

Ventilation par grade



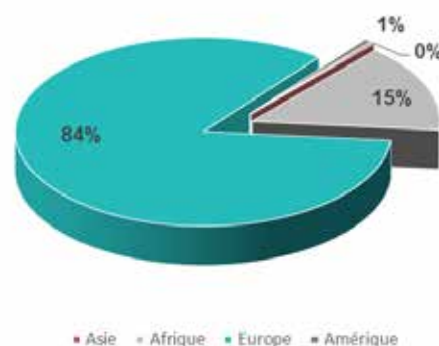
Ventilation par genre



# SERVICE DU PERSONNEL

## GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

### RÉALISATIONS 2020



Continent	Nombre	Pourcentage
Asie	2	0 %
Afrique	93	15 %
Europe	517	84 %
Amérique	4	1 %

- Nombre de statutarisations : 3 nominations définitives
- Nombre de promotions : pas de promotion définitive, mais 3 désignations en fonctions supérieures
- Nombre de licenciements et de mise à pied : 3
- Nombre de ruptures de commun accord : 4
- Nombre de sanctions : 20 avertissements et 1 rappel du règlement de travail
- Absentéisme/taux général

Étant donné le contexte de crise sanitaire et les mesures prophylactiques qui ont été prises (dispenses de prestation et quarantaines encodées comme maladies...), il est difficile de faire la distinction entre le personnel absent pour quarantaine et le personnel malade pour une autre raison que le COVID.

Cependant, le pourcentage d'absentéisme pour toute l'Administration centrale est de 10,45 %, pour le Home Brugmann de 13,05 %, pour le Domaine du Neckersgat de 13,52 % et pour la Cité Asselbergs de 4,48 %.

Quant aux dispenses accordées durant la crise, elles ont été très variables d'un service à l'autre et d'une fonction à l'autre : l'Administration centrale en a comptabilisé 2227 jours (hors SUD et Titres-services), la Cité Asselbergs a permis 244 jours de dispense, tandis que dans les homes, il n'y en a pas eu.

- Taux général de rotation du personnel (les résultats ont été calculés ainsi : Nombre de départs durant l'année/Effectif moyen. Ce mode de calcul part du principe que l'effectif global est stable et que chaque départ est remplacé poste pour poste)

Taux d'entrée : 22,8 %

Taux de sortie : 28,9 %

Taux général de rotation de l'ensemble du personnel : 25,9 %

Taux d'entrée hors réinsertion : 13,7 %

Taux de sortie hors réinsertion : 13,7 %

Taux général de rotation du personnel hors insertion : 15,4 %

- Nombre de demandes introduites au Service social du personnel : 221 demandes, dont 17 avances sur salaire (7,6 %) et 64 cartes avantages (28,9 %)

- Nombre d'évaluations réalisées : 41 évaluations réalisées sur les 121 évaluations planifiées. Ce chiffre s'explique par la suspension exigée suite à la crise Covid-19 et donc au report de la planification.

- Nombre de formations individuelles accordées aux agents : 530

- Nombre d'heures de formation de Néerlandais (en collaboration avec l'ERAP/Nederlandse Academie) : 100 heures de formation à valoir sur l'année 2020-2021 à l'attention de 42 personnes. Les cours ont été suspendus dès mi-mars et n'ont ensuite repris que durant un mois.

- Titres/certificats obtenus par les agents

Brevet Selor : 3 personnes

Formation professionnelle (année scolaire 2019-2020) : 7 certificats

- Nombre de rapports dans BOS : environ 630

# SERVICE DU PERSONNEL

## GESTION ADMINISTRATIVE ET PÉCUNIAIRE

### MISSION DU SERVICE

Le service assure la gestion des salaires et des indemnités de l'ensemble du personnel (tous statuts confondus) et assure les traitements et émoluments des mandataires politiques et de certains prestataires.

En collaboration avec le service de la Recette, il exécute les saisies et les cessions sur les salaires.

Il accomplit les formalités imposées par la législation sociale dans le cadre de l'engagement et de la gestion de personnel, et de manière générale.

Il prépare toutes les données nécessaires pour l'obtention des différents subsides liés aux salaires.

Le service transfère au Service Fédéral des Pensions (SFP) les informations utiles à la gestion et au calcul des pensions et il avise et guide les agents statutaires dans leurs démarches en vue de la demande de la mise à la pension notamment via le site mypension.be

Il gère l'octroi des abonnements STIB subsidiés par la Région de Bruxelles-Capitale à tous les membres du personnel.

Il vérifie les prestations mensuelles de chaque agent (tous statuts confondus) et, sur base de celles-ci, il passe la commande du nombre de chèques-repas correspondant auprès de Edenred. Il organise également la gestion des pointages par le système biométrique IDTech, adapté et modifié par un système à badge depuis le début de la pandémie Covid-19.

Il effectue les calculs et établit les documents comptables destinés aux services financiers.

En collaboration avec le secrétaire général, il prépare le projet de budget et les modifications budgétaires relatives au personnel.

### OBJECTIFS PRÉVUS DANS LA NOTE DE POLITIQUE GÉNÉRALE 2020

- Distribution de chèques-repas au personnel
- Interfaçage entre la pointeuse et le logiciel de gestion des salaires

### RÉALISATIONS 2020



- Le service a finalisé la mise en place de chèques-repas. Le marché a été attribué à la firme Edenred et les premiers chèques-repas ont été distribués en octobre 2020.

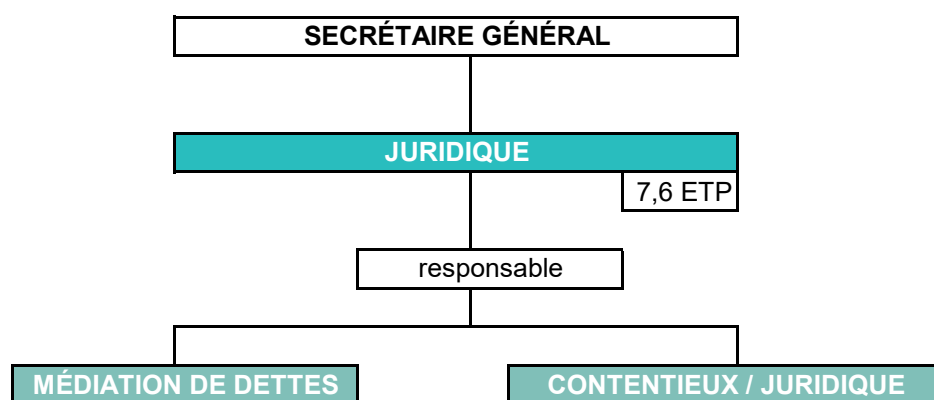
- Concernant la mise en place de l'interface entre les logiciels de la pointeuse et de la gestion des salaires, il avait été convenu, conjointement avec la Commune, de passer par l'intermédiaire d'une entreprise extérieure. Cependant, il est apparu que la solution proposée par cette entreprise ne correspondait pas aux besoins et la Commune et le CPAS se sont donc tournés vers une autre entreprise. Avec cette solution, il est possible d'en extraire les prestations réelles des agents et le nombre de chèques-repas auxquels ils ont droit. L'incorporation de ces chiffres dans le logiciel de gestion des salaires se fait manuellement pour chaque agent, de même que le calcul des prestations réelles et du nombre de chèques-repas pour les agents externes.

#### - Les différents subsides perçus par le CPAS

- Subventions régionales/revalorisation barémiques : 466 301,24 €
- Subventions régionales/statutarisations : 2000 €/personne
- Subventions régionales/ primes STIB-vélo-piéton : 167 394,43 €
- Activa/SINE
  - 7 postes Activa (5,8 ETP) pour un montant total de 19 715,95 €/an
  - 8 postes SINE (6,4 ETP) pour un montant total de 91 100 €/an (droits nets 2020 : 40 500 € + EcoSoc 2020 : 50 600 €)
- ACS
  - Convention générale : 5702,00 € annuels par point, 43 points pour un montant de 228 917,62 €
  - Convention ISP : 24 072,00 € annuels par point, 1,5 point pour un montant de 35 438,80 €
  - Convention crèche : 22 808,00 € annuels par point, 2 points pour un montant de 44 856,49 €
  - Montant total annuel : 309 212,92 €
- Maribel
  - 74 postes subventionnés pour un total de 65,20 ETP, le seuil de référence est fixé à 62,30 ETP
- Primes linguistiques (SPF intérieur) : 306 920,29 €
- Fédération Wallonie-Bruxelles (pour la Cité Asselbergs) : 1 561 241,67 €
- Pensions versées aux statutaires : 2 087 571,54 €
- Cotisations de pension des statutaires : 1 405 912,13 €
- Cotisation de responsabilisation : 154 219,32 €

- Au 31 décembre 2020, le personnel était composé de 616 agents.

# SERVICE JURIDIQUE



## RÉALISATIONS 2020

RELATIVEMENT AUX OBJECTIFS FIXÉS DANS LA NOTE DE POLITIQUE GÉNÉRALE, NOUS POUVONS RELEVER LES PRINCIPALES RÉALISATIONS SUIVANTES :



### MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT DE TRAVAIL :

- modification des horaires pour le personnel de la crèche et pour le service accueillantes d'enfants
- insertion de dispositions relatives à l'octroi de titres repas électroniques
- insertion d'une disposition relative à l'approbation de la charte de l'utilisateur du système informatique du CPAS



### RÈGLEMENTS DIVERS :

- adoption du règlement, de la procédure et du suivi en matière de levée du secret professionnel
- modification du règlement d'attribution des logements
  - modification du règlement des organes délibérants
  - rédaction du règlement sur l'octroi de la prime unique
  - rédaction de la Charte de l'utilisateur du système d'information du CPAS



### SPÉCIFICITÉS DIVERSES LIÉES À LA CRISE COVID :

- transfert éventuel du personnel du service titres-services
- établissement des nouveaux formulaires de demande d'aide sociale disponibles sur le site internet du CPAS
- validation auprès du CAS de mesures prises pour protéger le CPAS
- réflexion quant à la mise en place du télétravail

De manière plus générale, le service a poursuivi sa mission de conseil et de support aux différents services administratifs et sociaux du CPAS. Le service a débuté la mise en place d'un recueil de jurisprudence en vue de proposer un outil pratique au service social : chaque jugement rendu fait l'objet d'une note reprenant succinctement les faits de la cause, l'enjeu du litige et la décision du tribunal.



### CONVENTIONS DIVERSES :

- modification des conventions individuelles d'hébergement du Home Brugmann et du Domaine du Neckersgat
- établissement de conventions de liaisons fonctionnelles avec les Cliniques de l'Europe et les hôpitaux du réseau Iris Sud
- établissement d'une convention pédicure pour les maisons de repos
- établissement de la convention relative à l'octroi de titres-repas électroniques pour les travailleurs



### RÉALISATIONS DIVERSES :

- nouveaux documents d'accord de cession pour les parents des enfants accueillis à la crèche ou par les gardiennes d'enfants
- adhésion du CPAS au système e-deposit du SPF justice, lequel permet la transmission de pièces par voie électronique dans le cadre des procédures judiciaires
- révision de la procédure de récupération à charge des débiteurs d'aliments, et l'établissement de nouveaux courriers



# SERVICE JURIDIQUE

## MISSION DU SERVICE

Le service Juridique est consulté par tous les services du CPAS pour toutes questions relatives au droit.

Il est spécialisé en droit social et intervient en toute matière excepté pour les marchés publics. Il peut faire appel à des avocats spécialisés, s'il y a lieu.

À un stade préventif, il conseille les services, les informe des nouveautés juridiques et des jurisprudences applicables.

Il élabore, entre autres, les conventions, règlements et procédures interservices.

Il intervient à titre « curatif » en cas de litige, même s'il ne représente pas le CPAS en justice, et gère les dossiers litigieux en collaboration avec le service concerné.

Enfin, il garantit la légalité des différentes procédures au sein du CPAS et assiste le secrétaire général, à sa demande.

Le service Juridique gère également les dossiers relatifs aux garanties locatives octroyées aux ayants droit, les recours introduits devant les

tribunaux civils et administratifs, les dossiers relatifs aux conflits de compétence.

Il assiste administrativement le service social par l'envoi des avis d'incompétence, des courriers en matière d'expulsion en application des articles 1344bis et suivants du Code judiciaire, par l'envoi d'enquêtes bancaires et par l'envoi du rappel des courriers aux débiteurs d'aliments...

Consultations juridiques

Le CPAS organise des consultations juridiques gratuites, accessibles à tous les résidents ucclois tous les mercredis de 17 à 20 h.

Ces consultations sont assurées par des avocats désignés par le Barreau de Bruxelles.

## OBJECTIFS PRÉVUS DANS LA NOTE DE POLITIQUE GÉNÉRALE 2020

- Rédaction de propositions de **règlements d'ordre intérieur**, de projets d'amendements au **règlement de travail**, de conseil en matière **d'aide sociale** au sens large et de **droit collectif ou individuel** du travail.

## RÉALISATIONS 2020

### 1. Garanties locatives

Tableau récapitulatif : Montant total garanti au 31.12.2020 : 590 503,13 €

Années	Nouvelles garanties locatives émises	Montant annuel garanti	Nombre de dossiers en cours
2020	49	54 964,86 €	630 au 31.12.2020
2019	40	45 878,88 €	629 au 31.12.2019
2018	70	76 031,44 €	659 au 31.12.2018
2017	111	120 283,54 €	626 au 31.12.2017
2016	104	95 914,94 €	631 au 31.12.2016
2015	102	101 284,72 €	647 au 31.12.2015

Nombre de garanties émises en fonction du territoire

Années	Nombre total de garanties locatives émises	Sur Uccle	Dans la Région de Bruxelles-Capitale	Hors Bruxelles
2020	49	24	12	13
2019	40	25	7	8
2018	70	41	22	7
2017	111	64	41	6

Nombre de garanties clôturées

Année	Nombre de garanties locatives clôturées	Nombre de garanties locatives clôturées avec frais
2020	52	35
2019	67	47
2018	37	29
2017	74	32

Tableau récapitulatif des garanties locatives clôturées avec frais

Année	Nombre total de garanties locatives clôturées avec frais	Montant	Garanties totalement payées	Garanties partiellement payées	Montant récupéré directement via les interventions mensuelles
2020	35	31 555,87 €	21	14	13 625,87 €
2019	47	44 881,92 €	33	14	21 178,87 €
2018	29	26 429,63 €	22	7	11 554,82 €
2017	32	28 925,60 €	25	7	11 518,03 €

Nombre de garanties locatives clôturées avec frais en fonction du territoire

Années	Nombre total	Sur Uccle	Dans la Région de Bruxelles-Capitale	Hors Bruxelles
2020	35	23	6	6
2019	47	32	11	4
2018	29	20	8	1
2017	32	23	8	1

# SERVICE JURIDIQUE

## RÉALISATIONS 2020

### 2. Recours introduits devant le tribunal du travail et la cour du travail en matière de revenu d'intégration et d'aide sociale

Nombre de recours introduits

Années	Recours devant le Tribunal du Travail	Appels devant la Cour du Travail
2020	15	4
2019	38	4
2018	24	4
2017	33	6
2016	70	5
2015	49	4

Nombre de jugements du tribunal du travail réceptionnés

Années	Nombre de jugements	Recours fondés en faveur du demandeur	Recours partiellement fondés	Recours sans objet	Recours non recevables	Recours non fondés	Désistement d'instance	Jugement avant dire droit
2020	15	3	4	1	/	5	/	2
2019	34	11	4	3	1	12	2	1
2018	22	8	/	/	2	10	2	1
2017	36	12	2	/	5	13	4	/
2016	48	13	13	2	2	11	4	/
2015	28	6	9	1	/	11	/	/

Nombre d'arrêtés de la cour du travail réceptionnés : 7

### 3. Nombre de conventions basées sur l'article 60§7 de la loi organique du 8 juillet 1976

Années	Nombre de conventions approuvées par le Conseil de l'Action Sociale	Nombre de partenaires différents
2020	70	36
2019	81	43
2018	82	50

### 4. Nombre d'avis d'incompétence envoyés

Années	Nombre de déclinatoires envoyés
2020	315
2019	244
2018	219
2017	254
2016	239
2015	278

### 5. Nombre de décisions du Service de Conflit de compétence du SPP Intégration Sociale

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Décisions du Service de Conflit de compétence du SPP IS	16	14	15	19	22	21
Nombre de dossiers introduits par le CPAS d'UCCLE	8	4	8	7	10	12
Nombre de dossiers introduits par un autre CPAS	8	10	7	12	12	9
Désignation d'un autre CPAS qu'Uccle	8	10	7	9	14	11
Désignation du CPAS d'UCCLE	7	4	6	10	8	9
Sans objet	1	/	1	/	/	1
Pas d'intervention du S. Conflit de compétence – Pas application de la loi	/	/	1	/	/	/

### 6. Consultations juridiques gratuites en 2019

Années	Nombres de consultations
2020	283
2019	396

# MÉDIATION DE DETTES ET PRÉVENTION

## MISSION DU SERVICE

Agréé par la Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale, le service a pour missions de :

- informer toute personne qui demande conseil en matière de guidance budgétaire et/ou de crédit
- gérer les dossiers de ménages en situation de surendettement, sans recourir à une intervention financière

- participer aux échanges en région bruxelloise (AMDB – Association des Médiateurs de Dettes Bruxellois, CAMD – Centre d'Appui-Médiation de Dettes, BIZ – Budget In Zicht – Brussel) en matière de médiations de dettes et de prévention du surendettement

## OBJECTIFS PRÉVUS DANS LA NOTE DE POLITIQUE GÉNÉRALE 2020

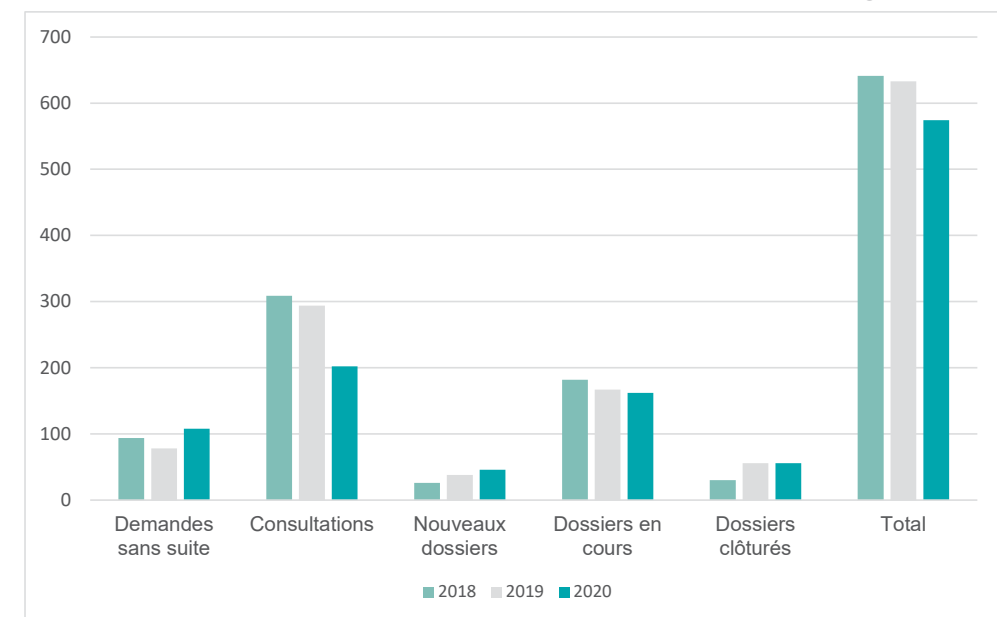
- Réflexion sur la possibilité de rapprocher le service Médiation de dettes et prévention de la cellule Énergie

L'objectif d'envisager de rapprocher le SMDP de la Cellule Énergie n'a pas été atteint en raison de la crise sanitaire.

Il n'y a pas eu de réunion annuelle interservices de collaboration ni d'organisation de séance d'information collective du public commun. De plus, le nombre de collaborateurs a diminué d'une personne, ce qui a eu des conséquences sur la charge de travail du restant de l'équipe, et donc sur la possibilité de développer des projets.

## RÉALISATIONS 2020

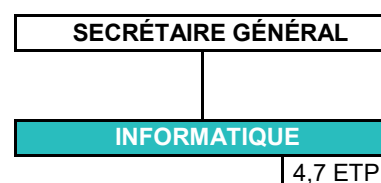
Le service a pris en charge :



(\*) Les consultations concernent des personnes qui ont été aidées sans avoir signé de « convention » avec le service.



# INFORMATIQUE



## MISSION DU SERVICE

Le service assure la gestion quotidienne du réseau (accessibilité des utilisateurs au réseau et aux applications, maintenance du schéma et des adresses IP), de la sécurité du réseau contre les agressions extérieures, ainsi que du parc informatique et téléphonique du CPAS.

Au quotidien, le service offre aussi une assistance via le helpdesk et l'accompagnement du personnel sur les cinq sites du CPAS pour l'utilisation des différents programmes, la gestion des achats courants, la gestion du réseau, de la téléphonie et de la sécurité.

## OBJECTIFS PRÉVUS DANS LA NOTE DE POLITIQUE GÉNÉRALE 2020

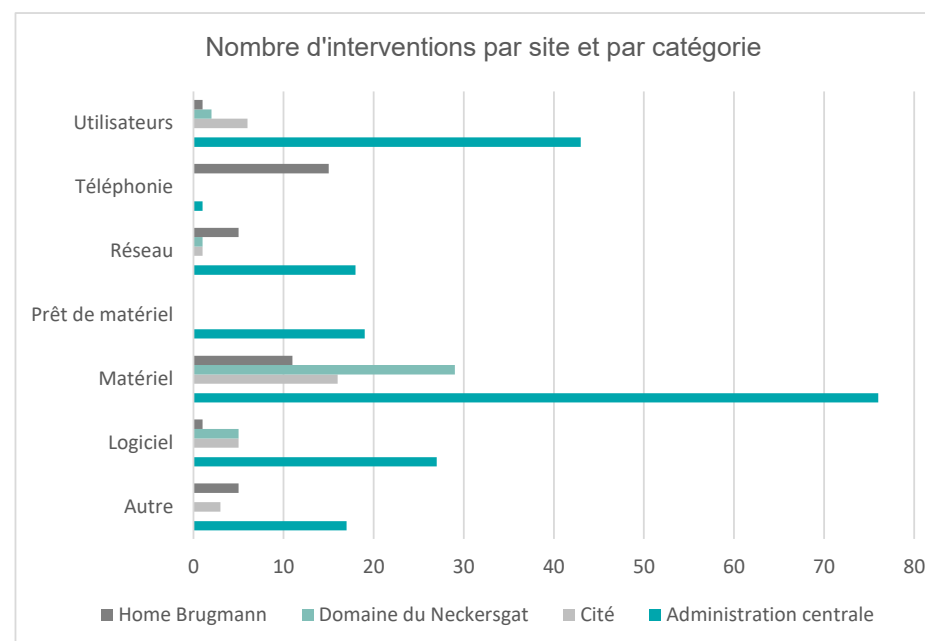
- > Remplacement progressif du matériel de bureau
- > Participation au processus d'informatisation et d'automatisation du traitement post-CSSS
- > Remplacement des logiciels antivirus

## RÉALISATIONS 2020

- Le remplacement du serveur de messagerie
- Le remplacement du matériel de stockage pour l'infrastructure virtuelle de l'Administration centrale
- La mise en place de la fibre optique pour l'upgrade du réseau Explore à l'Administration centrale
- L'attribution du marché public des consommables pour les imprimantes gérées par le service informatique
- La mise en place du module NH social — Release 2013
- La mise en place de l'octroi des titres-repas pour le personnel
- Le remplacement du logiciel de la crèche Asselbergs
- L'élaboration du cahier spécial des charges pour le remplacement du central téléphonique du Home Brugmann

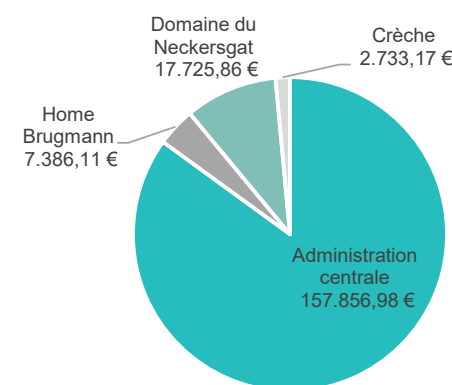
## RÉALISATIONS 2020

- La pandémie a évidemment eu un gros impact et a imposé d'autres projets imprévus, et notamment :
- L'acquisition de 126 ordinateurs portables Windows 10 64 bits ainsi que 55 téléphones portables de fonction en vue de la mise en place du télétravail
  - La mise en place du logiciel Oodrive pour le télétravail ainsi que pour les préparations des CSSS
  - Le remplacement du système de pointage biométrique par un système de pointage par badge
  - L'acquisition d'une solution de télétravail avec connexion aux applicatifs métiers

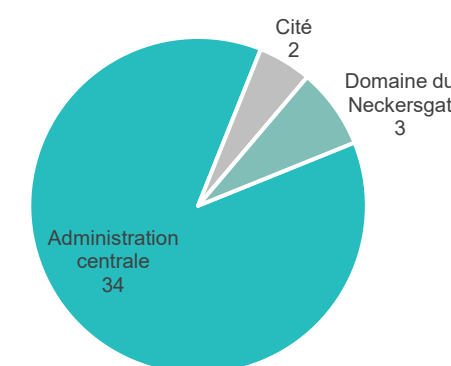


Les chiffres correspondants au « Nombre d'interventions par site et par catégorie » ne sont pas complets. En 2020, les demandes d'interventions ont principalement été faites par téléphone ou par mail, car l'application de Ticketing qui permet de comptabiliser le nombre d'interventions n'était pas accessible pour les collaborateurs en télétravail.

Coût global de la maintenance par site



Nombre de changements de PC par site



Montant des investissements en 2020 :

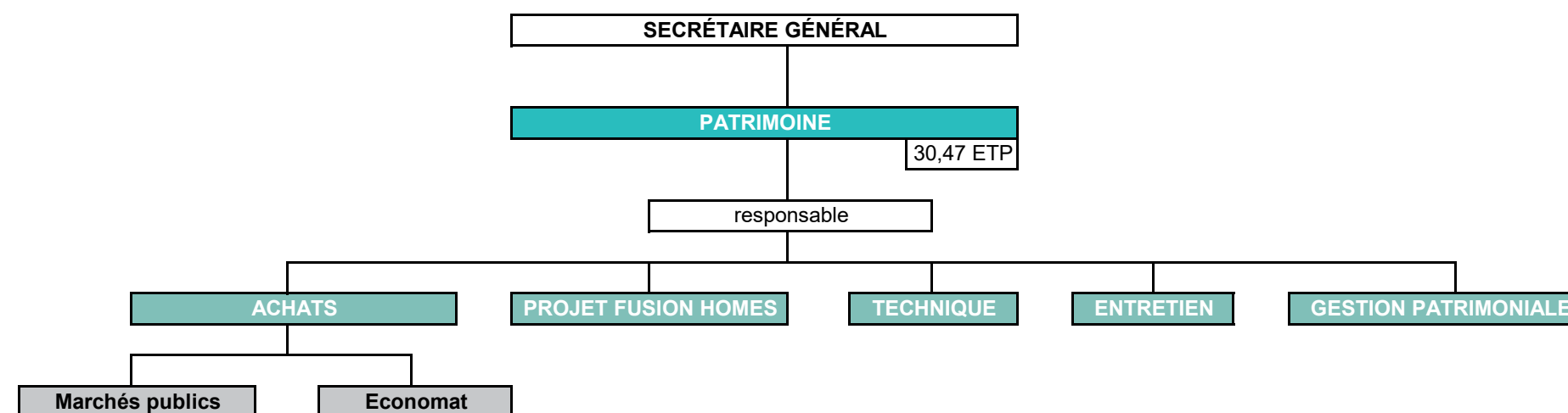
Investissement	Montant
COVID	239 236,40 €
Informatique	59 096,88 €
<b>Total</b>	<b>298 333,28 €</b>

Le montant d'investissement COVID concerne :

- l'implémentation de la solution de télétravail avec la connexion aux applications métiers
- l'achat de 126 ordinateurs portables
- le changement des pointeuses biométriques en lecteurs à badges.

# SERVICE PATRIMOINE

## MISSION DU SERVICE



### 1. Cellule Achats – Marchés publics

- Prospection du marché et gestion administrative de la commande publique
- Passation des marchés de travaux, de services et de fournitures pour l'ensemble du CPAS

### 2. Cellule Achats - Économat

- L'économat commande, gère le stock et met à disposition du personnel les petites fournitures de bureau et le mobilier de bureau
- L'achat, l'entretien et le suivi des contrats des photocopieuses sont également gérés par l'économat.

### 3. Cellule Technique

- Gestion technique du patrimoine immobilier, contrôle de l'exécution des marchés attribués et rédaction des clauses techniques des documents de marchés.

### 4. Cellule Entretien

- Propreté et intendance de l'administration centrale
- La surface entretenue par le service est de 5750 m<sup>2</sup>

### 5. Cellule gestion patrimoniale

- Gestion locative des biens immeubles sur lesquels le CPAS dispose d'un droit réel ou personnel. Il s'agit des logements dont le CPAS est le propriétaire (« patrimoine privé ») et des logements dont le CPAS est le locataire et qu'il sous-loue à des usagers avec des revenus faibles à modestes (« logements garantis »).

# SERVICE PATRIMOINE

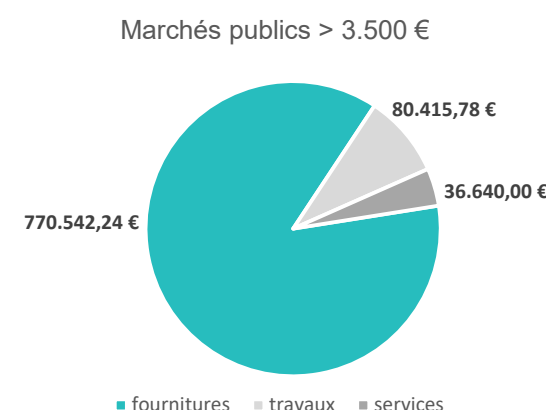
## OBJECTIFS PRÉVUS DANS LA NOTE DE POLITIQUE GÉNÉRALE 2020

- > dans les homes, poursuite de l'étude avec le Bureau d'Architectes Emile Verhaegen et l'atelier Quatr'A en vue de la rédaction des cahiers des charges et désignation des entrepreneurs dans le cadre du projet de nouveau home au Domaine du Neckersgat
- > **engagement** d'un collaborateur pour assurer la coordination de ces derniers projets
- > rénovation du « pavillon 3 » de la **Cité Asselbergs**
- > étude d'une extension de la surface de bureaux disponibles à l'**administration centrale**
- > toujours à l'administration centrale, réalisation d'un central incendie unique, réaménagement du parking, modernisation du sas de la recette, démolition et réaménagement des WC du -1, installation d'une douche et d'une « buanderie » à l'usage des bénéficiaires : suite à la crise sanitaire, le CPAS a installé le service médical sur le parking extérieur de l'administration centrale ce qui a suspendu l'exécution des marchés attribués relatifs au réaménagement du parking extérieur et ses opérations connexes comme réaménagement du -1 (WC, douche, buanderie ,...)
- > travaux et réaménagements pour rendre l'administration centrale « corona-proof »
- > à la **crèche Asselbergs**, aménagement du jardinet

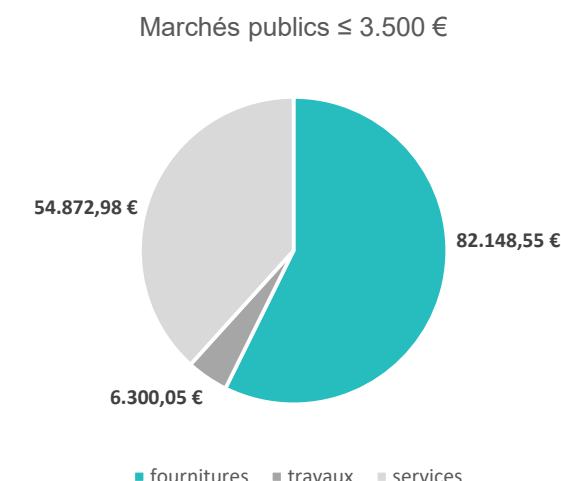
## RÉALISATIONS 2020

### 1. CELLULE ACHATS — MARCHÉS PUBLICS

24 marchés ont été passés pour un montant supérieur à 3500 € (montant total de 887 598,02 € réparti comme suit par type de marché) :



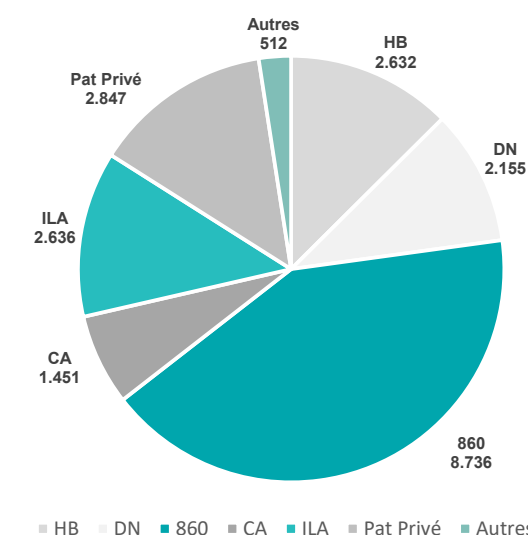
234 marchés ont été passés pour un montant inférieur ou égal au seuil de 3500 € (montant total de 143 321,58 € réparti comme suit par type de marché) :  
Un inventaire complet des marchés publics de 2020 se trouve dans la partie Transparence



### 2. CELLULE TECHNIQUE

- Hormis les demandes spontanées, notamment en lien avec la crise COVID19, le nombre de bons de travail s'élève à 525.
- Les 20 968,5 heures prestées par le service technique pour l'ensemble des sites ont été réparties comme suit entre les sites :

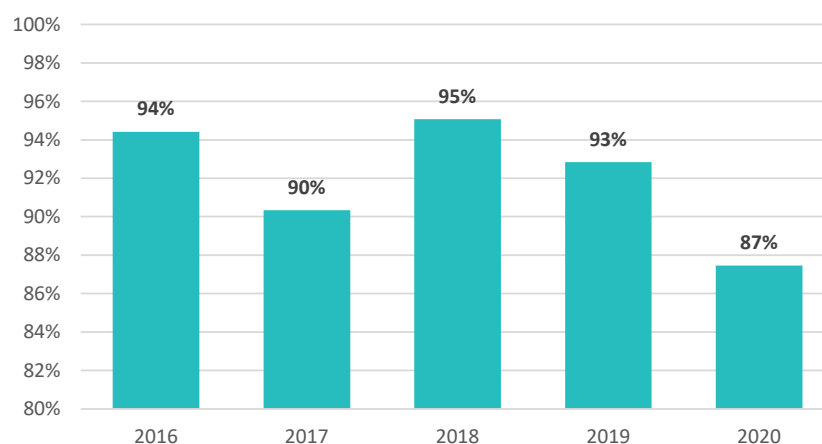
Nombre d'heures prestées par le service technique par site



# SERVICE PATRIMOINE

## RÉALISATIONS 2020

Taux moyen d'occupation des logements



### 3. CELLULE GESTION PATRIMONIALE

- Taux d'occupation des logements gérés par le Service Patrimoine

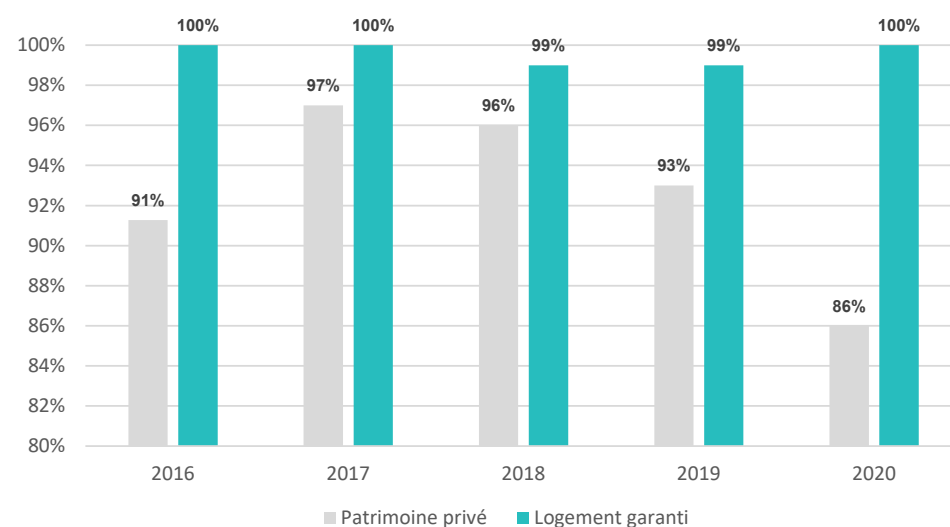
En 2020, le taux d'occupation moyen de l'ensemble des logements donnés en location était le plus bas de ces cinq dernières années. En effet, trois locataires - installés dans les logements depuis plusieurs années - sont décédés fin 2019/début 2020, un bien jusqu'alors occupé par l'ILA a été libéré et deux baux se sont finis ; le service en a donc profité pour remettre en état ces logements, créant donc un vide locatif le temps des travaux.

- Taux moyen de perception des loyers

Le niveau de perception des loyers, liés au taux d'occupation des logements, était également le plus bas de ces cinq dernières années.

- Les données de synthèse présentées dans les deux graphiques ci-dessus sont détaillées dans la partie Transparence

Taux moyen des perceptions des loyers



### MAISON D'ACCUEIL

Le 24 avril 2019, une convention de collaboration entre la Région de Bruxelles-Capitale, la Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale et le CPAS a été signée en vue de la construction dans le périmètre de la Cité de l'Enfance de 7 logements communautaires modérés dont 1 logement pour personnes à mobilité réduite au sein d'une maison d'accueil pouvant accueillir un maximum de 30 bénéficiaires. La Société du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale a adopté dans ce dossier la qualité de maître d'ouvrage/pouvoir adjudicateur et a repris le marché d'architecture liant le CPAS à ZAMPONE. La COCOM intervient dans ce dossier comme pouvoir subsidiaire à l'investissement et l'exploitation.

L'avant-projet présenté en novembre 2020 par l'architecte ZAMPONE ne correspondait pas aux besoins du CPAS car il ne respectait pas une séparation visuelle et physique vis-à-vis des bâtiments existants de la Cité de l'Enfance.

L'architecte a dès lors été chargé par la SLRB d'une nouvelle étude en vue d'une implantation du projet à front de rue Adolphe Asselbergs.

### RÉNOVATION, TRANSFORMATION ET EXTENSION DU DOMAINE DU NECKERSGAT

L'arrêt du 21 février 2020 du Conseil d'État a mis fin au contentieux administratif visant l'annulation du permis unique du 21 décembre 2017. Ce dernier étant devenu définitif, le CPAS a réactivé les missions attribuées au bureau d'architecture ARCHIPELAGO/BAEV/ELLYPS et à l'institution financière BELFIUS chargée du financement de l'ensemble des études et travaux. Malgré la crise sanitaire et des changements internes au sein du bureau d'architecture, les services du CPAS, les directions des homes et les prestataires précités ont réadapté les plans d'architecture et les techniques spéciales en fonction des besoins modifiés depuis la suspension des opérations. Ils ont procédé à la définition des parachèvements, aux affectations des espaces intérieurs et proposé le système de contrôle d'accès. L'ensemble du projet et son estimation globale actualisée ont été présentés au CAS en vue de rentrer dans la phase de la rédaction du cahier des charges des travaux.

### PAVILLON N° 3 À LA CITÉ DE L'ENFANCE

Comme prévu dans la note de politique générale 2020, les travaux de rénovation du rez-de-chaussée du pavillon 3 à la cité Asselbergs ont commencé dans le courant du mois de mars. Suite à la pandémie, le chantier a été interrompu et n'a repris qu'en juin, lorsque la première phase dite « de démolition » a commencé. Les plafonnages, les revêtements de sol, la chape, les canalisations d'eau, de chauffage et électriques ont été démontés. En septembre, la deuxième phase des travaux a débuté à savoir le plafonnage des murs, la pose des nouveaux circuits électriques, sanitaires et de chauffage.

Le chantier devrait se terminer en février 2021.

## SOCIAL QUARTIER

### MISSION DU SERVICE

Les travailleurs sociaux du service social quartier (SSQ) sont en première ligne pour que la mission principale du CPAS soit assurée.

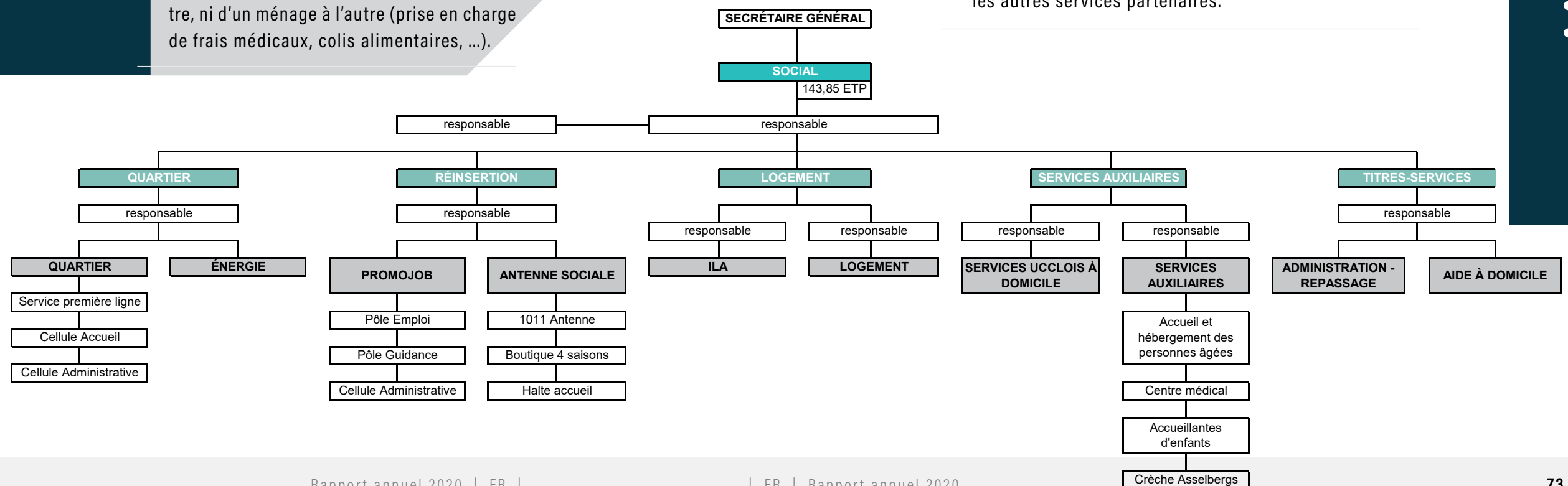
#### Deux grandes catégories d'aides seront analysées par les assistants sociaux :

- Le droit au revenu d'intégration (ou son équivalent - RI & ERI) : il s'agit d'un droit - accordé de manière identique dans tout le Royaume - à une allocation mensuelle qui sera évalué en fonction de critères légaux précis et qui vise à assurer un revenu minimum à chaque ménage (isolé, colocation, famille monoparentale, SDF, ...)
- Le droit à des aides sociales : il s'agit d'aides ponctuelles et adaptées à la situation sociale, répondant à un état de besoin spécifique et justifié. Ces aides sociales ne sont donc pas uniformes ni d'un CPAS à l'autre, ni d'un ménage à l'autre (prise en charge de frais médicaux, colis alimentaires, ...).

➤ **Les assistants sociaux de quartier** assurent également la guidance des usagers dans la résolution de leurs difficultés (sociales, médicales, psychosociales, financières, administratives, etc...) afin de leur permettre de mener une vie conforme à la dignité humaine.

➤ **Les assistants sociaux d'accueil** accueillent, informent et orientent les demandeurs d'aide, lors des permanences quotidiennes ; ils ciblent la demande et assurent la collecte des informations

➤ **Le Secrétariat du Service Social** assure le secrétariat du Service Social Quartier en collaboration avec l'équipe d'encadrement, les assistants sociaux et les autres services partenaires.



## SOCIAL QUARTIER

### OBJECTIFS PRÉVUS DANS LA NOTE DE POLITIQUE GÉNÉRALE 2020

- Rôle pilote dans la mise en application des nouvelles modalités de prise de décision
- Numérisation des propositions plateforme Oodrive
- Entame de processus de simplifications de la rédaction du procès-verbal et des notifications
- Accueil des usagers - accélération du traitement

On relèvera que certains objectifs 2020 n'ont pu être menés à terme, et ce en raison de l'insuffisance d'effectifs lié à la crise sanitaire qui a surpris le CPAS en 2020.

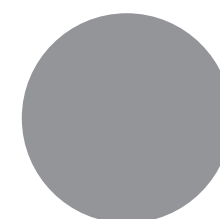
### RÉALISATIONS 2020

- Depuis avril 2020, le secrétariat du service Social gère l'ensemble des rapports dans Oodrive et contrôle l'évolution du nombre de dossiers passant au CSSS. La charge de travail qu'implique cette gestion n'est pas amoindrie par rapport à la méthode des « rapports papier », mais en termes de gestion du temps, c'est plus simple à gérer pour le secrétariat.

- Un groupe de travail entre la cellule accueil (SSQ) et l'accueil central (affaires générales) avait débuté en janvier 2020 afin de cibler les difficultés et les solutions aux problèmes réguliers de tensions dans la salle d'attente. Celui-ci a dû être mis en suspens durant la pandémie.

- Un ETP du SSQ est passé en renfort à l'accueil vu l'augmentation de la charge de travail. En effet, les entretiens au SSQ ayant été volontairement limités, les demandeurs d'aides ne pouvaient plus que s'adresser à la cellule accueil pour rencontrer physiquement un travailleur social.

De plus, les demandes par mail sont de plus en plus importantes et la gestion de celles-ci prend un temps de traitement considérable.



### Le nombre de dossiers par assistant social

Le nombre de dossiers gérés par les assistants sociaux est analysé à des instants précis (lors des révisions de quartiers).

Pour l'ensemble des assistants sociaux	avr-15	oct-15	nov-16	déc-17	mai-18	nov-18	juin-19	janv-20	nov-20
Dossiers suivis au SSQ	1366	1382	1395	1454	1559	1525	1674	1695	1832
Doss. RI&ERI	1091	1112	1162	1205	1243	1218	1238	1285	1473
Doss. Aides Soc. (sans RI&ERI)	275	270	233	249	316	307	436	410	359

Par assistant social ETP	avr-15	oct-15	nov-16	déc-17	mai-18	nov-18	juin-19	janv-20	nov-20
Dossiers suivis au SSQ	67	69	69	72	77	75	79	79	90
Doss. RI&ERI	47	49	50	50	51	50	49	51	58
Doss. Aides Soc. (sans RI&ERI)	20	21	19	22	26	25	30	29	32

En 2015, un assistant social équivalent temps plein (ETP) gérait 67 dossiers sociaux. À la fin de l'année 2019, ce même assistant social gérait 79 dossiers (+18% de dossiers en 5 ans). Enfin, à la fin de l'année 2020, un assistant social ETP gère 90 dossiers (+14% en 1 an / +34% par rapport à 2015). La proportion est d'environ 75% d'ayants droit RI & ERI et de 25% d'autres allocataires sociaux demandant des aides sociales complémentaires (frais médicaux, frais pharmaceutiques...).

Les outils et la détermination de politiques sociales mis en place depuis 2015 permettent d'atténuer le sentiment de surcharge de travail. Le service continue dans cette voie, pour améliorer son efficacité étant donné que le nombre de personnes suivies ne semble pas diminuer. Toutefois, l'automatisation et l'amélioration de la vitesse d'exécution a atteint ses limites en 2020 et il y a lieu d'agrandir nos équipes.



## SOCIAL QUARTIER

### Les avis d'entrée des hôpitaux

2020	/01	/02	/03	/04	/05	/06	/07	/08	/09	/10	/11	/12	Moyenne	Projection/an	%
Conservés aux FA (enquêtes préalables à l'avis = Carte Med)	10	16	16	3	12	14	14	17	11	10	13	5	12	141,00	36,06 %
Enquête sociale complémentaire par l'assistant social quartier	27	26	22	7	11	13	8	12	11	14	11	14	15	176,00	45,01 %
Déclinatoires immédiat par l'assistant social Accueil	8	8	5	10	6	7	7	4	6	4	4	5	6	74,00	18,93 %
<b>Total</b>	<b>45</b>	<b>50</b>	<b>43</b>	<b>20</b>	<b>29</b>	<b>34</b>	<b>29</b>	<b>33</b>	<b>28</b>	<b>28</b>	<b>28</b>	<b>24</b>	<b>33</b>	<b>391,00</b>	

Depuis juin 2019, le Service Social Quartier traite directement cette matière, auparavant traitée par le service Facturation-Assistance. Le centre est avisé de l'entrée d'environ 400 patients par an au sein des hôpitaux se trouvant sur le territoire ucclois (principalement Fond'Roy et Saint-Élisabeth).

En 2020, nous observons que 36% des patients pour lesquels un avis d'entrée est envoyé sont déjà couverts par une carte médicale du CPAS d'Uccle. Tous les autres avis d'entrée font l'objet d'une analyse de compétence territoriale par la cellule accueil, puis d'une enquête approfondie par l'assistant social de quartier pour juger de la compétence du CPAS. Cela représente environ 250 rapports par an pour la cellule accueil (environ 5 avis par semaine) et 180 enquêtes approfondies par le service social Quartier.

Ce sont principalement les assistants sociaux d'accueil qui sont impactés par ce transfert de charge de travail.

### Les bénéficiaires du revenu d'intégration et de l'équivalent au revenu d'intégration (RI & ERI)

#### Les nouvelles demandes de RI & ERI

La méthode d'analyse des indicateurs a été modifiée par rapport aux années précédentes afin qu'elle soit plus compréhensible et davantage en adéquation avec les évolutions budgétaires et les statistiques du SPP-IS. Auparavant, c'est le nombre de personnes qui avaient bénéficié du RI & ERI durant l'année considérée qui était analysé, quel que soit le nombre de mensualités versé à cette personne.

Aujourd'hui, c'est le nombre de bénéficiaires ayant reçu un RI & ERI chaque mois qui est analysé, et une moyenne mensuelle sur l'année est ensuite calculée. La colonne « total » en fin de tableau reflète donc le nombre d'actions sur l'année (mensualités versées, d'octrois, de nouvelles demandes...) et non le nombre de bénéficiaires. Il en découle alors une moyenne mensuelle de bénéficiaires par année.

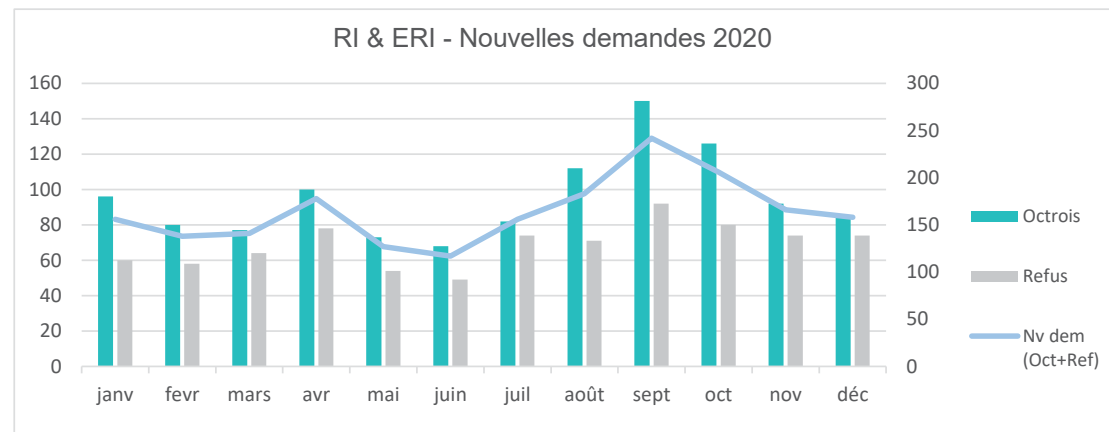
Cette méthode d'analyse permet d'analyser et de comparer les périodes précises de chaque année afin de mieux appréhender la gestion au quotidien.

Revenu d'intégration - Nouvelles demandes 2020														TOT	MOY	%
	janv	fevr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc				
Octrois	88	74	71	95	72	66	79	100	137	121	87	80	1070	89	59%	
Refus	57	56	61	70	54	44	66	58	83	74	69	64	756	63	41%	
Nv dem (Oct+Ref)	145	130	132	165	126	110	145	158	220	195	156	144	1826	152	100%	

Equivalent au Revenu d'intégration - Nouvelles demandes 2020														TOT	MOY	%
	janv	fevr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc				
Octrois	8	6	6	5	1	2	3	12	13	5	5	4	70	6	49%	
Refus	3	2	3	8	0	5	8	13	9	6	5	10	72	6	51%	
Nv dem (Oct+Ref)	11	8	9	13	1	7	11	25	22	11	10	14	142	12	100%	

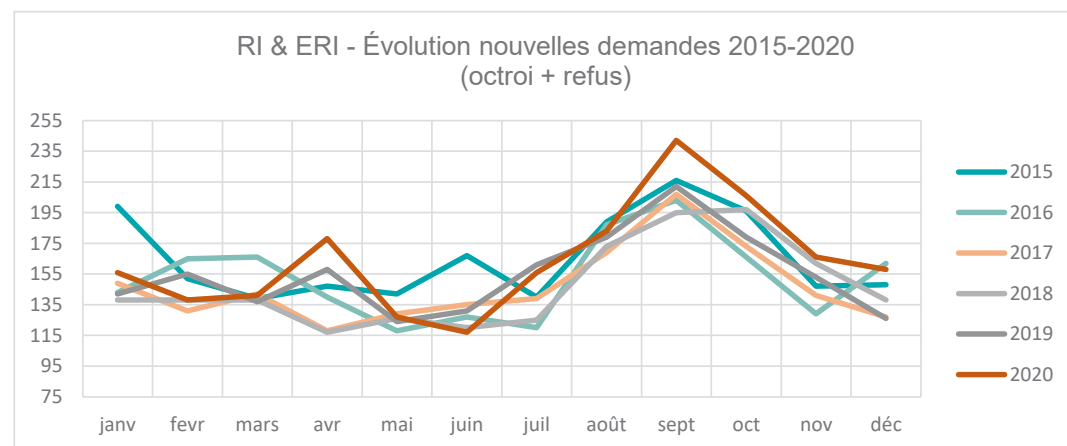
RI & ERI - Nouvelles demandes 2020														TOT	MOY	%
	janv	fevr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc				
Octrois	96	80	77	100	73	68	82	112	150	126	92	84	1140	95	58%	
Refus	60	58	64	78	54	49	74	71	92	80	74	74	828	69	42%	
Nv dem (Oct+Ref)	156	138	141	178	127	117	156	183	242	206	166	158	1968	164	100%	

## SOCIAL QUARTIER



La moyenne de nouvelles demandes mensuelles de RI & ERI est de 164 (+6% par rapport à 2019). On observe un pic manifeste à la rentrée scolaire où plus de 240 demandes de RI & ERI ont été introduites.

Environ 60% des demandes aboutissent à un droit effectif accordé par le CSSS. Cette proportion varie entre 55% et 60% depuis 2015. La pandémie n'a donc pas eu d'effet sur la proportion « octroi-refus » au niveau des RI & ERI.

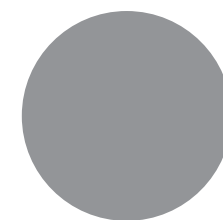


Durant l'année 2020, les demandes de RI & ERI ont suivi sensiblement la même courbe que celles des années précédentes.

Lors du premier confinement, les demandes ont été plus nombreuses que les années précédentes (+13% entre avril 2019 et avril 2020). Le fait de pouvoir introduire une demande d'aide sociale par internet a manifestement eu un impact pour permettre aux demandeurs de faire valoir leurs droits sans sortir de chez eux.

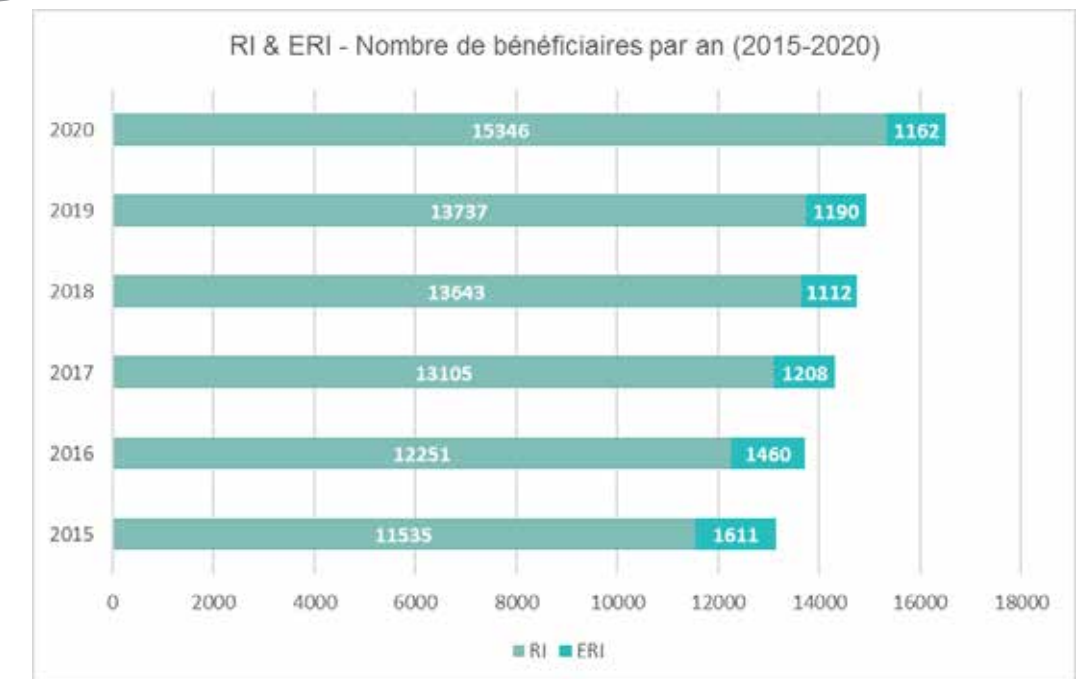
Durant les phases 1 à 3 du déconfinement (mai-juin), le nombre de nouvelles demandes a été moindre que les autres années (-11% entre juin 2019 et juin 2020).

En revanche, les mois de septembre et octobre se sont révélés être beaucoup plus chargés que les autres années (+14% entre septembre 2019 et septembre 2020).



### Les bénéficiaires du revenu d'intégration et de l'équivalent au revenu d'intégration (RI & ERI)

#### Le nombre d'ayants droit au RI & ERI



La charge de travail a augmenté de manière considérable en 2020. En moyenne, ce sont 1376 RI & ERI qui ont été versés chaque mois, soit 10% de plus qu'en 2019. C'est une conséquence directe de la croissance du nombre d'ayants droit RI & ERI. En effet, entre janvier 2015 et décembre 2019, leur augmentation était de 20,7%, soit environ 4% chaque année. Entre décembre 2019 et décembre 2020, la croissance a été de 17,3%, soit une croissance 4 fois plus élevée que sur une année habituelle.

Habituellement, nous cherchons des solutions opérationnelles et adaptées pour améliorer la célérité du travail, le confort et le bien-être des travailleurs sociaux, mais vu le contexte sanitaire de 2020, il nous a été impossible d'appréhender correctement et sereinement cette augmentation de la charge de travail. Cela s'est considérablement ressenti dans l'ambiance du service.



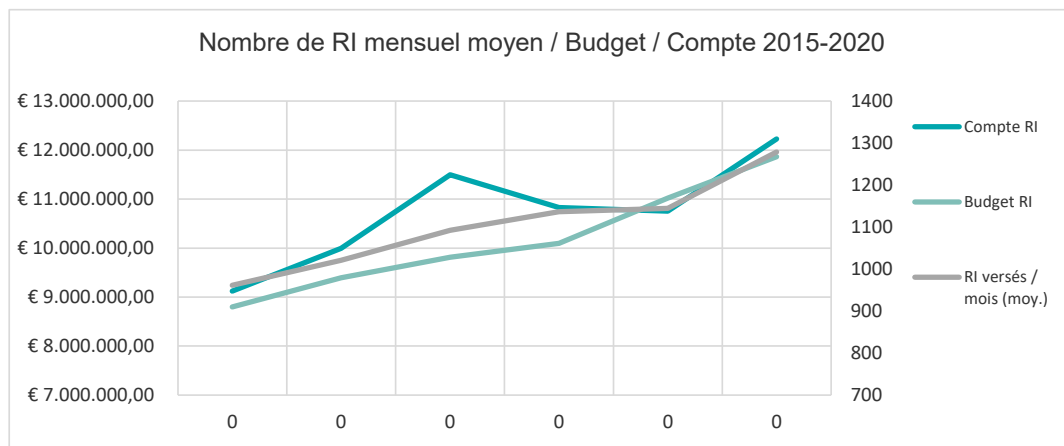
## SOCIAL QUARTIER

### Les bénéficiaires du revenu d'intégration et de l'équivalent au revenu d'intégration (RI & ERI)

#### Les dépenses en RI & ERI

Seule l'évolution des dépenses en RI sera analysée. En effet, l'article budgétaire dans lequel le ERI est catégorisé reprend d'autres dépenses récupérables auprès du SPP-IS.

Comparaison Nombre de RI / Budget / Compte 2015-2020							
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
<b>RI versés / mois (moyenne)</b>	<b>961</b>	<b>1021</b>	<b>1092</b>	<b>1137</b>	<b>1145</b>	<b>1279</b>	
Bud.	8320/33310/05	€ 6.050.000,00	€ 6.640.000,00	€ 7.434.875,00	€ 7.545.000,00	€ 8.347.500,00	€ 9.400.000,00
	8320/33330/05	€ 975.000,00	€ 825.000,00	€ 100.000,00	€ -	€ -	€ -
	8320/33340/05 RE	€ 1.555.000,00	€ 1.320.000,00	€ 1.500.000,00	€ 1.550.000,00	€ 1.572.000,00	€ 1.400.000,00
	8320/33340/05 SA	€ 220.000,00	€ 610.000,00	€ 780.000,00	€ 1.000.000,00	€ 1.100.000,00	€ 1.065.000,00
	<b>Budget RI</b>	<b>€ 8.800.000,00</b>	<b>€ 9.395.000,00</b>	<b>€ 9.814.875,00</b>	<b>€ 10.095.000,00</b>	<b>€ 11.019.500,00</b>	<b>€ 11.865.000,00</b>
Com.	8320/33310/05	€ 6.469.958,89	€ 7.080.296,95	€ 8.763.681,42	€ 8.308.544,88	€ 8.336.963,75	€ 9.718.132,15
	8320/33330/05	€ 887.405,94	€ 795.986,04	€ 28.328,45	€ -	€ -	€ -
	8320/33340/05 RE	€ 1.248.765,67	€ 1.460.347,65	€ 1.699.476,88	€ 1.478.761,07	€ 1.414.131,86	€ 1.671.560,23
	8320/33340/05 SA	€ 517.898,23	€ 658.582,16	€ 1.005.993,81	€ 1.041.130,42	€ 999.897,86	€ 836.264,95
	<b>Compte RI</b>	<b>€ 9.124.028,73</b>	<b>€ 9.995.212,80</b>	<b>€ 11.497.480,56</b>	<b>€ 10.828.436,37</b>	<b>€ 10.750.993,47</b>	<b>€ 12.225.957,33</b>



Avec les nouveaux indicateurs employés cette année, nous pouvons observer que l'évolution des dépenses en matière de RI et le nombre de RI versé aux bénéficiaires suit la même évolution, et ce principalement à partir de 2018. En effet, la méthode employée depuis 2018 pour encoder la récupération des RI perçus indument dans le logiciel New Horizon influençait fortement la cohérence entre le nombre de RI payés et la dépense réelle.

### Les bénéficiaires du revenu d'intégration et de l'équivalent au revenu d'intégration (RI & ERI)

#### Les catégories des ayants droit au RI & ERI

RI & ERI - Taux 2020															
	janv	fevr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	TOT	MOY	%
<b>COH</b>	429	433	430	446	450	448	427	429	456	468	468	478	<b>5362</b>	<b>447</b>	<b>32%</b>
<b>ISO</b>	535	537	542	565	586	588	590	594	605	633	650	660	<b>7085</b>	<b>590</b>	<b>43%</b>
<b>FAC</b>	321	321	327	338	337	329	333	347	344	355	355	354	<b>4061</b>	<b>338</b>	<b>25%</b>
<b>Nb Tot. Payés</b>	<b>1285</b>	<b>1291</b>	<b>1299</b>	<b>1349</b>	<b>1373</b>	<b>1365</b>	<b>1350</b>	<b>1370</b>	<b>1405</b>	<b>1456</b>	<b>1473</b>	<b>1492</b>	<b>16508</b>	<b>1376</b>	<b>100%</b>

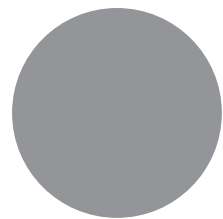
Cette proportion ne varie pas de manière significative d'une année à l'autre.

#### Le genre des ayants droit au RI & ERI

RI & ERI - Genres 2020															
	janv	fevr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	TOT	MOY	%
<b>F</b>	713	725	730	746	760	748	745	748	771	791	797	805	<b>9079</b>	<b>757</b>	<b>55%</b>
<b>M</b>	572	566	569	603	613	617	605	622	634	665	676	687	<b>7429</b>	<b>619</b>	<b>45%</b>
<b>Nb Tot. Payés</b>	<b>1285</b>	<b>1291</b>	<b>1299</b>	<b>1349</b>	<b>1373</b>	<b>1365</b>	<b>1350</b>	<b>1370</b>	<b>1405</b>	<b>1456</b>	<b>1473</b>	<b>1492</b>	<b>16508</b>	<b>1376</b>	<b>100%</b>

Cette proportion ne varie pas de manière significative d'une année à l'autre.

## SOCIAL QUARTIER



### Les bénéficiaires du revenu d'intégration et de l'équivalent au revenu d'intégration (RI & ERI)

#### L'âge des ayants droit au RI & ERI

Les CPAS ont pour habitude de classer les âges en commençant par la catégorie spécifique de la loi DIS, à savoir les 18-24 ans (6 ans), puis les 25-44 (20 ans) et 45-64 (20 ans). Cette catégorisation a un intérêt pour pouvoir comparer les CPAS entre eux.

Nous avons également décidé d'utiliser la catégorisation de l'ONEm qui a un intérêt dans les cas où les bénéficiaires sont engagés sous contrat article 60. Les trois tranches sont 18-35 (17 ans); 36-49 (15 ans) et 50-64 (15 ans). Selon la catégorie dans laquelle il se trouve, les personnes doivent prouver un nombre de jours de travail différent pour avoir droit aux allocations de chômage (312 jours, 468 jours et 624 jours).

Les tranches d'âge d'après les catégories de l'ONEM

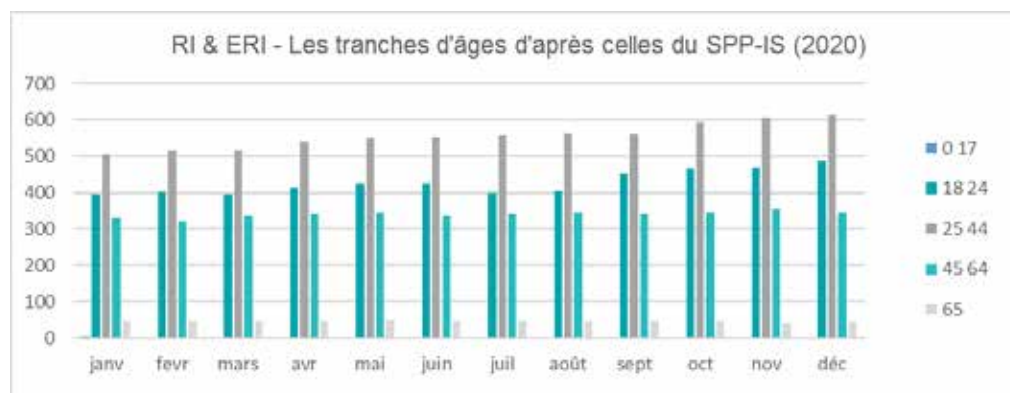
RI & ERI - Les âges 2020																
	janv	fevr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	TOT	MOY	%	
<b>0</b>	<b>17</b>	5	1	2	1	2	1	4	4	3	3	1	3	<b>30</b>	<b>3</b>	<b>0%</b>
<b>18</b>	<b>35</b>	717	728	724	761	786	790	760	763	803	848	858	871	<b>9409</b>	<b>784</b>	<b>57%</b>
<b>36</b>	<b>49</b>	284	290	287	289	284	281	292	303	306	311	314	317	<b>3558</b>	<b>297</b>	<b>22%</b>
<b>50</b>	<b>64</b>	231	225	238	250	251	246	248	246	248	258	258	258	<b>2951</b>	<b>246</b>	<b>18%</b>
<b>65</b>		48	47	48	48	50	47	46	48	47	46	42	43	<b>560</b>	<b>47</b>	<b>3%</b>
<b>Nb Tot. Payés</b>		1285	1291	1299	1349	1373	1365	1350	1370	1405	1456	1473	1492	<b>16508</b>	<b>1376</b>	<b>100%</b>



Au regard de cette « nouvelle » catégorisation, on observe que près de 60 % de nos ayants droit ont moins de 35 ans et devront travailler durant 4 trimestres pour ouvrir le droit aux allocations de chômage. 22 % devront travailler durant 6 trimestres (36-49), et 18 % durant 8 trimestres (50-64).

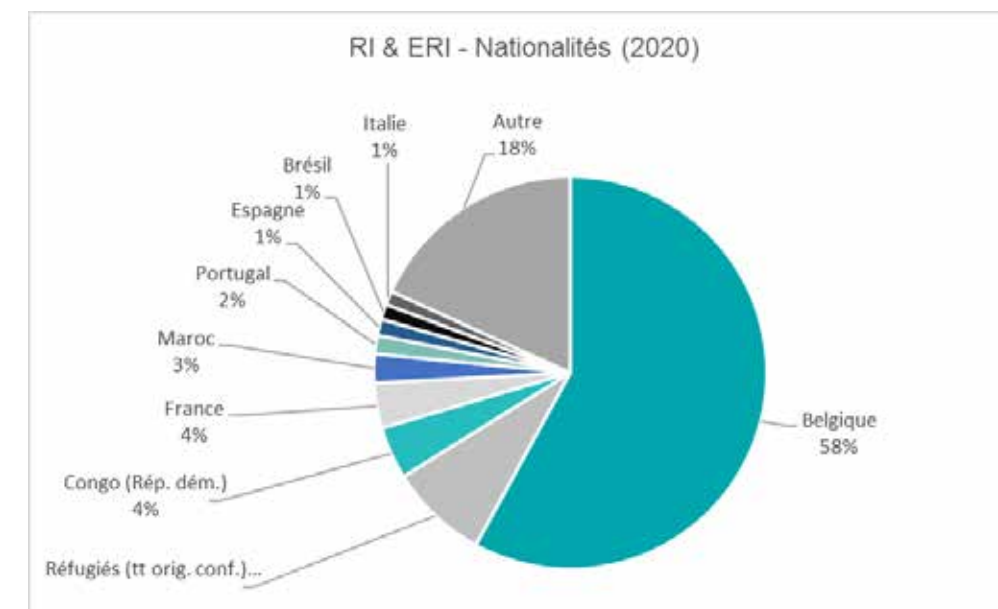
Les tranches d'âge d'après les catégories du SPP-IS

RI&ERI - Les âges 2020 (SPP-IS)																
	janv	fevr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	TOT	MOY	%	
<b>0</b>	<b>17</b>	5	1	2	1	2	1	4	4	3	3	1	3	<b>30</b>	<b>3</b>	<b>0%</b>
<b>18</b>	<b>24</b>	397	403	396	414	426	426	399	406	451	468	471	486	<b>5143</b>	<b>429</b>	<b>31%</b>
<b>25</b>	<b>44</b>	504	517	516	542	550	553	559	565	561	594	606	613	<b>6680</b>	<b>557</b>	<b>40%</b>
<b>45</b>	<b>64</b>	331	323	337	344	345	338	342	347	343	345	353	347	<b>4095</b>	<b>341</b>	<b>25%</b>
<b>65</b>		48	47	48	48	50	47	46	48	47	46	42	43	<b>560</b>	<b>47</b>	<b>3%</b>
<b>Nb Tot. Payés</b>		1285	1291	1299	1349	1373	1365	1350	1370	1405	1456	1473	1492	<b>16508</b>	<b>1376</b>	<b>100%</b>



Près de 75 % de nos bénéficiaires ont moins de 45 ans et les 18-24 représentent 30 % de nos ayants droit. Le développement des indicateurs permettra de comparer ces statistiques avec celles de la Région Bruxelloise.

#### Les nationalités des ayants droit RI & ERI

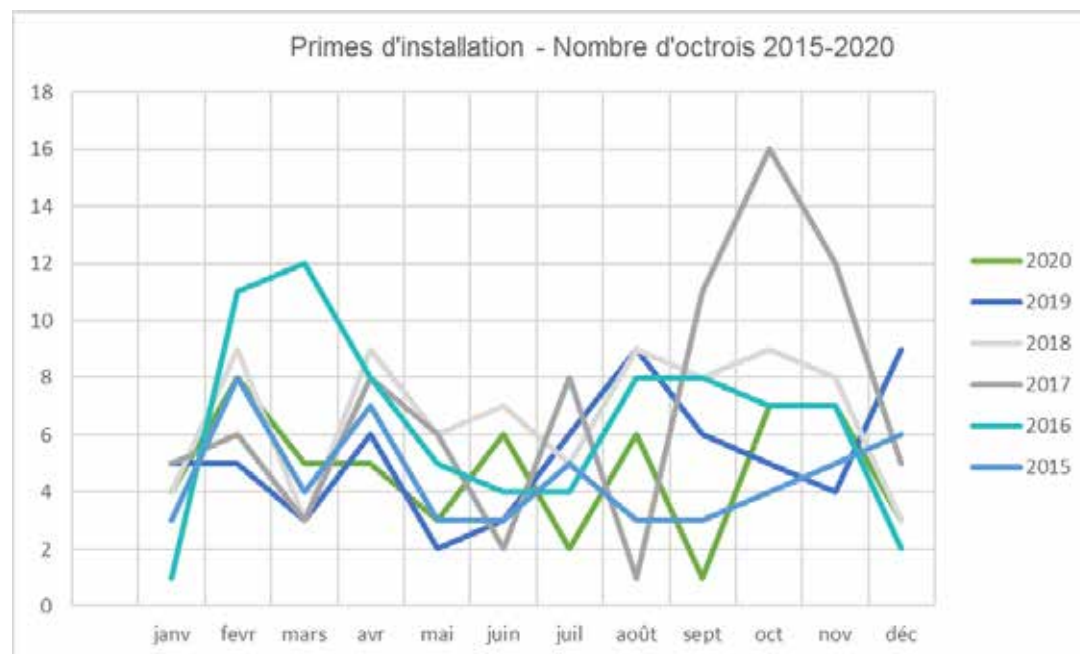
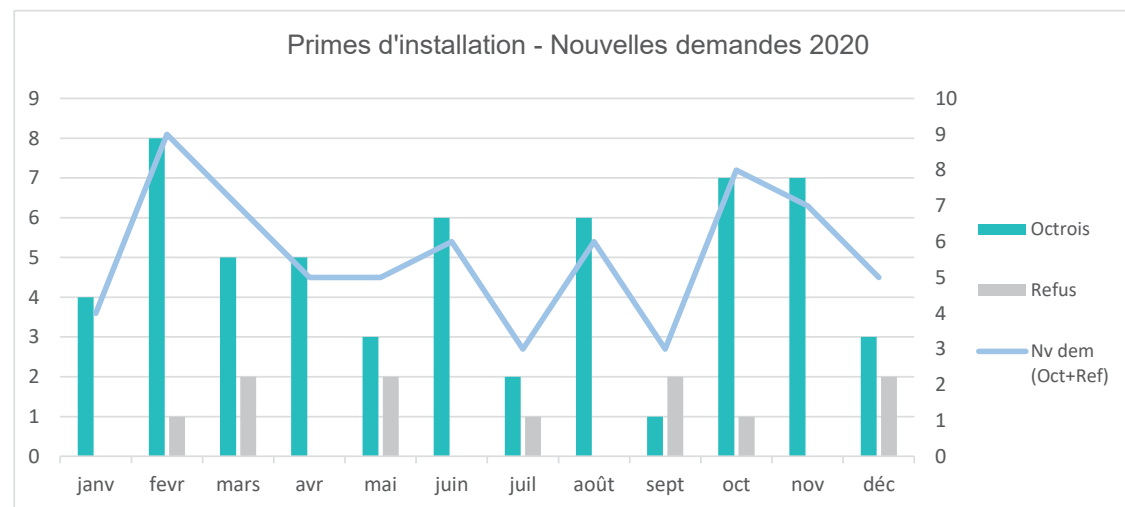


En 2020, le CPAS d'Uccle a aidé des personnes de 87 nationalités différentes. 77 nationalités ont bénéficié du revenu d'intégration et 41 de l'équivalent au revenu d'intégration. Les réfugiés politiques aidés sont de 26 origines différentes.

La majorité de nos bénéficiaires sont belges (61 %), puis viennent les réfugiés de toutes origines confondues (8,5 %). Les Congolais représentent 4,5 % de nos ayants droit, les Français 4 % et les Marocains 2,5 %.

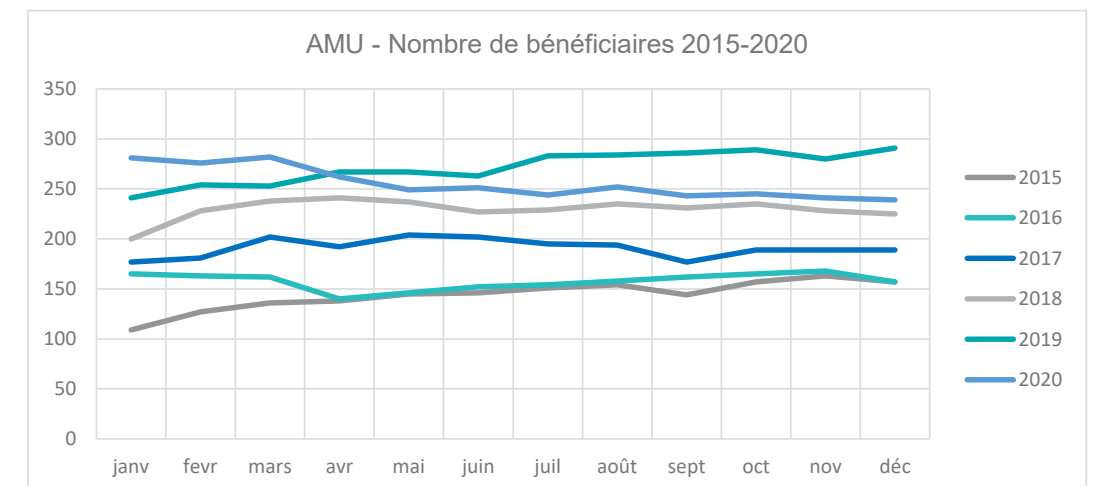
## SOCIAL QUARTIER

### Les primes d'installation



Nous ne distinguons pas de récurrence significative en ce qui concerne les primes d'installation.

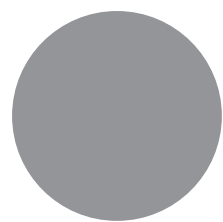
### L'aide médicale urgente



Ci-dessous est donné le nombre de cartes MEDIPRIMA actives. Ces cartes sont individuelles et valables 92 jours.

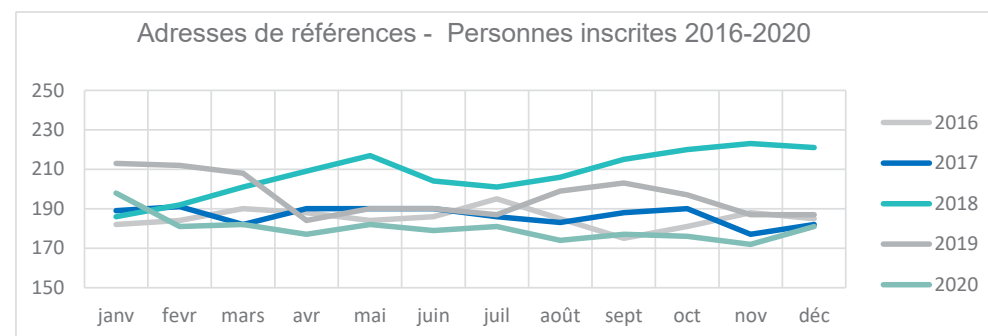
En moyenne, ce sont 250 personnes illégales qui sont aidées chaque mois. Ce chiffre était en nette augmentation entre 2015 et 2019 (+88 %) et a légèrement baissé durant l'année 2020 (-6 %).

## SOCIAL QUARTIER



### Les adresses de références

Les personnes qui sont inscrites en adresse de référence peuvent avoir fait cette demande pour différentes raisons : sans-abrisme, hospitalisation à Fond'Roy, résidence en Initiative d'Habitations Protégées (IHP), enfants dont le parent est en adresse de référence...

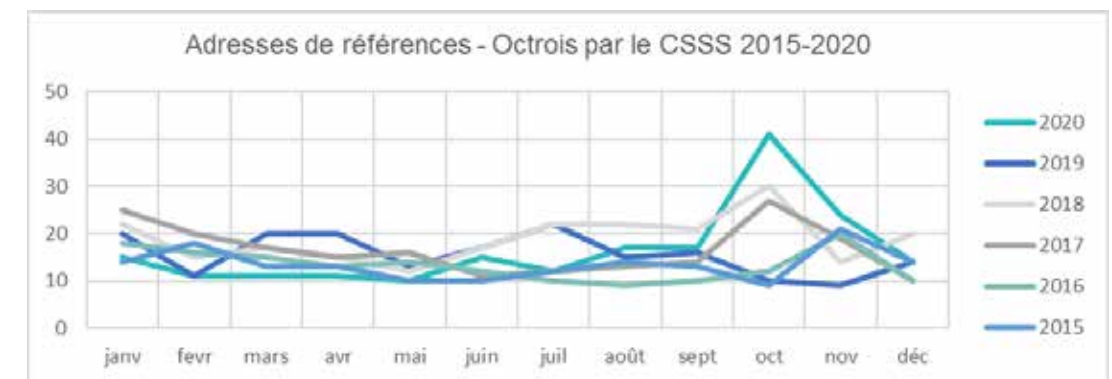


Depuis 2018, le nombre de personnes inscrites en adresses de référence diminue : la moyenne est actuellement de 180 personnes inscrites.

Cette baisse significative est due au travail du secrétariat du service social qui tient à jour un « fichier client » indiquant si les personnes inscrites viennent réclamer leur courrier et si elles rencontrent régulièrement leur assistant social.

Si, durant 3 mois, la personne ne se présente pas pour venir chercher son courrier et voir son assistant social, la suppression de l'adresse de référence est soumise au CSSS.

Sans cela, le nombre de personnes inscrites en adresse de référence aurait continué à augmenter.



La moyenne annuelle des octrois d'adresse de référence n'a pas varié durant l'année 2020. Le CSSS octroie en moyenne 17 adresses de référence par mois.

Le mois d'octobre 2020 a toutefois été exceptionnel : le CSSS a octroyé 41 adresses de référence.

## CELLULE ÉNERGIE

### MISSION DU SERVICE

Les factures d'énergie sont bien souvent à l'origine d'un problème de surendettement et nécessitent un suivi attentif, tant d'un point de vue administratif qu'au niveau des comportements liés à la consommation d'énergie.

L'article 2 de la loi du 4 septembre 2002 confie aux CPAS la mission de guidance et d'aide sociale financière dans le cadre de la fourniture d'énergie aux personnes les plus démunies :

« Les centres publics d'aide sociale, ci-après dénommés "CPAS", sont chargés :

- 1° d'accorder aux personnes qui ont notamment des difficultés de payer leur facture de gaz ou d'électricité, l'accompagnement et la guidance social et budgétaire nécessaires. Cet accompagnement en faveur des clients en difficulté comprend :
  - la négociation de plans de paiement ;
  - la mise en place d'une guidance budgétaire.

2° d'octroyer une aide sociale financière aux personnes dont la situation d'endettement est telle qu'elles ne peuvent plus faire face, malgré leurs efforts personnels, au paiement de leurs factures de gaz et d'électricité. »

La cellule Énergie s'inscrit dans cette visée et a pour mission de traiter les demandes de tout Ucclois pour les problématiques liées à l'énergie (gaz/électricité/mazout/eau). Elle a un rôle d'information et de conseil, de prévention et de sécurité, d'accompagnement et de guidance sociale énergétique et/ou budgétaire et enfin d'aide financière. Nous formulons des conseils dans le cadre de la législation en vigueur.

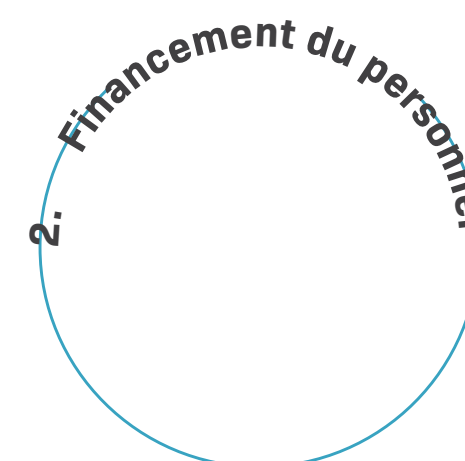
Dans un objectif de prévention et de sécurité : nous veillons à ce que la personne dispose d'un mode de chauffage correct dans son habitation et que l'installation des appareils soit conforme aux normes de sécurité ; nous conseillons dans le cadre de l'entretien et/ou de la réparation du chauffe-eau, de la chaudière, de l'appareil de chauffage (en collaboration avec des spécialistes) ; nous analysons la consommation et formulons des conseils pour une utilisation plus rationnelle de l'énergie.

### RÉALISATIONS 2020

- Permanences & visites à domicile  
Étant donné le contexte sanitaire, le nombre de visites à domicile/audits (75) effectué par l'éco-ouvrier dans un but préventif ou curatif a été limité par rapport aux années précédentes.
- 2860 demandes différentes traitées (tous types de demandes confondues) :
  - 1127 demandes pour des problèmes liés à des factures d'énergie
  - 359 dossiers pour des problèmes liés à « l'eau », ce qui a représenté 338 rapports individuels de demande d'intervention financière au CSSS.
  - pour les audits (demande de passage, problème technique ou suivi), certaines personnes prennent directement contact avec l'éco-ouvrier. Ces demandes ne sont pas comptabilisées dans le tableau récapitulatif des demandes d'aide.



Suite à la situation exceptionnelle liée à la pandémie, les conseillers en énergie ont travaillé via mail, téléphone et télétravail.



La cellule est subsidiée via le subside Fonds Gaz et Électricité (FGE) (art. 6 : 151 091,17 € (soit 57 813,77 € et un complément suite à l'indexation de 93 277,40 €) et art. 4 : 258 380,40 €), le fonds Vivaqua (52 697,54 € (30 % inhérents au travail social assuré par le CPAS et 70 % d'aides pour les usagers)), l'ordonnance Gaz-Électricité (33 367 €) et le fonds social mazout. Les ressources de ce fonds sont mises à la disposition des CPAS par le secteur de l'énergie.

Année	Fonds Gaz et Electricité Art 4	Ordonnance Gaz-Electricité	VIVAQUA (HYDROBRU)
2016	237 760,45	38 311,13	14 985,13
2017	245 354,60	39 601,23	14 752,42
2018	250 432,05	39 601,23	14 351,04
2019	257 383,90	33 208,00	14 611,76
2020	258 380,40	33 367,00	15 809,26

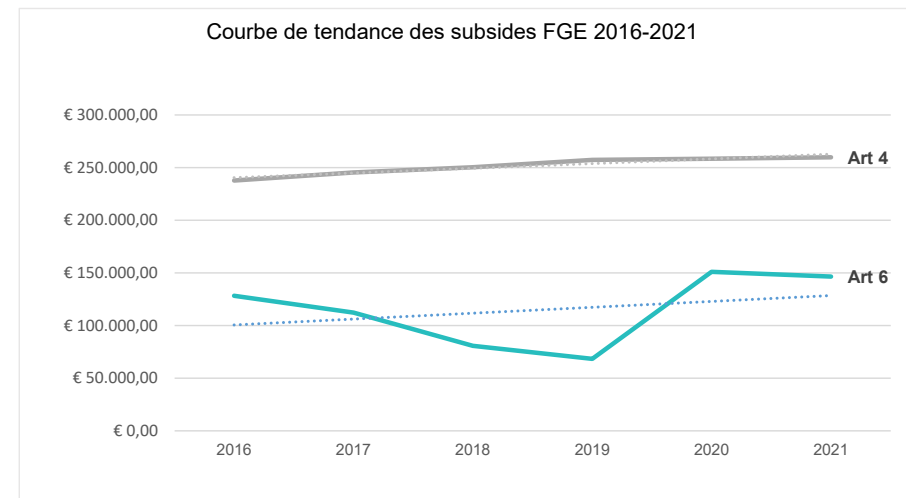


## CELLULE ÉNERGIE

3. Aides pour les usagers  
- intervention financière

Année	Fonds Gaz et Electricité Art 6	VIVAQUA (HYDROBRU)
2016	128 331,78	34 965,30
2017	112 243,73	34 422,31
2018	80 740,88	33 485,75
2019	68 474,70	33 884,51
2020	151 091,17	36 888,28

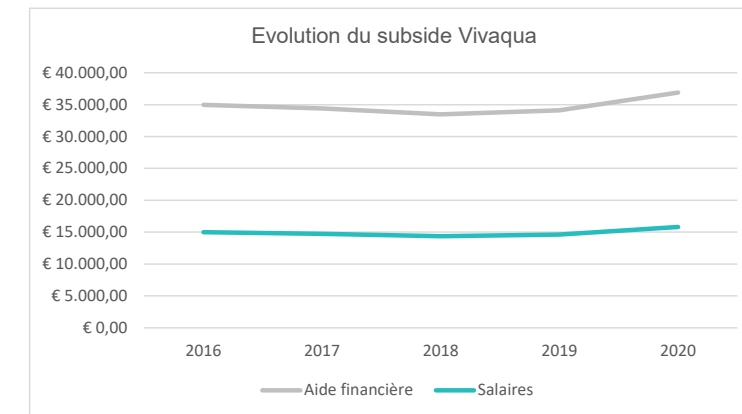
Évolution du montant du subsidie Fonds Gaz et Electricité



La base légale de ce fonds est la loi du 4 septembre 2002. L'arrêté royal du 14 février 2005 fixe l'exécution de la loi de 2002. Les subsides sont répartis entre les CPAS chaque année, par arrêté royal. Pour notre CPAS, une subvention de 151 091,17 (art. 6) a été accordée en 2020.

- 1) 258 380,40 € pour l'article 4 qui subsidie les frais de personnel liés aux services de médiation ou affectés spécifiquement à ce fonds
- 2) 151 091,17 € pour l'article 6 qui subsidie l'aide sociale financière pour l'apurement des dettes et des mesures dans le cadre d'une politique sociale préventive en matière d'énergie, soit 57 813,77 € plus un complément 93 277,40 € d'indexation

Évolution du subsidie Vivaqua



Chaque année, nous utilisons ce subsidie pour les interventions concernant les factures VIVAQUA non payées et pour une intervention dans les salaires du personnel.

Type de demandes adressées à la cellule énergie en 2020

	janv	févr	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	Total
Allocation Mazout	1	6	2	9	2	5	0	0	2	1	7	4	39
ATSS	29	20	24	19	16	15	15	13	20	14	23	21	229
Audit	2	2	2	1	1	0	3	4	6	10	6	5	24
Chaudière	2	3	2	1	2	1	0	1	0	3	9	2	26
Contrats - nouveau/fin/...	0	0	8	2	1	11	4	12	11		2		51
CP	10	11	13	7	4	14	11	8	19	11	3	9	120
Décompte de charges	7	3	3	2	2	8	3	11	7	6	8	13	73
Dépôt-reprise doc/suivi dossier	14	21	33	12	12	39	48	30	35	33	33	21	331
Electricité/gaz — coupure — ouverture	2	2	0	0	0	4	2	3	2	2	4	1	22
Electricité/gaz — décompte — annuel	39	41	13	3	5	7	2	1	7	1	11	78	208
Electricité/gaz — Facture	23	22	21	21	30	52	62	48	55	96	112	56	598
Electricité/gaz — Huissier	2	1	3	5	1	6	3	3	2	1	2	5	34
Electricité/gaz — Plan paiement	15	21	21	4	10	13	11	11	7	11	12	12	148
Electricité/gaz — Rappel/mise en demeure	2	9	11	6	3	16	9	4	6				66
Info	36	42	22	20	20	24	41	27	24	74	53	34	417
Limiteur — info	4	6	15	1	2	2	9	9	7	4	2	19	80
Problème fournisseur	3	1	1	0	4	0	0	1	3	4	3		20
Problème technique	0	0	2	1	1	3	0	1	2	1	2	2	15
VIVAQUA coupure	0	3	4	0	1	1	0	0	17		1	1	28
VIVAQUA et Énergie	2	0	2	1	3	3	4	4	1	8	16	4	48
VIVAQUA facture	16	19	10	8	15	31	24	15	15	25	29	11	218
VIVAQUA huissier	0	1	1	1	0	1	1	0	0				5
VIVAQUA ouverture	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7	1	1	9
VIVAQUA Plan paiement	1	10	6	3	3	5	2	3	10		7	1	51
TOTAL	210	244	219	127	138	261	254	209	258	312	346	300	2860

## RÉINSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE PROMOJOB

### MISSION DU SERVICE

Le service a pour objectif principal la mise au travail des personnes bénéficiaires du revenu d'intégration (RI) et de l'aide sociale, conformément aux articles 2, 6 § 1 et 2, 12 de la loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale, et à l'article 60 § 2 et 7 de la loi organique du 8 juillet 1976 des CPAS. Il s'agit de mettre en œuvre des parcours d'insertion socioprofessionnelle selon une méthodologie d'intervention comportant des opérations intégrées et planifiées d'accueil, de guidance, de (pré) formation et de mise au travail.

Il est aussi en charge de vérifier si l'obligation de disposition au travail des bénéficiaires de l'(équivalent) revenu d'intégration ([E]RI) est respectée ou non.

Il est un acteur de la maison de l'emploi d'Uccle, l'objectif étant de permettre aux différents acteurs présents sur le territoire de la commune de coordonner leurs actions et d'offrir aux employeurs et aux demandeurs d'emploi ucclois un service de qualité.

...

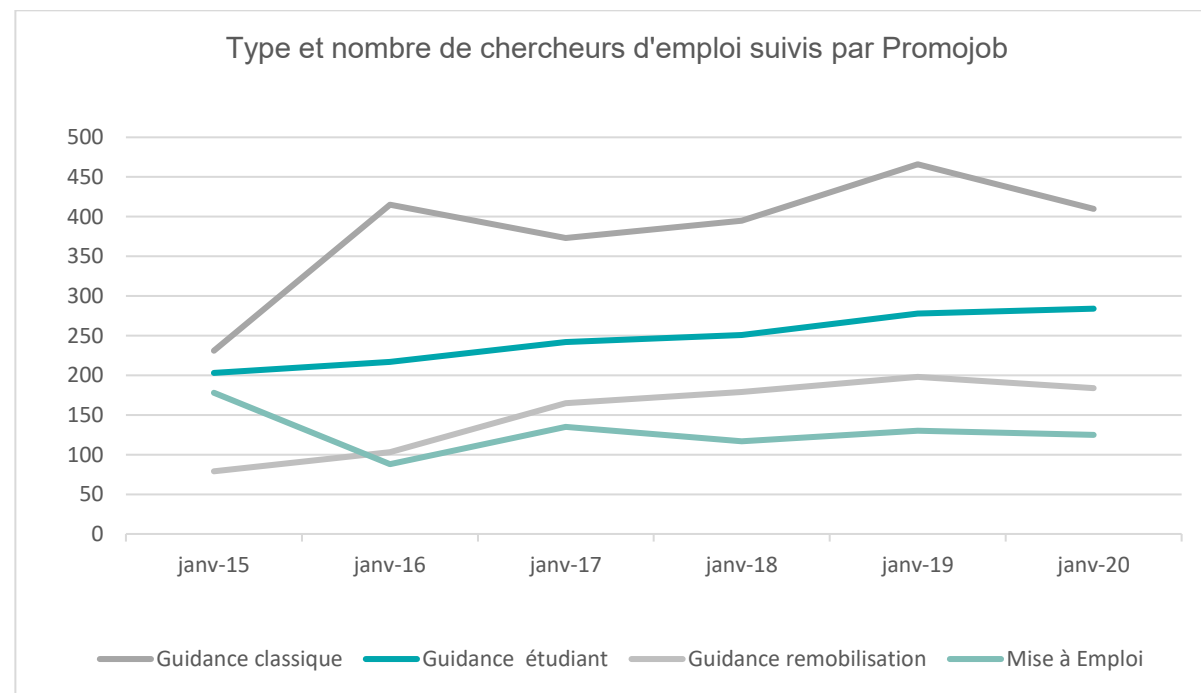
...

2021

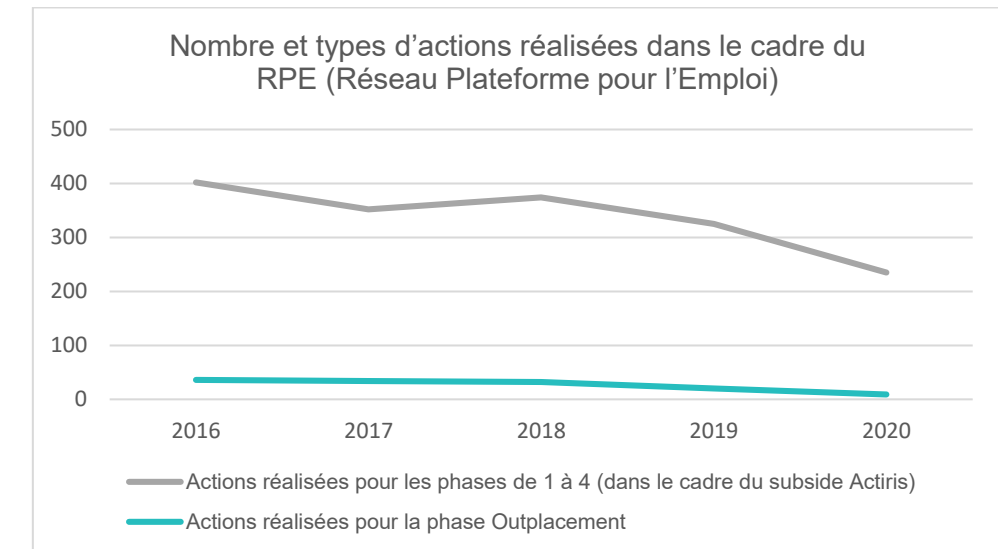
## RÉINSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE PROMOJOB

### Axe 1 : Promo job (général)

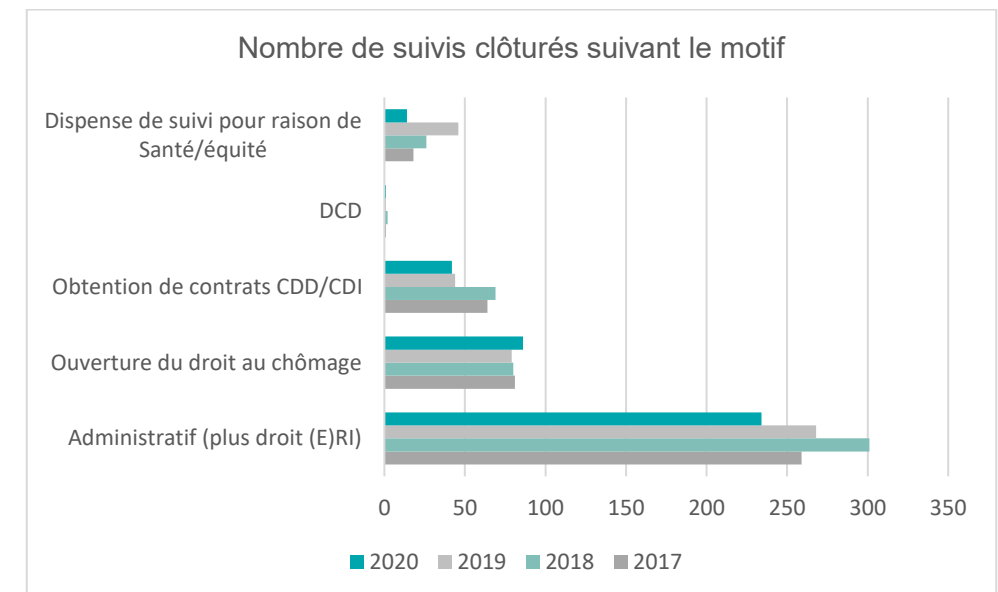
RÉALISATIONS 2020



- Nombre et types d'actions réalisées dans le cadre du RPE (Réseau Plateforme pour l'Emploi)  
Le RPE est une base de données gérée par Actiris. Dans le cadre de la convention de partenariat entre Actiris et le CPAS d'Uccle, le service Promo Job réalise un certain nombre de nouvelles actions (détermination de projet, recherche d'emploi) avec les bénéficiaires du (E)RI, (...). Chaque année, Actiris comptabilise le nombre d'actions.  
En 2020, la crise sanitaire a empêché leur bon déroulement. Les entretiens en présentiel ont été limités aux urgences, les chercheurs d'emploi n'ont pas pu être coachés au même rythme que les années précédentes.



Nombre de suivis clôturés avec un des motifs suivant : Ouverture du droit aux allocations de chômage, obtention d'un contrat de travail ou dispense de suivi pour raison de santé/équité.



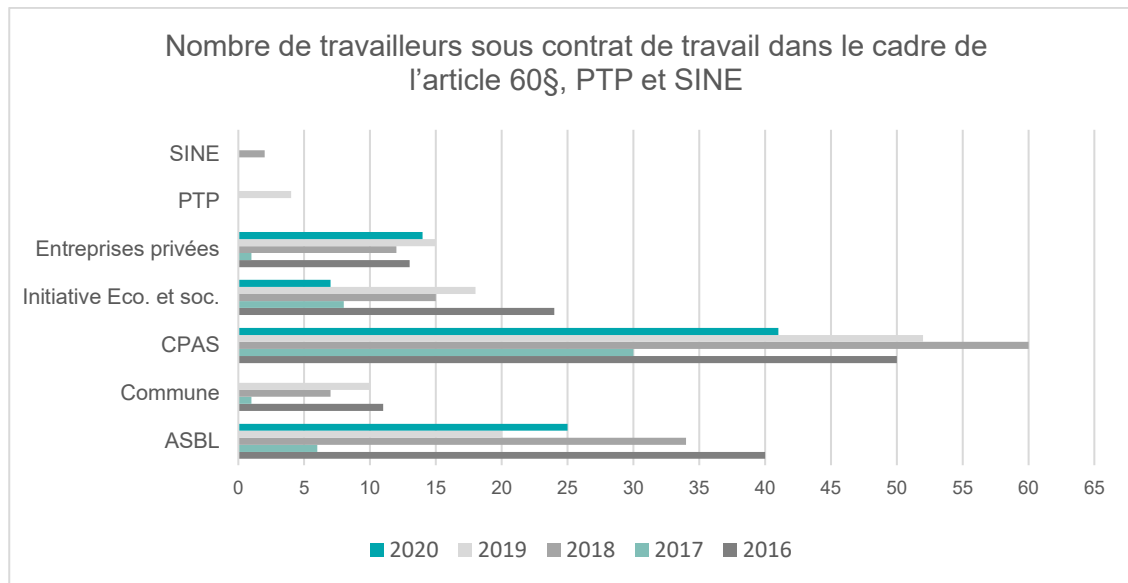


## RÉINSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE PROMOJOB

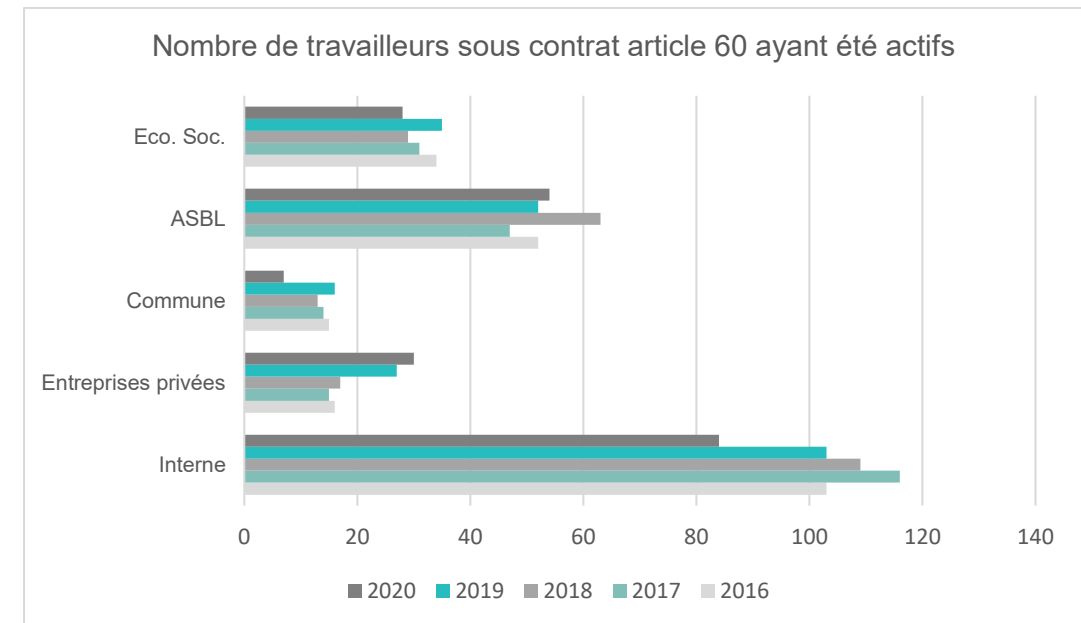
### Axe 2 : Mise au travail

- Répartition dans les sous catégories suivantes : Interne – ASBL – Entreprises privées – Commune – Economie sociale – PTP – SINE. Ces données sont à mettre en parallèle avec le nombre de bénéficiaire du (E)RI.

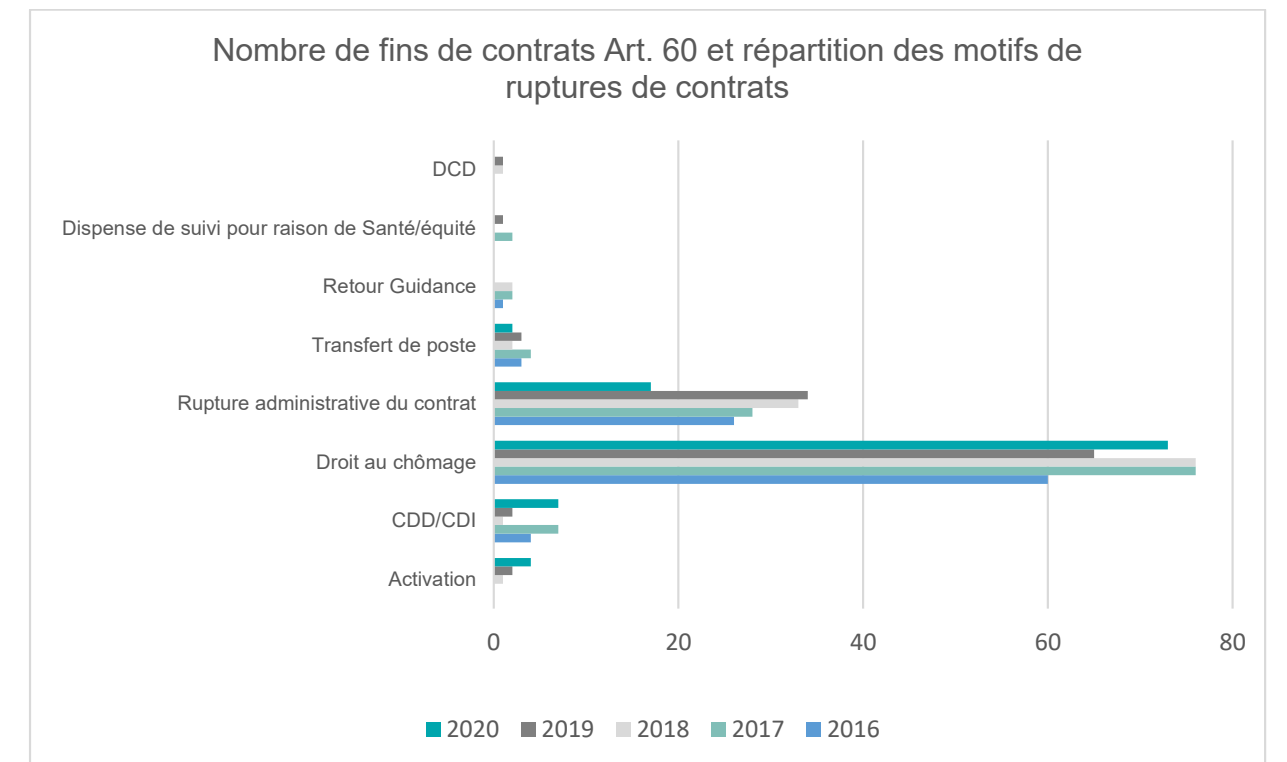
Nombre de travailleurs sous contrat de travail dans le cadre de l'article 60§, PTP et SINE



Nombre de travailleurs sous contrat article 60 ayant été actifs



Nombre de fins de contrats Art. 60 et répartition des motifs de ruptures de contrats



## RÉINSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE

# ANTENNE SOCIALE

### MISSION DU SERVICE

La mission de l'Antenne Sociale est la mise en place d'un service d'accompagnement des usagers qui ne sont pas encore prêts pour entrer dans un circuit de guidance professionnelle classique.


Sa priorité est d'établir un projet en adéquation avec la politique sociale du CPAS en apportant une réponse complète et une méthodologie de travail basé sur l'élaboration de projets. En effet, cette méthode active de suivi introduit la personne dans une dynamique d'action en vue de renforcer et/ou d'acquérir des capacités à caractère social et professionnel, et ce via un suivi individuel ou collectif (Ateliers Alpha FLE et Alpha oral, Ateliers citoyens, sorties culturelles, ateliers théâtre...).


L'Antenne Sociale comprend également la cafétéria sociale, la boutique Quatre Saisons et la Baby halte


### OBJECTIFS PRÉVUS DANS LA NOTE DE POLITIQUE GÉNÉRALE 2020


- > Stabilisation de l'équipe
- > Maintien du taux de fréquentation
- > Maintien du taux de logement des sans-abri
- > Informatisation de la boutique des Quatre saisons
- > Création d'un espace de relooking pour les usagers
- > Renforcement de l'équipe de la halte-garderie


### RÉALISATIONS 2020

- 

> Des ateliers Alpha/FLE (français langue étrangère) ont été organisés en tenant compte des modalités demandées par « Lire et écrire » afin d'initier la reconnaissance du CPAS en tant qu'opérateur linguistique par la COCOF dans le cadre du parcours des primoarrivants. Ce projet qui a commencé début de l'année a été suspendu dès mars 2020, à cause de la crise sanitaire, tout comme les ateliers collectifs et la cafétéria sociale.
- 

> À la boutique Quatre saisons, une analyse des besoins a été entamée pour l'informatisation de la boutique ; le projet d'un espace de relooking pour les usagers n'a malheureusement pas pu voir le jour à cause de la fermeture de la boutique durant la pandémie.
- 

> Du 2 décembre au 31 mars 2020, en collaboration avec la commune et particulièrement avec son service de prévention dans le cadre du projet communal « Sans-abrisme », le CPAS a organisé l'accueil du public sans abri sur la commune d'Uccle lors du Plan Grand Froid. Il s'agissait d'organiser un accueil de jour au sein de la cafétéria sociale du 1001 chaussée d'Alsemberg, espace loué à cet effet. Des prestations sociales en adéquation avec les besoins des personnes sans domicile fixe étaient également proposées, à savoir : la recherche d'abris pour la nuit ou éventuellement la réservation de nuit à l'hôtel lorsque les températures devenaient négatives. Nous avons également proposé des boissons, soupes, repas, vêtements chauds, kits d'hygiène, couvertures et tentes... Tout ceci sans conditions d'accès.
- 

> Le nombre de sans-abri logé est passé de 33 en 2019 à 31 en 2021. En effet, le bail de deux usagers a été rompu par le propriétaire pour cause de problèmes de voisinage ou tapages nocturnes.
- 

> Les nouveaux indicateurs de la Baby Halte ont été mis en place. Ils permettront de caractériser le service sur le plan sociologique. Comme indiqué dans le tableau ci-dessous, la typologie des familles prouve que la Baby halte remplit sa mission d'activation, de réinsertion socioprofessionnelle et de mixité sociale.

## RÉINSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE

### ANTENNE SOCIALE

#### RÉALISATIONS 2020

##### Typologie des familles faisant appel à la Baby Halte en 2020

**Objectif : Analyse de la pertinence de ce service en rapport avec son objectif d'activation sociale et de réinsertion socioprofessionnelle.**

Nombre de familles	Type de famille	Situation sociaux professionnelle des parents
6	Monoparentalité	Femmes seules avec enfant en formation : cours de langue, formations qualifiantes/recherches d'emploi
4	Monoparentalité	Femmes seules rencontrant des difficultés sociales : soutien à la parentalité
7	En couple	Un couple dont les deux parents travaillent. Les 6 autres sont en recherche d'emploi et/ou en formation via promo job et remobilisation
1	Monoparentalité	Le papa souffre d'un handicap

- Nombre d'enfants accueillis tout au long de l'année : 18
- Nombre de demi-journées : 1172
- Malgré la pandémie, qui a causé la suspension de l'ensemble des ateliers collectifs, ainsi que la fermeture de la Baby halte pendant le mois d'avril, nous remarquons le maintien voir une petite augmentation du nombre de demi-journées de fréquentation en 2020.

Sous-service	Activité	Nombre en 2020
Remobilisation Suite aux mesures sanitaires liées à la pandémie du Covid-19, l'ensemble des ateliers ainsi que les sorties culturelles ont été suspendus du 19 mars au 31 décembre 2020	Ateliers d'alphabétisation	87
	Sorties culturelles	3
	Ateliers citoyens	6
Les ateliers coutures ont été suspendus suite au départ de la couturière formatrice et le transfert de son mi-temps pour l'engagement d'une puéricultrice à la Baby halte	Ateliers couture	0
	Personne différente présente aux ateliers Alpha	45
	Personnes suivies par mois en remobilisation en moyenne	204
	Travailleurs Art 60 issus de la remobilisation	6

Suite aux mesures sanitaires liées à la pandémie du Covid-19, la cafétéria est restée fermée du 19 mars au 2 décembre 2020	Personnes fréquentant la cafétéria	1824 (certaines personnes se présentent plusieurs fois par semaine et sont donc comptabilisées à chaque visite)
Boutique Suite aux mesures sanitaires, la Boutique était fermée du 19 mars au 2 décembre 2020	Personnes fréquentant la boutique	563 (certaines personnes se présentent plusieurs fois sur le mois et sont donc comptabilisées à chaque visite)
	Donation	36
Baby Halte Suite aux mesures sanitaires liées à la pandémie du Covid-19, la Baby halte est restée fermée du 1 au 30 avril 2020	Enfants accueillis tout au long de l'année	18
	Demi-journée	1172 (1 enfant présent une demi-journée = 1)

## CELLULE LOGEMENT

### MISSION DU SERVICE

Les missions de la Cellule Logement sont organisées autour de 4 axes :

1.

#### Patrimoine

Cet axe met en location des logements sociaux propriétés du CPAS, ou des logements loués par le CPAS à des propriétaires privés et sous-loués par l'institution, ainsi que des logements moyens à disposition des demandeurs de logement (et également le logement fonds Ley à l'attention d'un couple dont les membres sont âgés de moins de 30 ans et dont l'un des deux membres est malade).

2.

#### Permanence Logement

Il s'agit d'accueillir les personnes ayant des problèmes locatifs, de diffuser des informations juridiques, de rechercher des logements, d'orienter vers des services spécialisés, de coacher en vue de rechercher un logement et de réaliser un suivi en matière de démarches administratives diverses.

3.

#### Logement d'Urgence

Le Logement d'Urgence est constitué d'un appartement comprenant 4 chambres à coucher pouvant être louées individuellement avec mise en commun du salon, de la salle à manger, de la cuisine, des sanitaires et de la buanderie. Il s'agit de facto d'une maison communautaire.

Il s'adresse à toute personne sans logement, ayant un besoin immédiat à ce niveau, étant capable de rebondir en trouvant un logement dans des délais raisonnables, respectant tant les autres membres de la maison communautaire que le matériel, et étant en mesure de payer une indemnité d'occupation.

Afin d'aider les résidents, ces derniers sont conviés à une table spécifique du logement et peuvent, le cas échéant, bénéficier de séances de coaching pour leurs recherches de logement.

4.

#### Gestion des expulsions

L'axe gestion des expulsions gère « les 3 phases » soit la phase préexpulsion, la phase d'expulsion proprement dite et la phase post-expulsion.

Une collaboration étroite est effectuée avec le service social de quartier et la Cellule Energie (pour les personnes connues de ces services).

## CELLULE LOGEMENT

### RÉALISATIONS 2020

1.

#### Patrimoine

Demandes de logement CPAS :

- Nombre de dossiers ouverts : 42 en 2020, 41 en 2019 et 43 en 2018.
- Nombre de dossiers actifs : 175 au 17/03/2021, 162 au 07/02/2020 et 161 au 23/04/2019.
- Nombre total de dossiers classés : 484 en 2020, 446 en 2019 et 420 en 2018
- Nombre de logements loués au 31/12/2020 : 30

Nous disposons de 5 logements garantis.

Le 5 novembre 2019, une réunion s'est tenue entre le Secrétaire général, la Cellule Logement, le service Patrimoine et le service social de quartier. Il a été décidé d'augmenter le parc locatif en vue de gérer des biens de personnes placées par le CPAS, la prise en location de logement garanti sur proposition spontanée par un propriétaire.

Une autre piste serait d'affecter une partie des revenus locatifs du Moensberg pour financer la location d'un ou quelques logements garantis.

Les recettes du Moensberg :

Fonds Ley : 6423,12 €

Moensberg : 46 175,37 €

4 logements rénovés ont pu être remis en location en 2020 : 2 appartements une chambre, et 2 maisons trois chambres.

Nous sommes demandeurs d'un accroissement du parc locatif étant donné le public cible ainsi que les objectifs à atteindre : permettre aux personnes démunies se trouvant dans une situation de précarité de pouvoir bénéficier d'un logement.

## CELLULE LOGEMENT

### RÉALISATIONS 2020

2.

#### Permanence Logement

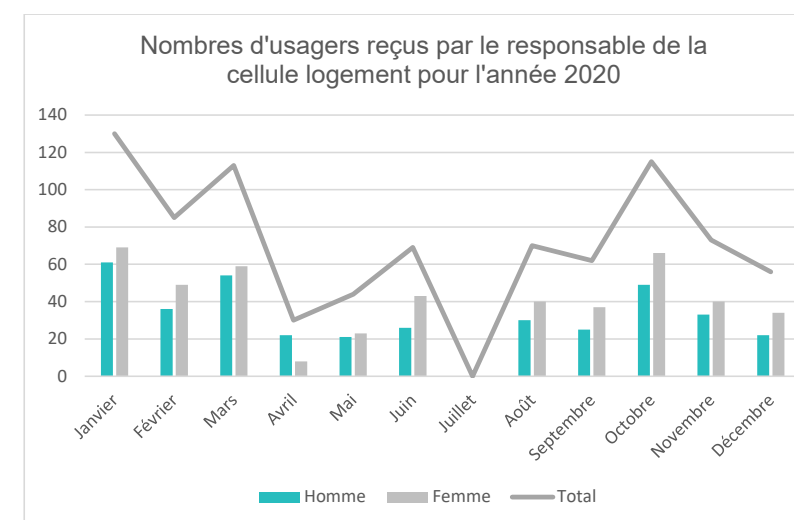
- Nombre de dossiers actifs : 394 contre 315 en 2019 contre 308 en 2018.

Les dossiers actifs sont ceux concernant les usagers qui se sont présentés au moins une fois au cours des 6 derniers mois, soit du 01/10/2020 au 31/03/2021 pour la dernière période, le nombre est assez élevé vu qu'il y a eu probablement un effet de rattrapage après un ralentissement de nos activités pendant et après la première vague de la pandémie.

- Nombre de personnes reçues – physiquement ou téléphoniquement – à la Permanence logement en 2020 : 847. 1295 personnes ont été reçues en 2019, 1343 en 2018, 1756 en 2017, 1435 en 2016, 1030 en 2015 et 965 en 2014.

La diminution du nombre de personnes reçues par le responsable de la Cellule Logement par rapport aux années précédentes s'explique de deux façons. D'abord, les activités ont été ralenties durant la première vague de la pandémie ; ensuite, un certain nombre d'usagers concernés par une expulsion ont directement pris contact avec la collaboratrice spécialisée dans ce domaine.

Nombre d'usagers reçus par le responsable de la cellule logement pour l'année 2020			
	Homme	Femme	Total
Janvier	61	69	130
Février	36	49	85
Mars	54	59	113
Avril	22	8	30
Mai	21	23	44
Juin	26	43	69
Juillet	0	0	0
Août	30	40	70
Septembre	25	37	62
Octobre	49	66	115
Novembre	33	40	73
Décembre	22	34	56
<b>Total</b>	<b>379</b>	<b>468</b>	<b>847</b>



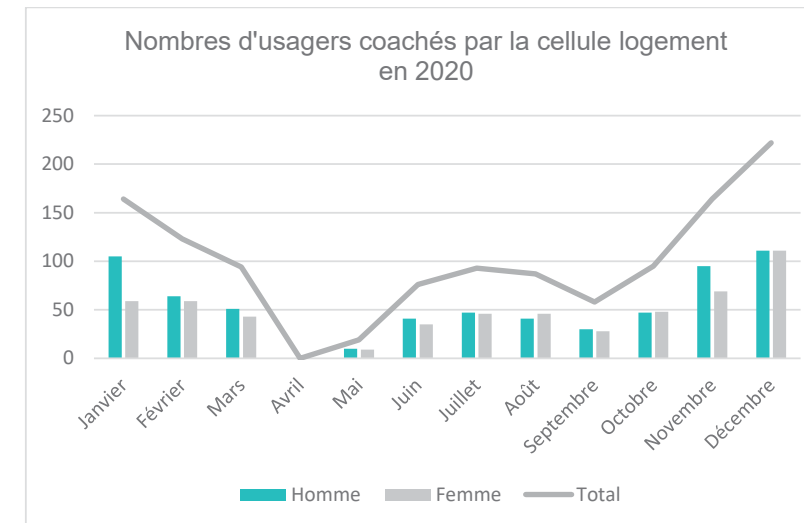
Le nombre de coachings effectués en 2020 est de 1195 contre 1342 en 2019. La diminution du nombre de séances de coaching peut s'expliquer par la pandémie. Les séances de coaching concernent les recherches de logements, l'inscription auprès de sociétés de logements sociaux et diverses A.I.S., les démarches auprès de l'Inspection Régionale du Logement, la prise d'un avocat Pro Deo, la constitution de garantie locative, des démarches administratives...

## CELLULE LOGEMENT

### RÉALISATIONS 2020

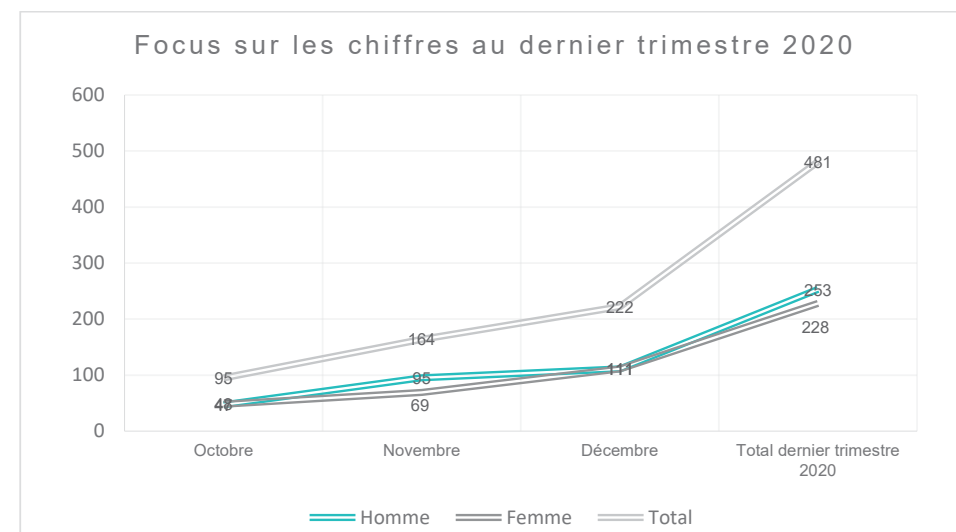
2.

Permanence Logement



Focus sur les chiffres du dernier trimestre 2020

	Homme	Femme	Total
Octobre	47	48	95
Novembre	95	69	164
Décembre	111	111	222
<b>Total dernier trimestre 2020</b>	<b>253</b>	<b>228</b>	<b>481</b>





## CELLULE LOGEMENT

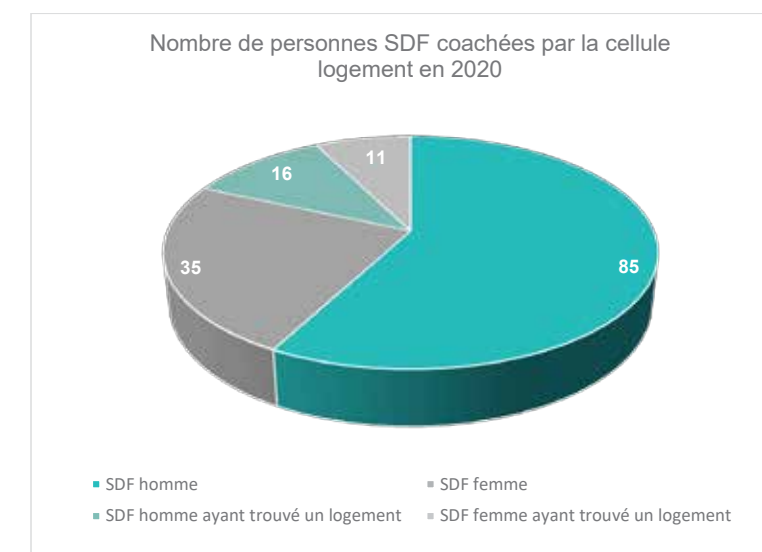
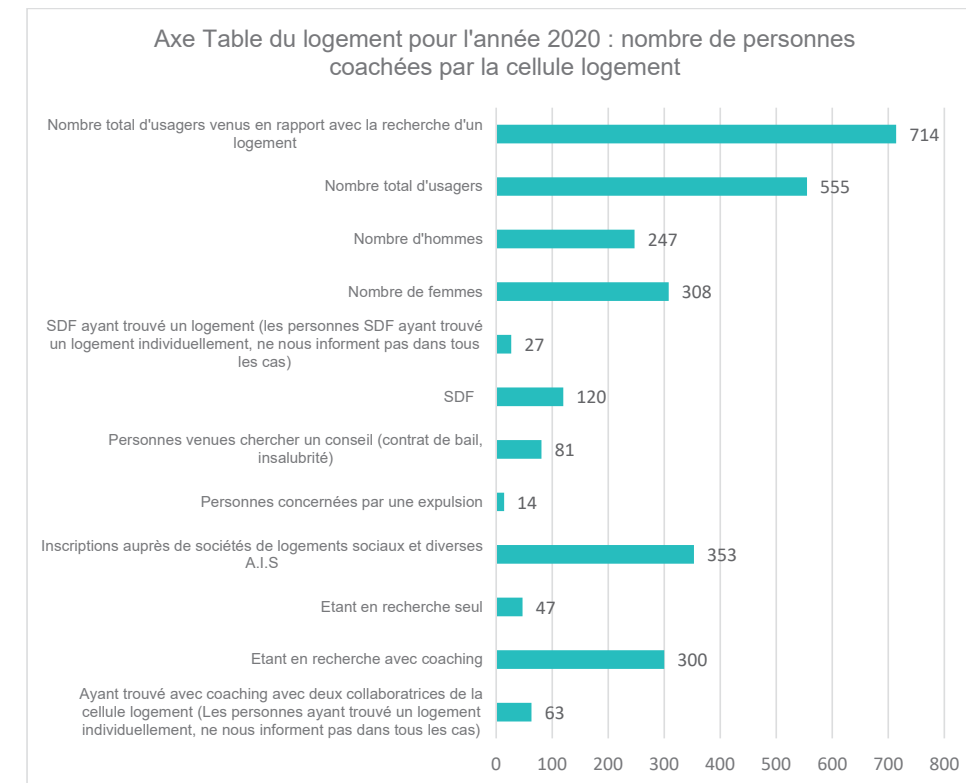
### RÉALISATIONS 2020

3.

#### Objectifs de demande de rdv auprès de la cellule logement

Objectifs de demande de rdv auprès de la cellule logement	
Ayant trouvé avec coaching avec deux collaboratrices de la cellule logement( N.B: Les personnes ayant trouvé un logement individuellement, ne nous informent pas dans tous les cas)	63
Etant en recherche avec coaching	300
Etant en recherche seul	47
Inscriptions auprès de sociétés de logements sociaux et diverses A.I.S	353
Personnes concernées par une expulsion (qui seront suivies dans le cadre de la gestion des expulsions)	14
Personnes venues chercher un conseil (contrat de bail, insalubrité)	81
Nombre de femmes	308
Nombre d'hommes	247
Nombre total d'usagers	555
Nombre total d'usagers venus en rapport avec la recherche d'un logement	714

NB : Le nombre de personne ayant trouvé un logement avec coaching, ne reprend pas les logements trouvés dans le cadre de l'axe gestion des expulsions. Table du logement = 63, Axe Gestion des expulsions = 29. Le total s'élève à 92 personnes.



## CELLULE LOGEMENT

### RÉALISATIONS 2020

- aucun dégât locatif n'a été constaté lors des différents états des lieux de sortie.
- le logement a été occupé par 4 locataires occupant chacun une chambre.
- sur le plan financier, les locataires ont payé des loyers à concurrence de 11 986,44 € en 2020, 9602,55 € en 2019 et 12 711,95 € en 2018.
- L'intervention des locataires dans les charges s'est élevée à 2146,36 € en 2020, 1580,05 € pour 2019, 2769,72 en 2018.
- les frais de chauffage se sont élevés à 1294,71€ en 2020, 718,96 € pour 2019, 170 6 € en 2018 et à 1931,47 € en 2017.

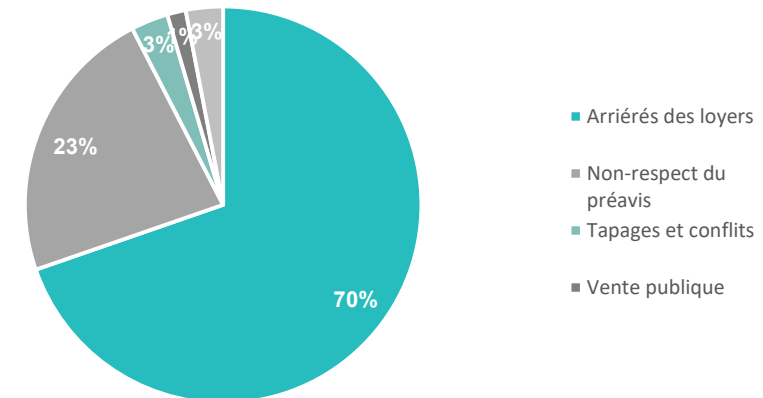
4.

### Logement d'Urgence

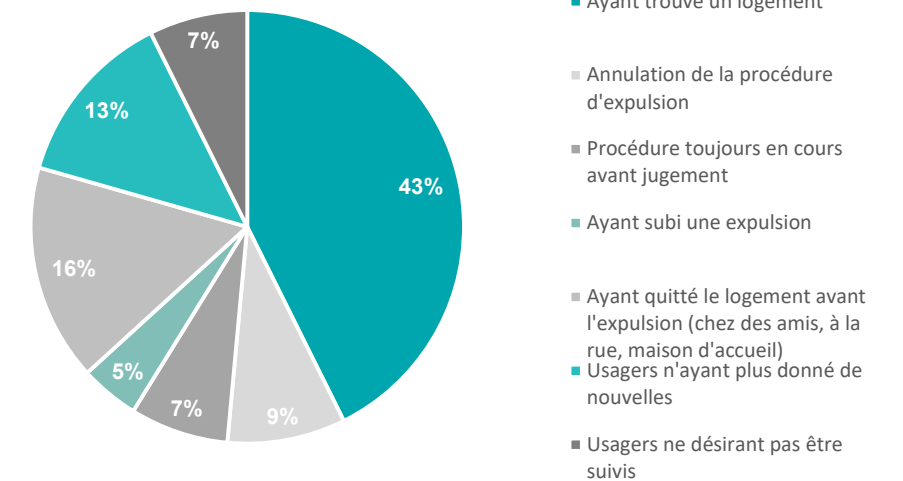
5.

### Gestion des expulsions

Raisons des expulsions

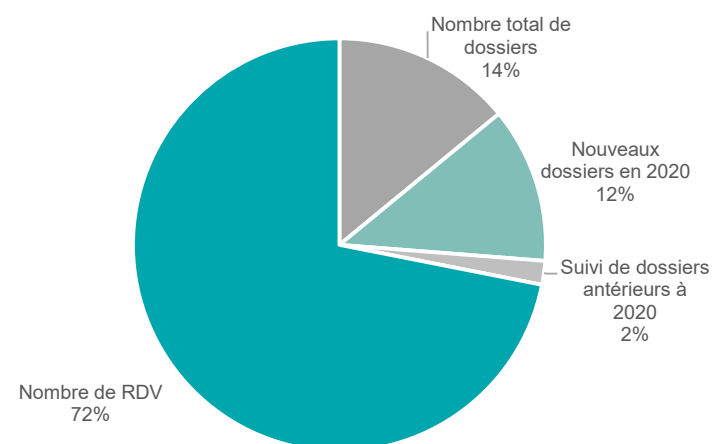


Axe Gestion des Expulsions : Solutions et état de la situation

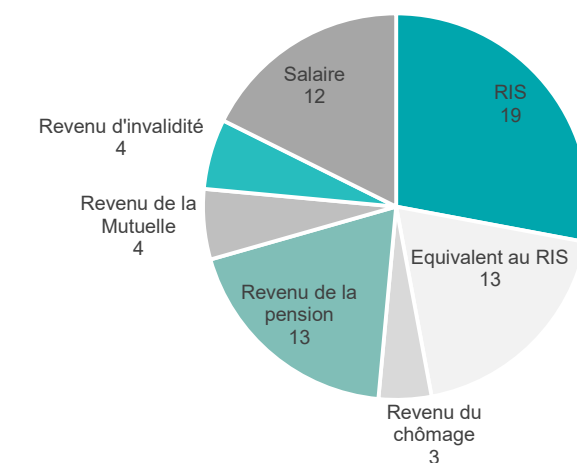


Lors de la première vague de l'épidémie, l'activité a été fortement ralentie et les suivis étaient réalisés exclusivement par téléphone. Dès la fin du mois de mai, les rendez-vous ont pu reprendre, comme le montre le tableau du 4e trimestre.

Axe Gestion des expulsions pour l'année 2020



Axe Gestion des expulsions : Type de revenus concernés



## ILA MENA

### MISSION DU SERVICE

Ce service héberge les demandeurs de protection internationale en procédure, ainsi que des bénéficiaires de séjour en Belgique – réfugiés reconnus en Belgique, réfugiés reconnus dans des camps de réfugiés d'autres pays et à réinstaller en Belgique, protections subsidiaires, régularisations 9ter ou 9bis... – ainsi que des mineurs étrangers non accompagnés (MENA).

Les résidents de l'ILA sont adressés au CPAS, uniquement par Fedasil.

#### Missions des ILA

- Permettre aux bénéficiaires de mener une vie conforme à la dignité humaine
- Répondre aux demandes de Fedasil et de l'État, en prévoyant des places d'accueil nécessaires
- Favoriser l'intégration sociale en Belgique

L'accueil est concrétisé par la mise à disposition d'un logement et l'octroi de l'aide matérielle aux demandeurs d'asile actuellement appelés

« demandeurs de protection internationale » (DPI), et ce, durant toute la procédure d'asile. Pendant cette période, le DPI bénéficie également de l'accompagnement à l'intégration sociale, des soins médicaux, de formations...

La fin de l'aide matérielle dépend de l'évolution de la procédure d'asile et des instructions de Fedasil.

La loi du 12 janvier 2007 sur l'accueil des demandeurs de protection internationale prévoit

### OBJECTIFS PRÉVUS DANS LA NOTE DE POLITIQUE GÉNÉRALE 2020

- Augmentation de la capacité d'accueil de 4 conventions
- Aménagement de la maison acquise fin 2019

que l'aide matérielle peut être maintenue moyennant l'accord de Fedasil pour une série de cas particuliers : l'étudiant en cours d'année scolaire, les femmes enceintes, les personnes gravement malades sans soin dans le pays d'origine (recours 9ter), ou encore le maintien de l'unité familiale, les raisons humanitaires (recours 9bis) ou les recherches de logement (sursis).

## ILA MENA

### RÉALISATIONS 2020



#### 1. Inauguration d'une nouvelle maison ILA : l'ILA 6

L'ouverture de l'ILA 6 a permis au service de passer de 47 conventions à 51 conventions, ainsi que cela avait été prévu dans la note de politique générale qui accompagnait le budget 2020. 45 de ces conventions concernent des personnes adultes isolées et 6 des mineurs étrangers non accompagnés. L'achat de l'ILA6 a également permis la restitution d'un logement social au profit d'autres bénéficiaires du CPAS.

#### 2. Accompagnement socioadministratif

L'année a été caractérisée par un important turn-over de personnes. Durant cette année 2020, 112 résidents ont été accueillis, installés et accompagnés par le service ILA dans leurs démarches administratives et d'intégration sociale.

Parmi les 112 personnes...

- 103 étaient des hommes isolés, 3 étaient des femmes seules et 6 étaient des mineurs étrangers non accompagnés.
- 70,5 % étaient des réfugiés reconnus et 29,5 % étaient encore demandeurs de protection internationale avec un haut taux de

reconnaissance de statut de réfugié politique.

En plus de l'aide et de l'accompagnement au quotidien, celles-ci ont bénéficié d'un accompagnement dans les démarches concernant la procédure de la protection internationale auprès de l'Office des étrangers, du CGRA ou de CCE.

- 2 DPI ont reçu l'ordre de quitter le territoire. Ils ont par la suite été accompagnés pour réintroduire une demande d'asile et ont été à nouveau orientés vers notre ILA.
- 92 hommes, 1 femme et 3 MENA, accompagnés par l'équipe, ont trouvé des logements privés.

#### 3. Accompagnement médical

Les 112 personnes accueillies ont toutes bénéficié de l'aide médicale au sein de notre CPAS.

Le service a mis en place des démarches d'affiliation à une mutuelle pour les réfugiés reconnus, et en attendant que l'affiliation soit effective, ces personnes ont bénéficié du système.

Contrairement à cette dernière catégorie, les demandeurs de protection internationale ne sont pas affiliés à une mutuelle. Ils ont donc tous bénéficié du système MEDIPRIMA.

Cette année, le service a dû gérer et mettre en place des suivis et des

accompagnements pour des cas psychologiques et psychiatriques, des cas de dialyses et des hospitalisations pour des malades graves.

L'équipe a également dû gérer une tentative de suicide. Avec l'aide d'un psychologue du quartier et d'un psychiatre d'un hôpital, la personne a pu être hospitalisée avant le passage à l'acte.

## ILA MENA

### RÉALISATIONS 2020



#### 4. Enseignement et formation ILA

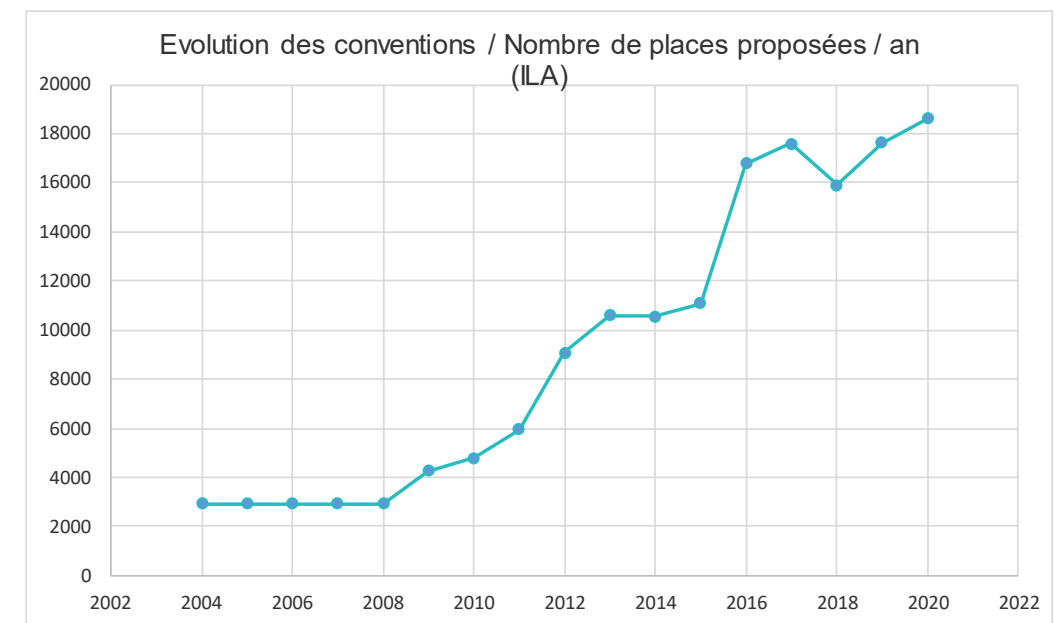
82 % de personnes adultes accueillies ont suivi des formations : 8 % se sont inscrits à des cours de néerlandais, 64 % ont suivi des cours de français et 10 % se sont inscrits à des cours universitaires ou de l'enseignement supérieur.

Le reste de la population adulte (18 %) était intéressé par la recherche d'un emploi et d'un logement : 2 % ont trouvé du travail avant de quitter l'ILA.

#### 4. Enseignement et formation MENA

Un important turn-over a eu lieu chez les MENA, ce qui a permis au service d'accueillir 12 personnes malgré le nombre de conventions limitées à 6. Par la suite, 6 MENA, accompagnés par l'équipe, ont trouvé un logement privé. Un MENA a suivi une formation néerlandophone en DASPA (Dispositif d'Accueil et de Scolarisation des élèves Primo-Arrivants et Assimilés), deux autres ont été formés en DASPA francophone, deux ont été orientés en professionnel mécanique et un autre a fait un enseignement secondaire général.

Capacité d'accueil

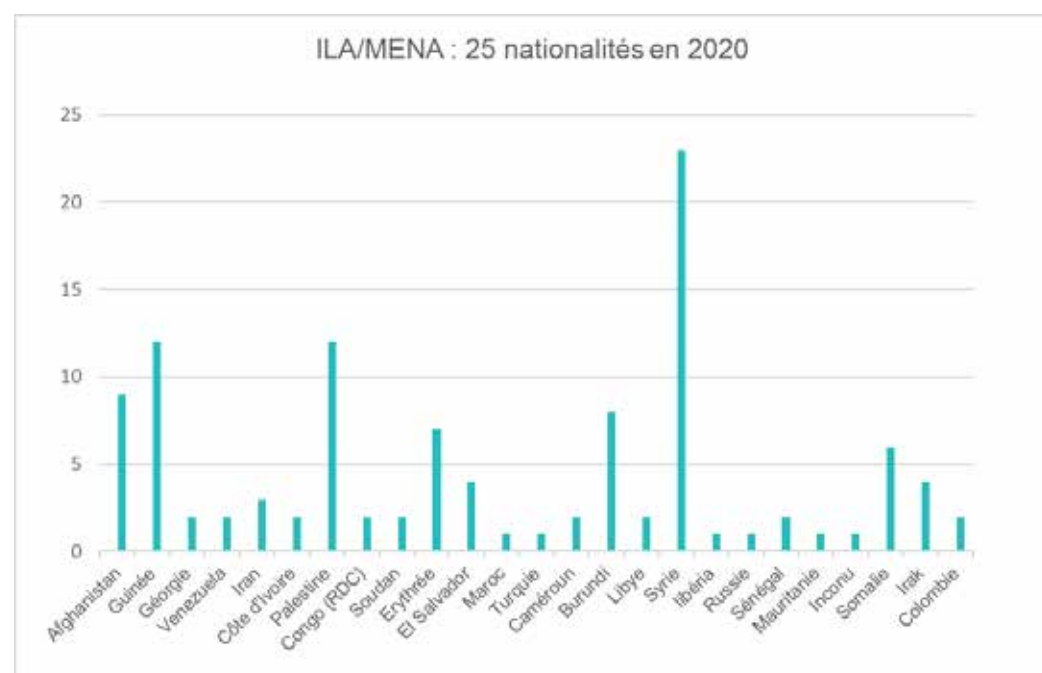


Le graphique montre l'évolution du nombre de jours de placement ILA sur une année. Le nombre de conventions était de 8 à création de l'ILA en décembre 2003. Cette année, le CPAS a mis à disposition de FEDASIL 51 places par jour, soit 18 615 places sur l'année.

## ILA MENA

### RÉALISATIONS 2020

#### Provenance des personnes hébergées



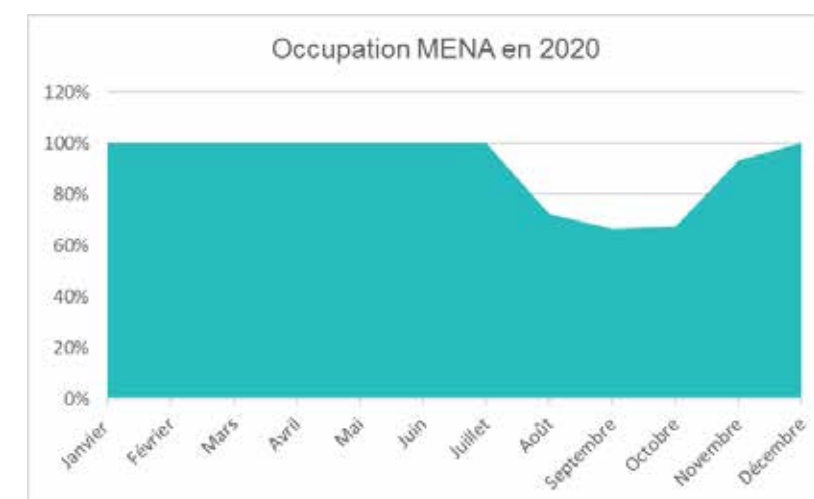
Les 6 maisons ILA ont hébergé 112 personnes venant de 25 pays différents. Les pays qui étaient le plus représentés : la Syrie (23 personnes), la Guinée et la Palestine (respectivement 12 personnes), l'Afghanistan (9 personnes), le Burundi (8 personnes), l'Érythrée (7 personnes) et la Somalie (6 personnes).

#### Taux d'occupation mensuelle



Les données de ce diagramme représentent l'occupation mensuelle de l'ILA des adultes pour l'année 2020. À l'exception du mois d'août qui a été caractérisé par plusieurs sorties vers des logements privés, l'ILA des adultes était bien occupée.

Les places occupées sont subventionnées par FEDASIL à 100 % tandis que les places en attente d'être occupées sont subventionnées à 40 % : les places sont dites inoccupées le temps de sortie d'un résident, de la désignation d'un autre et de l'organisation d'un transfert.



En 2020, l'occupation MENA a été totale du début de l'année jusqu'en juillet. Les mois suivants ont été marqués par des entrées et des sorties. En effet, certains jeunes ont trouvé un logement et ont donc quitté l'ILA ce qui explique la diminution du taux d'occupation qui n'a cependant pas perduré.

## SUD SERVICES UCCELOIS À DOMICILE

### MISSION DU SERVICE

La mission des SUD est de favoriser le maintien à domicile des familles, personnes isolées, âgées, personnes souffrant de déficience physique, mentale ou psychique, ou des personnes handicapées en leur fournissant, à leur demande, un accompagnement et une aide aux actes de la vie journalière, en mettant temporairement à leur disposition, à domicile, des aides familiales ou ménagères. Cette mission s'exerce dans le cadre réglementaire défini par la COCOM et conformément à l'arrêté du collège réuni du 25 octobre 2007 relatif à l'agrément et au mode de fonctionnement des services à domicile.

### OBJECTIFS PRÉVUS DANS LA NOTE DE POLITIQUE GÉNÉRALE 2020

- Opérationnalisation de la fusion à partir du 1er janvier 2019

### Les activités des aides familiales (AF) sont :

- aide à la vie quotidienne
- rôle sanitaire
- rôle éducatif
- aide relationnelle
- aide sociale

### Les activités des aides ménagères (AM) sont :

- aide à la vie quotidienne
- rôle sanitaire
- aide relationnelle

Parmi les activités du service, une attention particulière est donnée à l'activité assistance éducative et sanitaire (AES) sous la responsabilité d'une aide familiale « référente ». Elle fait équipe avec 3 aides familiales et une aide-ménagère pour :

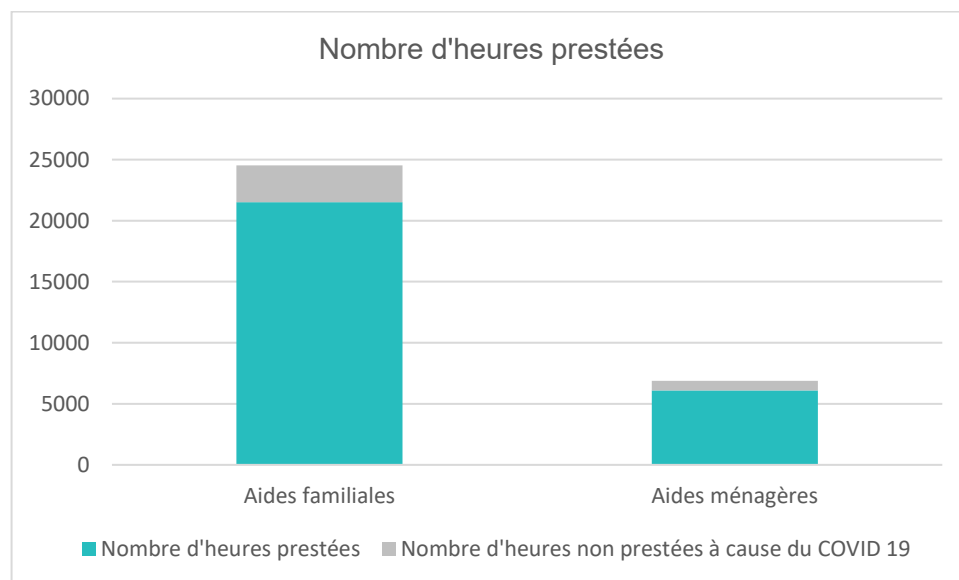
- guider les personnes primoarrivants dans le choix des produits sanitaires et de nettoyage, dans le choix des lieux d'achats
- encadrer les personnes « borderline », vivant en marge des conditions minimales d'hygiène et de propreté
- assister ces personnes dans le nettoyage de l'habitation, le lavage et l'entretien du linge.

Cette assistance fait l'objet d'un contrat passé entre l'utilisateur et le CPAS qui en détermine le cadre.



## SUD SERVICES UCCLLOIS À DOMICILE

RÉALISATIONS 2020



Au 1er janvier 2020, les contingents (nombre d'heures maximales subsidiables) des SUD sont passés de :

- 21 241 heures à 22 811 heures d'aide familiales (AF)
- 1 400 heures à 1 440 heures d'aides ménagères (AM)

Le contingent a donc été légèrement augmenté de 1 570 heures pour les AF et de 40 heures pour les AM.

Ces heures de prestations subsidiables reprennent :

- les heures prestées par l'AF/AM chez le bénéficiaire
- les réunions de service à raison de minimum 48 heures et de maximum 72 heures de réunion par an et par personne
- les formations à raison de 20 heures minimum par personne
- les déplacements ; chaque AF/AM peut rapporter un maximum de 2 déplacements par jour ; chaque déplacement donnant droit à 15 minutes de subvention.

Le calcul des subventions se base sur le forfait horaire déterminé par un arrêté ministériel de la COCOM ; il est passé, le 1er janvier 2020, à 29,96 €/heure pour l'AF (+1,96 €/heure) et à 24,35 €/heure (+4,85 €/heure) pour l'AM.

Une nouvelle hausse du contingent est prévue en 2021.

Le coût d'intervention moyen du bénéficiaire aidé par une aide familiale est de 4,68 €/heure.

Le pourcentage de récupération financière des factures est de 94,1 %.

### Fusion SUD et Titres-Services

Depuis le 1er janvier 2019, les services d'aide à domicile du CPAS et de la commune ont fusionné pour donner naissance aux SUD (Services Ucclois à domicile). Les modes de fonctionnement des services d'aide à domicile n'étant pas similaires, une attention particulière a été portée à l'harmonisation des pratiques, la définition de procédures opérationnelles et la création de nouveaux outils facilitant l'organisation du travail. Un nouveau coordinateur a été engagé en mai 2020 afin de dynamiser le service ainsi que de finaliser sa réorganisation. Cependant, la crise sanitaire a fortement impacté l'organisation du service (absentéisme du personnel pour cause de maladie, refus de certains bénéficiaires de maintenir les réunions d'équipe et les formations...). L'augmentation du travail lié à la nécessité de réorganiser quotidiennement le planning des équipes réduites et l'interdiction de réunir le personnel en présentiel ont considérablement freiné les étapes prévues pour finaliser la réorganisation du service.

2020 a été une année de transition pour les services d'aide à domicile du CPAS : depuis le mois de mai, un nouveau coordinateur est à la tête du SUD. Quant au projet d'un coordinateur unique pour les SUD et les titres-services, il se concrétisera en 2021.

### Renforcement du service

Conformément au programme de la note de politique générale, deux aides ménagères supplémentaires ont été engagées en 2020 pour répondre aux personnes en attente d'aide. En 2019, 236 personnes avaient bénéficié de nos services. En 2020, 26 bénéficiaires supplémentaires ont reçu l'aide des SUD.

### Quelques chiffres

262 personnes ont été aidées, pour un total de 27 609 heures de prestations. À ces heures de prestations s'ajoutent 833,3 heures de réunions, 223,5 heures de formations ainsi que 2 444,50 heures de déplacements.

24 545,3 heures de travail étaient planifiées pour les aides familiales.

3 023,50 heures n'ont pu être prestées suite à l'annulation de la demande par les bénéficiaires ou en raison des mesures de prévention dans le cadre de la pandémie. Bien que non prestées, ces heures sont subventionnées par Iriscare.

6 879,6 heures ont été planifiées pour nos aides ménagères.

792,25 heures n'ont pu être prestées suite à l'annulation par les bénéficiaires ou en raison des mesures de prévention du coronavirus.

### Adaptation des services à la pandémie

Les SUD ont dû équiper les travailleurs avec du matériel de protection afin de leur permettre la continuité des prestations chez les bénéficiaires.

Une formation sur le Coronavirus a été organisée afin que les travailleurs apprennent les gestes préventifs adéquats et puissent répondre aux éventuelles questions des bénéficiaires.

Les plannings ont été régulièrement remaniés pour faire face tant aux absences du personnel qu'aux refus de certains bénéficiaires de maintenir l'aide durant cette période ainsi qu'à l'augmentation du nombre d'hospitalisations.

Les pouvoirs subsidiants ont décidé de ne pas pénaliser les services qui n'utiliseraient pas la totalité de leur contingent d'heures. Ces heures qui correspondent au temps de prestation annulé par les bénéficiaires ont été subventionnées.

Bien que 3 815,8 heures de prestations n'ont pu être prestées, notre service a dépassé de 12 285,6 heures le contingent d'heures subventionné en 2020, c'est dire si les agents ont été présents aux appels des citoyens pendant la crise.

## SUD SERVICES UCCELOIS À DOMICILE

### RÉSULTATS FINANCIERS

#### Recettes :

- Intervention des bénéficiaires : 129 158,34 €

- Subsidés Iriscare :

533 079,00 € (622 048,00 € - 88 969,00 € équivalent à la contribution financière payée par les bénéficiaires) dont 480 000,00 € ont été alloués.

Le solde de 53 078,70 € est à recevoir en 2021.

- Subsidés personnel : 104 723,18 €

Total : 713 881,52 €

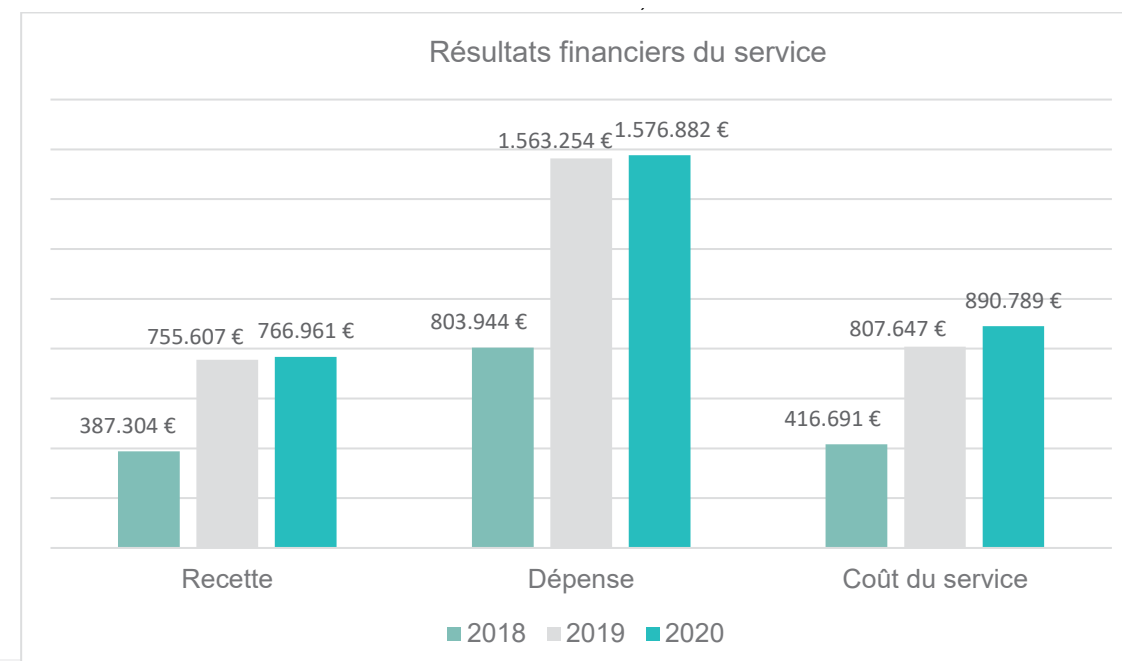
#### Dépenses :

- Frais de personnel : 1 576 701,63 €

- Frais de fonctionnement : 27 968,39 €

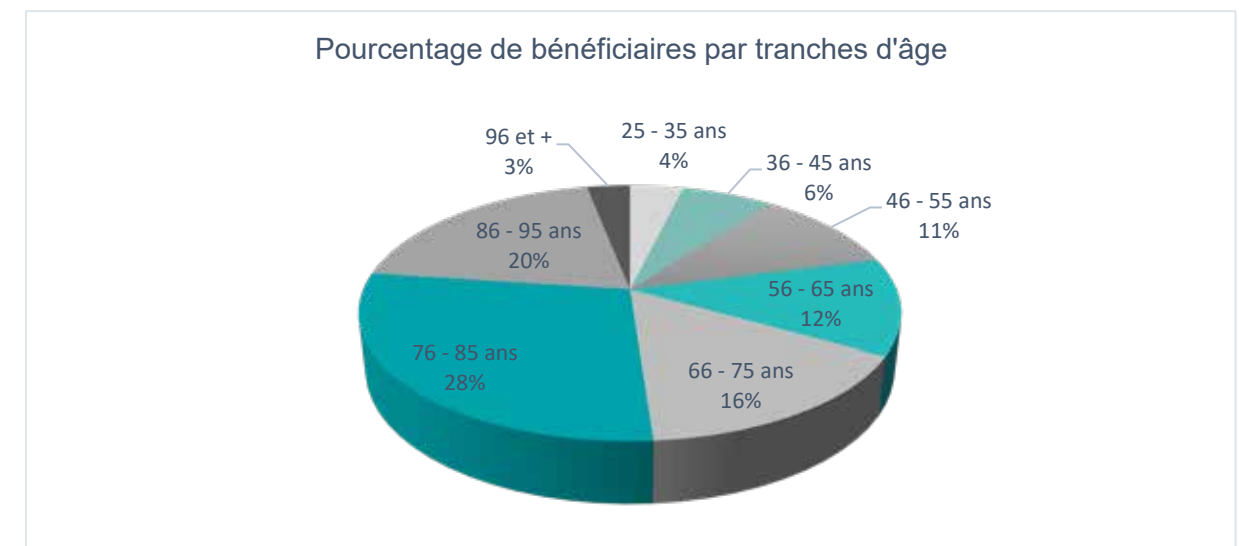
Total : 1 604 670,02 €

Le coût net du service en 2020 était de 890 788,5 €



#### Le profil des bénéficiaires

- Les tranches d'âge les plus représentées parmi les bénéficiaires sont celles de 76 à 85 ans (28 %), 86 à 95 ans (20 %), 66 à 75 ans (16 %). Les 25 à 65 ans représentent 36 % des bénéficiaires, tandis que 3 % des personnes sont âgées de 96 ans et plus.



23 % des bénéficiaires présentent un handicap

- 60 bénéficiaires sont âgés de 25 ans à 65 ans et 10 bénéficiaires sont âgés de 65 ans ou plus.

Depuis le début de la crise sanitaire, il y a eu une augmentation de la complexité du profil psychosocial des bénéficiaires. De nombreuses personnes âgées ne veulent plus rentrer en maison de repos et font plus souvent appel au CPAS afin de prolonger la possibilité de rester à leur domicile. L'état de santé mentale et physique de ces bénéficiaires est souvent assez détérioré et fragile. Cette situation engendre une plus grande complexité de l'aide à mettre en place ; elle nécessite régulièrement la prise de contact avec des services externes (soins à domicile, médecins, mutuelles...) ainsi qu'une grande disponibilité pour répondre aux besoins des bénéficiaires. Les troubles cognitifs liés aux maladies telles qu'Alzheimer ou Parkinson, les retours d'hospitalisation, l'isolement imposé aux bénéficiaires par la situation sanitaire, l'augmentation des remplacements de personnel absent pour cause de maladie exacerbent la relation entre le service et les bénéficiaires.

Des conflits naissent entre certaines personnes aidées qui n'acceptent pas les changements de planning qui sont la conséquence de la situation épidémiologique. Les travailleurs quant à eux éprouvent des difficultés à exécuter les plans d'aide établis parce que le nombre de bénéficiaires ayant des troubles mentaux augmente. La communication entre eux est souvent difficile à établir (versatilité des attentes des personnes, oubli des bénéficiaires de ce qui est mis en place par le service pour cause de troubles de la mémoire, plus grande agressivité liée à la confusion mentale...).

## ACCUEIL & HÉBERGEMENT DES PERSONNES ÂGÉES

### MISSION DU SERVICE

Le service Accueil & Hébergement des personnes âgées traite toutes les demandes de placement des Ucclois et Uccloises, à l'exclusion de ceux qui introduisent une demande d'admission au Home Brugmann ou au Domaine du Neckersgat (maisons de repos dépendantes du CPAS d'Uccle).

Il s'insère dans une vision globale de la prise en charge du 3e et 4e âge et intervient financièrement dans les frais de placement pour les personnes qui ne peuvent les supporter par leurs propres moyens.

Les cas traités ces dernières années traduisent une évolution certaine du travail, liée au fait que le service est de plus régulièrement amené à devoir intervenir pour des candidats souffrants de troubles psychologiques (voire psychiatriques), et souvent plus jeunes que la catégorie d'âge prévue pour le secteur des maisons de repos.

La spécificité des personnes de moins de 60 ans  
Le plus souvent, elles présentent des pathologies qui relèvent de la psychiatrie plus que de la gériatrie.

Ces pathologies sont d'ordre de la dépression, de la psychopathologie, de l'assuétude voire de la toxicomanie. Les structures dédiées (MSP – maisons de soins psychiatriques, IHP – initiatives d'habitations protégées) ne sont pas suffisamment nombreuses et acceptent difficilement de nouveaux patients lorsqu'ils dépassent l'âge de 55 ans. De plus, ces structures excluent les patients qui souffrent d'assuétude. Or, ils représentent une majorité de la population décrite ici.

Tout ceci fait que ces personnes sont prises en charge dans un secteur des maisons de repos qui n'est pas toujours adapté à leur spécificité.

Ces personnes nous sont le plus souvent adressées par les services de première ligne (service social de quartier, service social d'établissement hospitalier...) en contexte de « crise », notamment lors d'une expulsion de leur logement ou à la sortie d'une hospitalisation. Ce contexte qui nous contraint à trouver une solution rapide ne favorise pas l'adaptation en établissement de ces personnes déjà perturbées par des problèmes tant physiques que psychologiques.

Un changement de législation relatif aux nouvelles normes d'agrément COCOF et COCOM s'est opéré à leur égard en janvier 2010 :

o En Région flamande : plus aucune personne de moins de 65 ans ne peut être admise en Maison de Repos ou en Maison de Repos et de Soins, sauf dérogation exceptionnelle octroyée par la Vlaams Agenschap Zorg en Gezondheid.

o En Région bruxelloise et en Wallonie : seuls 5 % de la capacité totale du nombre de résidents de la Maison de Repos/Maison de Repos et de Soins peut avoir moins de 60 ans. Ce plafond de 5 % peut être dépassé dans les établissements dépendant de la COCOM, sans toutefois dépasser les 10 %, pour autant que le vieillissement précoce de la personne soit attesté par un médecin et pour autant qu'un plan d'accompagnement spécifique à ces personnes soit établi.

Ce changement se traduit par des difficultés à trouver des solutions d'hébergement par :

- un manque de place dans les structures agréées
- un manque de portes de sortie vers du logement durable ou alternatif
- des conditions d'accès trop rigides dans les structures agréées
- une diminution des lits psychiatriques.

Des questions parlementaires ont été posées aux ministres compétents à la COCOF et à la COCOM afin de chercher une cohérence à des pratiques disparates, mais, à ce jour, ce problème structurel n'est toujours pas résolu.

Nous remarquons également une augmentation de demande pour des personnes plus dépendantes (catégories « Maison de Repos et de Soins »). Cela peut s'expliquer par le fait que les personnes âgées

attendent le plus possible avant d'entrer en maison de repos ; notamment lorsque le maintien à domicile n'est plus possible.

Autre augmentation observée dans les demandes qui nous sont adressées : celles pour des personnes se trouvant déjà en maison de repos depuis plusieurs années et qui puisaient dans leurs économies pour payer les frais d'hébergement jusqu'à épuisement de celles-ci. Ces personnes représentaient 42 % des nouvelles demandes en 2020. Ce phénomène s'explique probablement d'une manière démographique : les personnes vivent de plus en plus longtemps et leurs économies se trouvent parfois épuisées après quelques années.

Lorsque se pose la question du placement d'une personne, les solutions proposées doivent tenir compte de divers paramètres, tels que :

- l'état de santé de la personne âgée
- la situation familiale de la personne âgée
- les désirs de la personne âgée et de sa famille
- la composition du patrimoine mobilier ou immobilier de la personne âgée et la gestion de celui-ci

Pour les personnes âgées désorientées, un certain nombre de démarches supplémentaires sont accomplies : gestion du patrimoine, demande d'administrateur des biens auprès du Juge de Paix,...

Par ailleurs, le service Accueil & Hébergement de personnes âgées est également sollicité pour assister les personnes âgées ou leur famille dans la recherche d'un lieu de séjour qui réponde à leurs goûts et à leurs possibilités financières. Certaines d'entre elles nous sont envoyées par le service communal pour renseignements et instruction complémentaire du dossier.

## ACCUEIL & HÉBERGEMENT DES PERSONNES ÂGÉES

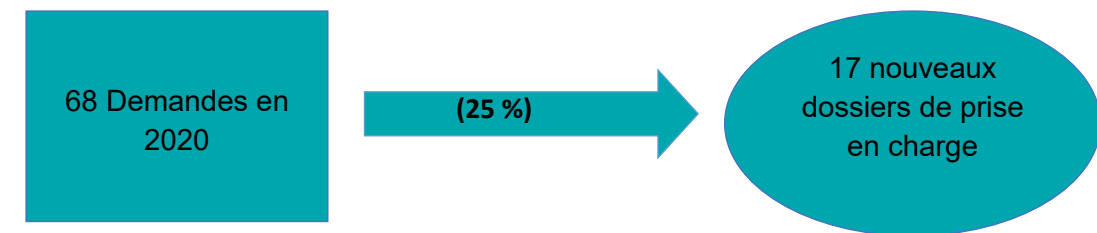
### RÉALISATIONS 2020

Le service a géré 142 dossiers placements (hors homes du CPAS). Hormis les nouveaux hébergements, diverses démarches doivent être quotidiennement exécutées pour les dossiers en cours, à savoir :

- l'ouverture et/ou maintien des droits sociaux des résidents (SFP, GRAPA, APA, Indemnités de mutuelle, Zorgverzekering, Revenu d'Intégration, Aide sociale...)
- la gestion administrative :
  - contacts avec les administrateurs de biens/personnes, collaboration avec le service facturation des placements et le service facturation assistance (hospitalisations, factures paramédicales, mutuelles...)
  - déclaration des contributions à remplir
  - exécution des décisions du CSSS...
- la résolution de problèmes inhérents à :
  - l'acceptation d'un placement
  - l'adaptation à la maison de repos
  - la demande de transfert vers un autre établissement
- les démarches pour les funérailles :
  - contacts avec la famille
  - attestation d'indigence à fournir

### POPULATION

Les 142 personnes placées à charge de notre Administration — dont 17 nouveaux résidents — se répartissent dans 53 maisons de repos privées dispersées sur l'ensemble du territoire belge (hors Home Brugmann et Domaine du Neckersgat). Sur ces 53 maisons de repos, 8 se trouvent en Wallonie (8 personnes), 5 en Flandre (7 personnes) et 40 à Bruxelles (127 personnes). En 2020, le traitement des nouvelles demandes a abouti à l'ouverture de 17 nouveaux dossiers.



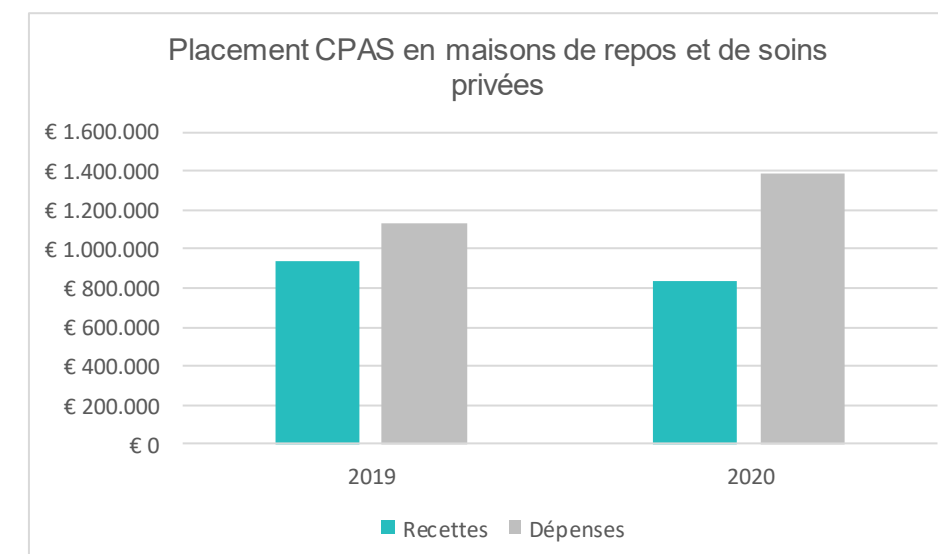
L'âge moyen des personnes entrées en maison de repos était de 76 ans pour 73 en 2019.

33 personnes sont décédées durant l'année 2020, ce qui représente une augmentation de 37 % par rapport à 2019. Cette augmentation est probablement une conséquence de la pandémie. L'âge moyen des personnes décédées était de 80 ans en 2020 et 78 en 2019.

En 2020, 21 bénéficiaires du service étaient âgées de moins de 60 ans, soit 13 % des bénéficiaires.

42 % de l'ensemble des personnes placées à charge de notre Administration ont un administrateur de biens et de la personne. 168 débiteurs alimentaires sont répartis sur dossiers en 2020 ; 30 de ceux-ci ont reçu une décision de récupération de la part du CSSS pour un montant total de récupération de 10 513,90 €.

### RÉSULTATS FINANCIERS



En 2020, nous avons comptabilisé les recettes et dépenses des personnes de moins de 60 ans contrairement aux autres années.

Dépenses : 1 385 407,43 €

Recettes : 835 683,24 €

Coût moyen mensuel de l'hébergement par personne est de 322,60 € en 2020

## ACCUEILLANTES D'ENFANTS CONVENTIONNÉES ET SALARIÉES

### MISSION DU SERVICE

Le service est chargé d'organiser l'accueil des enfants âgés de 0 à 3 ans chez les accueillantes d'enfants conventionnées et salariées afin d'assurer le bien-être des enfants qui leur sont confiés. Elles accueillent au quotidien un maximum de 5 enfants.

Les parents participent aux frais de garde en fonction de leurs revenus selon le barème établi par l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française (barème équivalent aux crèches publiques).

### OBJECTIFS PRÉVUS DANS LA NOTE DE POLITIQUE GÉNÉRALE 2020

- adaptation du règlement de travail à l'engagement de personnel sous contrat de travail
- recherche de solutions pour assurer la pérennité du service

### RÉALISATIONS 2020

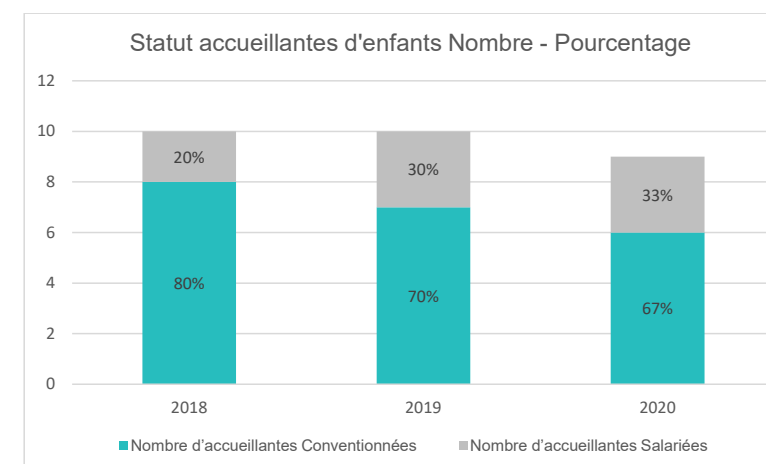
- Pour assurer la pérennité du service et la collaboration avec de futures accueillantes, le service propose désormais une aide à la recherche d'un logement adapté à l'accueil des tout-petits, mais éventuellement aussi une avance pour la garantie bancaire et le premier mois de loyer.

Cependant, les visites immobilières ont été suspendues à cause de la pandémie et les résultats concrets de cette aide ne sont pas encore visibles.

#### - Statut des accueillantes d'enfants

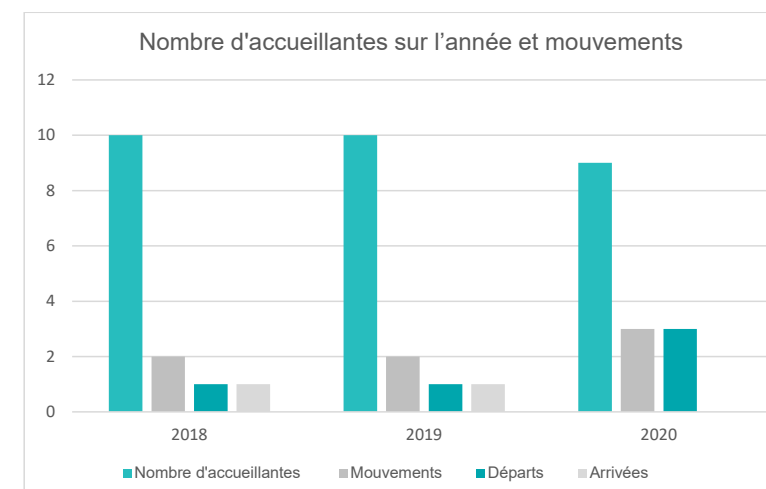
Depuis le 1er avril 2003, le statut des accueillantes d'enfants conventionnées a été modifié en statut hybride ne donnant pas droit aux allocations de chômage, ni au pécule de vacances, ni à la Programmation Sociale (prime de fin d'année).

LE GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE A LANCÉ UN PROJET EXPÉRIMENTAL QUI VISAIT À OCTROYER UN STATUT SALARIÉ AUX ACCUEILLANTES D'ENFANTS CONVENTIONNÉES CE PROJET, GÉRÉ PAR L'ONE, AVAIT UNE DURÉE DE DEUX ANS À COMPTER DU 1ER JANVIER 2018 ET VISAIT À ATTEINDRE DEUX OBJECTIFS PRINCIPAUX :



1. améliorer le statut des accueillantes au travers de l'application du droit au travail, de la stabilisation de leur rémunération, de l'extension de leur protection sociale, et de l'ouverture du droit aux congés payés.

2. soutenir le maintien et le développement d'une offre d'accueil diversifiée, accessible et de qualité par le renforcement de l'attractivité de la profession d'accueillante, la pérennisation des pouvoirs organisateurs des services, et un renforcement de la professionnalisation.



Ce projet a atteint l'objectif fixé dans la note de politique générale 2020, et il est désormais possible d'engager des accueillantes sous le statut de salarié, ce qui est le cas au CPAS d'Uccle.



## LE CABINET MÉDICAL

### 01. Le cabinet médical de l'Administration centrale

Le cabinet médical de l'Administration centrale est ouvert tous les matins afin d'assurer ce service au quotidien et permettre ainsi une meilleure répartition des consultations sur toute la semaine. Les consultations sont gratuites pour toute personne en possession d'une carte médicale délivrée par un(e) assistant(e) social(e) du service social « quartier ».

### MISSION DU SERVICE

### 02. Les soins infirmiers à domicile

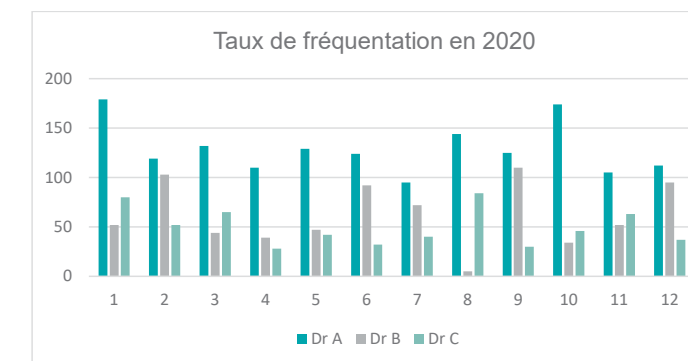
Notre infirmière intervient soit au CPAS, soit au domicile des patients du cabinet médical. Les soins sont prescrits par les trois médecins du cabinet médical. Ce service gratuit s'adresse donc en priorité aux personnes les plus démunies.

#### On entend par soins infirmiers :

- stabilisation de l'équipe
- gestion des médicaments
- gestion des plaies
- soins pré ou post opératoires
- injection intramusculaire, sous-cutanée
- hydratation....
- tout autre soin infirmier prescrit par l'un de nos médecins
- gestion des rendez-vous lors d'urgence

LE GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE A LANCÉ UN PROJET EXPÉRIMENTAL QUI VISAIT À OCTROYER UN STATUT SALARIÉ AUX ACCUEILLANTES D'ENFANTS CONVENTIONNÉES CE PROJET, GÉRÉ PAR L'ONE, AVAIT UNE DURÉE DE DEUX ANS À COMPTER DU 1ER JANVIER 2018 ET VISAIT À ATTEINDRE DEUX OBJECTIFS PRINCIPAUX :

Taux de fréquentation en 2020				
Mois	Dr A	Dr B	Dr C	Total / mois
Janvier	179	52	80	311
Février	119	103	52	274
Mars	132	44	65	241
Avril	110	39	28	177
Mai	129	47	42	218
Juin	124	92	32	248
Juillet	95	72	40	207
Août	144	5	84	233
Septembre	125	110	30	265
Octobre	174	34	46	254
Novembre	105	52	63	220
Décembre	112	95	37	244
<b>TOTAL</b>	<b>1548</b>	<b>745</b>	<b>599</b>	<b>2892</b>
<b>MOYENNE/MOIS</b>	<b>129</b>	<b>62</b>	<b>50</b>	<b>251</b>



Liste des DMG 2020			
Mois	Dr A	Dr B	Dr C
Janvier	99	0	24
Février	80	0	23
Mars	31	0	10
Avril	38	0	9
Mai	60	0	9
Juin	49	0	18
Juillet	37	0	17
Août	41	0	20
Septembre	60	0	19
Octobre	64	0	17
Novembre	49	0	22
Décembre	52	0	16
<b>TOTAL</b>	<b>660</b>	<b>0</b>	<b>204</b>

Progression des dossiers médicaux globaux (DMG); uniquement les bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM). Par rapport à 2019, cela représente une augmentation de 17,8 % qui peut s'expliquer par l'épidémie COVID-19 et par la présence 3 fois par semaine du Docteur A.

Le docteur A reçoit des patients 3 jours/semaine, le docteur B 1 jour/semaine et le docteur C 1 jour/semaine

Le taux de fréquentation était assez stable en 2018 et 2019 avec respectivement 3590 et 3413 personnes. En 2020, il y a eu une chute du taux de fréquentation de 15 %; elle s'explique vraisemblablement par le confinement.

Déménagement du cabinet médical  
Suite à l'épidémie, le CPAS a été contraint de déménager le cabinet médical dans des containers sur le parking de l'Administration centrale.

Archivage des dossiers médicaux  
La première étape de l'archivage des dossiers médicaux est terminée: l'ensemble des dossiers médicaux « papiers » ont été reclassés — soit près de 3000. La prochaine étape consiste à les encoder dans le logiciel « Healt One ».

## CRÈCHE ASSELBERGS

### MISSION DU SERVICE

La crèche néerlandophone, située rue Joseph Bens 82A à Uccle, est reconnue et subventionnée par Kind&Gezin. Sa structure permet d'accueillir 36 enfants de 0 à 3 ans, et ceci du lundi au vendredi de 7 h 30 à 18 h 30.

Tous les enfants y sont les bienvenus ; entre autres les enfants de familles défavorisées, monoparentales ou à la recherche d'un emploi.

La Crèche Asselbergs assure un accueil qualitatif qui permet aux parents de concilier leurs obligations professionnelles et personnelles, et offre un soutien dans l'éducation de leurs enfants.

#### La Crèche Asselbergs s'efforce de :

- mettre l'enfant au centre de ses préoccupations
- assurer le bien-être de chaque enfant
- offrir des opportunités de développement pour chaque enfant
- former un partenariat privilégié avec les parents
- accorder une attention particulière aux familles vulnérables
- respecter la personnalité de chacun(e)
- se faire aider par des collaborateurs motivés et mixtes
- disposer des moyens et du cadre adéquat permettant les (auto-) évaluations du personnel
- offrir les solutions répondant aux besoins locaux

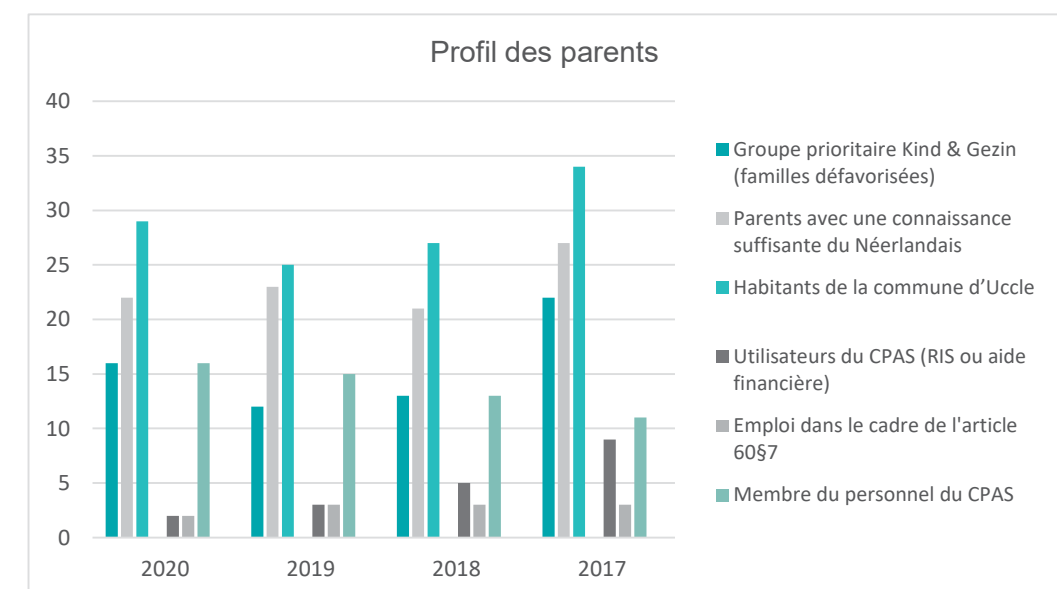
#### OBJECTIFS PRÉVUS DANS LA NOTE DE POLITIQUE GÉNÉRALE 2020

- engagement d'une puéricultrice supplémentaire
- aménagements prévus au jardinet

### RÉALISATIONS 2020

- Un marché public a été réalisé afin de remplacer le logiciel de la crèche qui gère la facturation, les dossiers, les plannings et bien d'autres choses relatives à son organisation. Les logiciels EasyDayCare et Winkind ne pouvaient pas être maintenus en 2021 et ils seront remplacés par Deona.
- L'engagement d'une puéricultrice supplémentaire est en cours d'examen.
- Le jardinet n'a pas été aménagé en 2020, mais il le sera l'année prochaine : une nouvelle clôture sera posée et un coin poubelle sera aménagé.
- Dans le cadre de la pandémie, les consignes de Kind&Gezin ont été attentivement suivies et des mesures de sécurité ont été prises. Toutes activités parentales ont malheureusement été suspendues, et, en raison de toutes ces restrictions, un effort particulier a été porté sur le maintien du lien de confiance avec les familles. Beaucoup d'attention a été portée à la motivation et au soutien de l'équipe, ce qui a permis de continuer à accueillir les enfants et parents durant cette période.

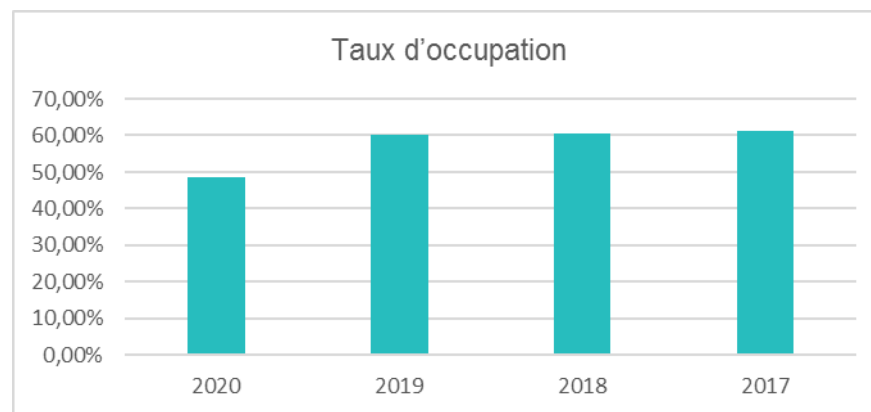
Le profil des parents est variable, car il dépend des demandes d'inscriptions ainsi que des places d'enfants vacantes.



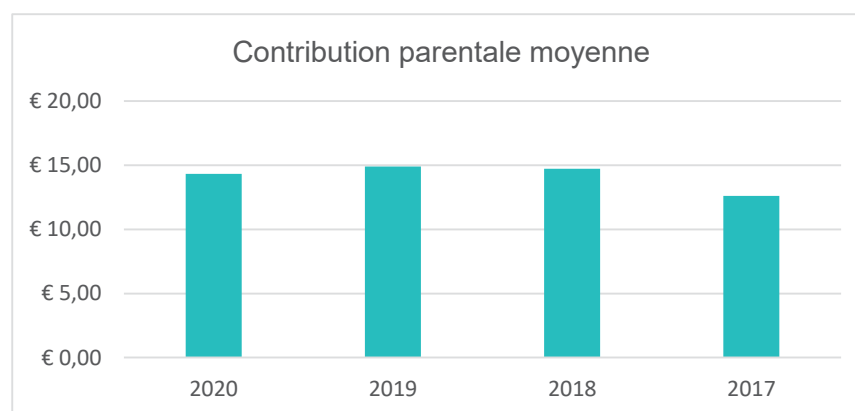


## CRÈCHE ASSELBERGS

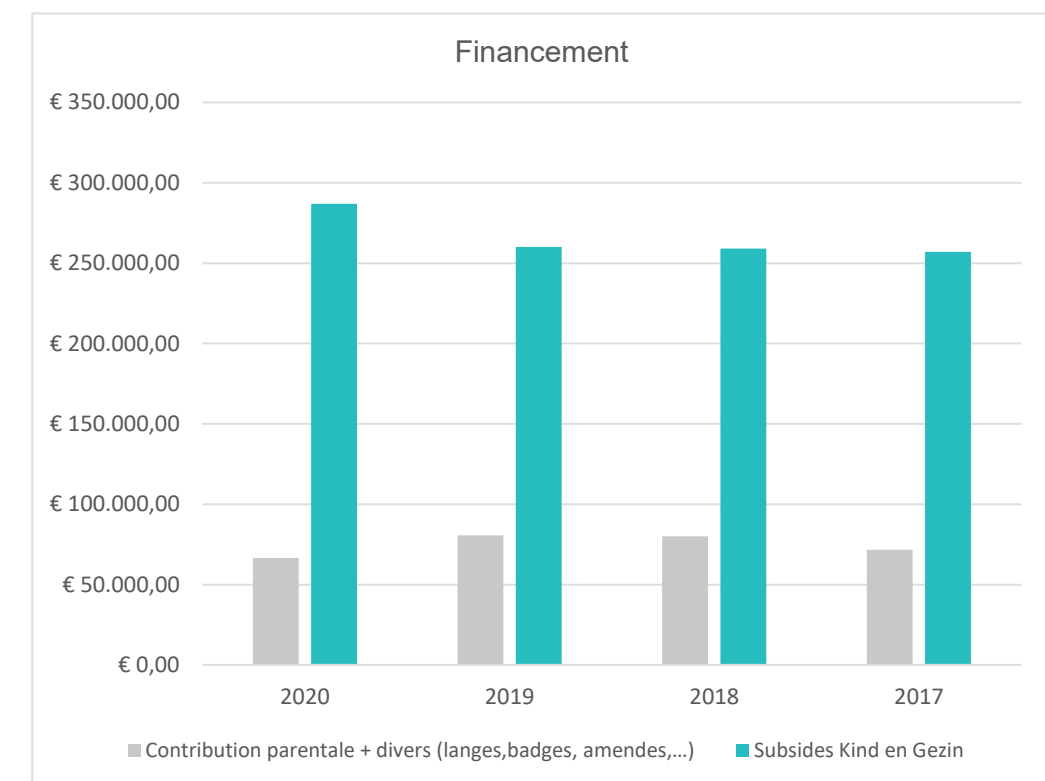
2020 a accueilli moins d'enfants à cause de la pandémie.



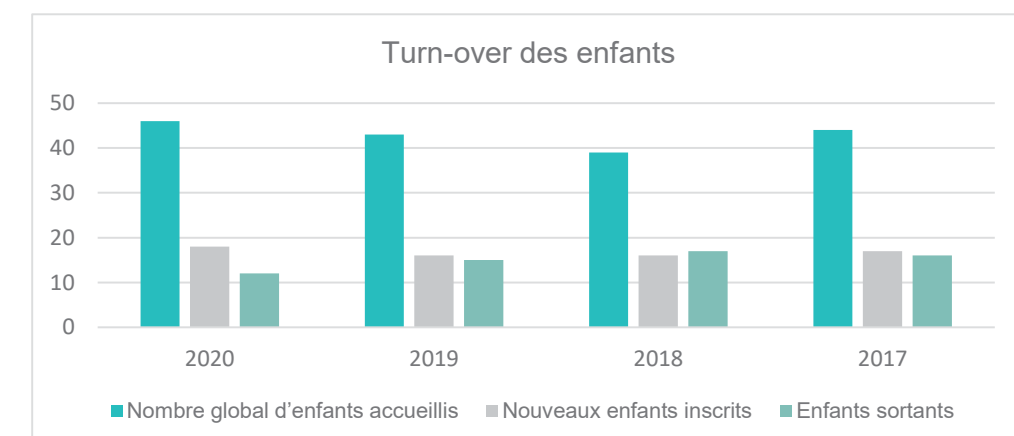
Durant plusieurs mois, le gouvernement a décidé que les journées d'absences n'étaient pas facturées aux parents et qu'un subside de compensation serait attribué à la crèche.



La contribution parentale a donc effectivement diminué, contrairement au montant des subsides accordés par Kind&Gezin, plus élevé que les années précédentes.



Turn-over : nombre d'enfants



## TITRES - SERVICE

### MISSION DU SERVICE

Le service a une finalité sociale : il vise l'insertion professionnelle des personnes peu ou infra qualifiées en offrant un contrat type « Titres-Services » donnant droit à la sécurité sociale et servant de tremplin en vue de s'insérer dans le circuit économique.

L'offre du service consiste en deux pôles d'activités :

- le service « repassage » au sein de l'atelier de repassage situé dans le cadre de l'administration centrale
- le service « aide-ménager » auprès de particuliers

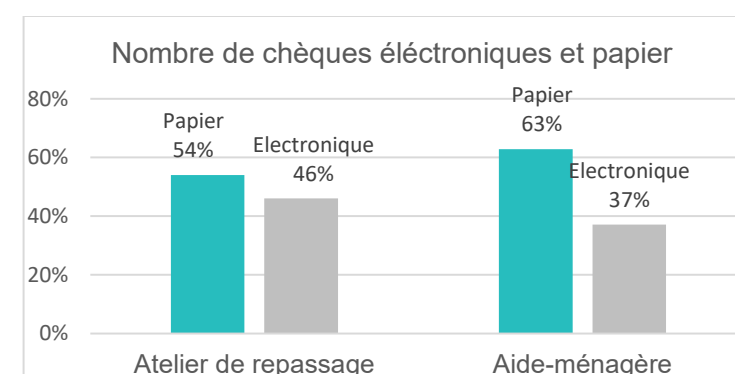
### OBJECTIFS PRÉVUS DANS LA NOTE DE POLITIQUE GÉNÉRALE 2020

- renforcement du service et réunion avec les SUD sous la responsabilité d'un seul agent

## RÉALISATIONS 2020

- Le dossier du nouvel agrément en Économie Sociale a été mené à bien : obtention du nouvel agrément, le mandatement pour la réinsertion socioprofessionnelle ainsi qu'une partie déjà de la compensation y afférente.
- L'intégration des Titres-Services au service SUD (Aide familiale) est en cours.
- L'enquête de satisfaction de la clientèle de l'atelier de repassage et du service aide-ménager a été finalisée et les résultats sont excellents : près de 95 % de la clientèle est (très) satisfaite.
- Le projet d'enquête de bien-être de l'ensemble du personnel du service est en cours de réalisation.
- Le projet de sensibilisation de la clientèle suivie d'une communication adéquate quant aux propositions d'intervention d'aides-ménagers (masculin) est toujours en réflexion.

Une grande partie de la clientèle en atelier de repassage, disparue suite aux travaux de voirie en 2018 et 2019, est revenue en 2020.



### Recettes totales des titres-services :

Type	Montant
Allocation de réinsertion SINE/ACTIVA aide-ménagère y compris personnel encadrant	34 500,00 €
Allocation de réinsertion SINE/ACTIVA repasseuse	6 000,00 €
Réduction ONSS domicile y compris personnel encadrant	9 970,00 €
Réduction ONSS repasseuse	2 960,00 €
Récupération de services divers : Fonds de formation, récupérations diverses frais de GSM, procédures en récupération...	14 055,78 €
Subvention nouvel agrément économie sociale 2020 - A/ECOSOC/44	50 000,00 €
<b>Sous total</b>	<b>117 485,78 €</b>
<b>Recettes service aide-ménager</b>	<b>334 899,45 €</b>
<b>Recettes service atelier de repassage</b>	<b>64 875,24 €</b>
<b>Sous total recettes aide-ménager et atelier :</b>	<b>399 774,69 €</b>
<b>Total général recettes</b>	<b>517 260,47 €</b>

## TITRES - SERVICE

Subvention du service en 2020 :

Type	Montant
Allocation de réinsertion SINE/ACTIVA aide-ménagère	34 500,00 €
Réduction ONSS aide-ménagère	9 970,00 €
Fonds de formation au prorata des ETP	1 628,31 €
<b>Subventions aide-ménagère</b>	<b>46 098,31 €</b>
Allocation de réinsertion SINE/ACTIVA repasseuse	6 000,00 €
Réduction ONSS repasseuse	2 960,00 €
<b>Subventions repasseuse</b>	<b>8 960,00 €</b>
<b>Subvention nouvel agrément économie sociale 2020 - A/ECOSOC/44</b>	<b>50 000,00 €</b>
<b>Total</b>	<b>105 058,31 €</b>

Ratio des recettes par Equivalent temps plein :

Ratio recettes service « Atelier de repassage » / ETP			
	2019	2020	Différence relative 2019-2020
Recettes hors subventions	60 333 €	64 875 €	7,53%
ETP	1,88	1,50	-20,21%
<b>Ratio "Recettes"/ETP</b>	<b>32 092 €</b>	<b>43 250 €</b>	<b>34,77%</b>

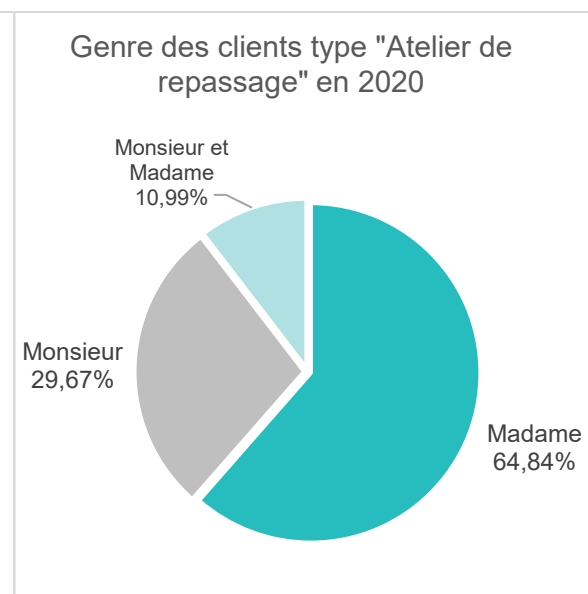
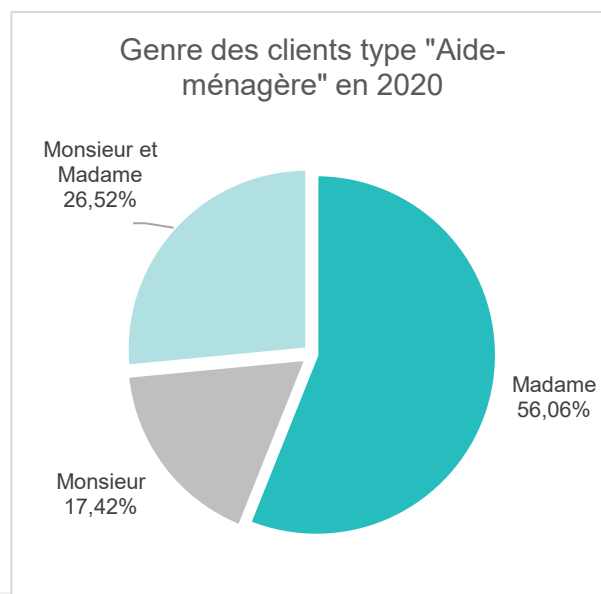
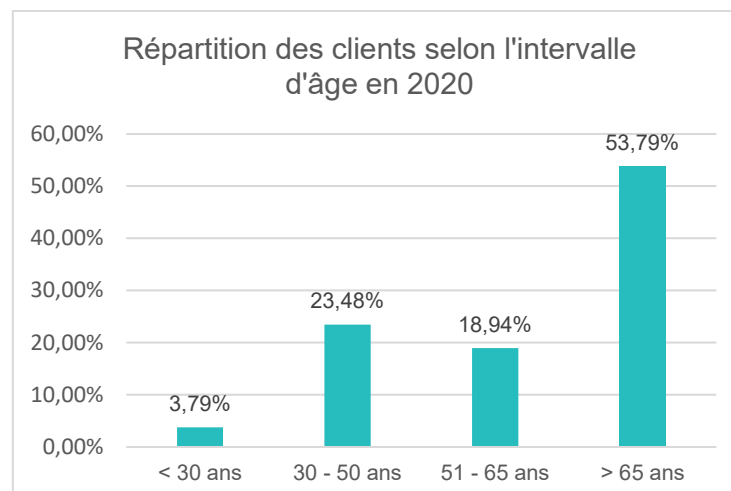
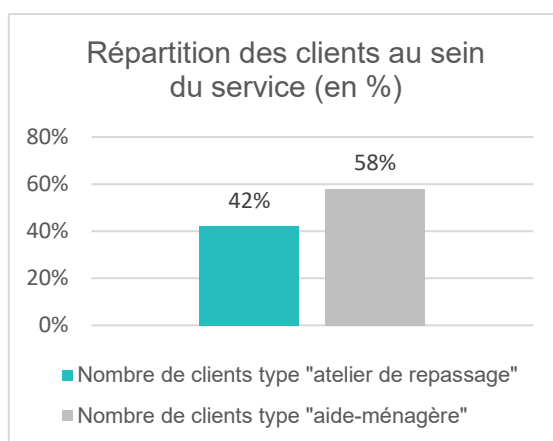
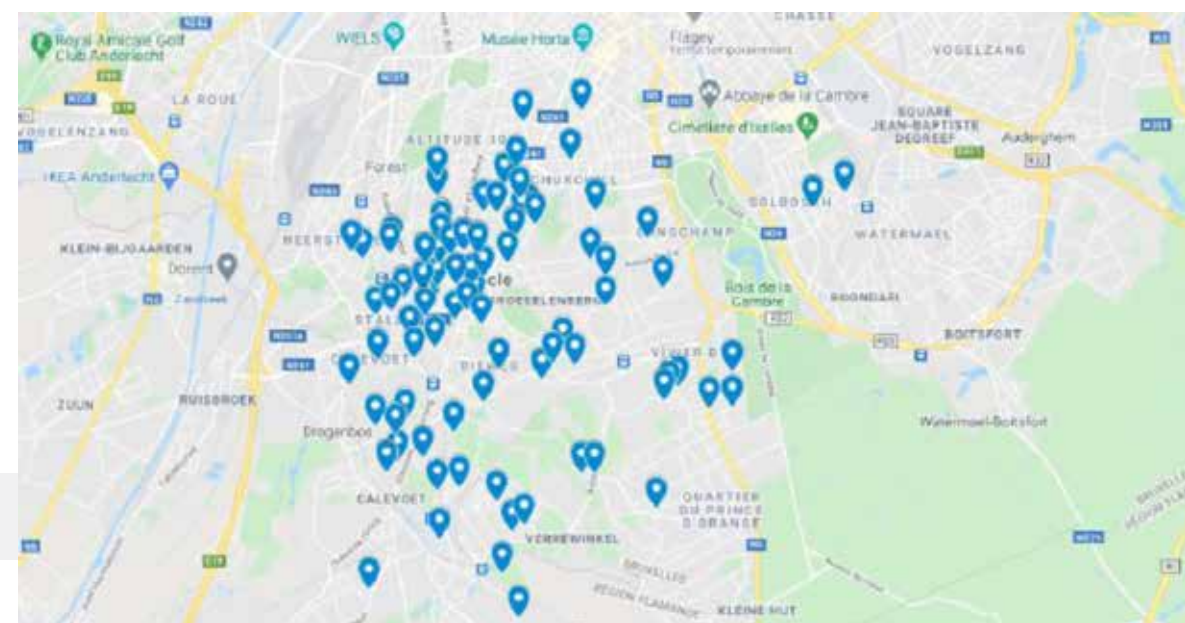
Ratio recettes service « Aide-ménagère » / ETP			
	2019	2020	Différence relative 2019-2020
Recettes hors subventions	443 091 €	334 899 €	-24,42%
ETP	15,18	13,82	-8,96%
<b>Ratio "Recettes"/ETP</b>	<b>29 189 €</b>	<b>24 233 €</b>	<b>-16,98%</b>

Ratio des charges sociales et patronales par Equivalent temps plein

Ratio charges sociales et patronales service « Atelier de repassage » / ETP			
	2019	2020	Différence relative 2019-2020
Charges sociales&patronales	79 391 €	68 153,01 €	-14,16%
ETP	1,88	1,50	-20,00%
<b>Ratio "Charges"/ETP</b>	<b>42 342 €</b>	<b>45 435 €</b>	<b>7,31%</b>

Ratio charges sociales et patronales service « Aide-ménagère » / ETP			
	2019	2020	Différence relative 2019-2020
Charges sociales&patronales	547 827 €	686 171,60 €	25,25%
ETP	15,18	13,82	-8,98%
<b>Ratio "Charges"/ETP</b>	<b>36 081 €</b>	<b>38 606 €</b>	<b>7,00%</b>

Projection géographique des clients de type "Aide-ménagère"



# CDAG

## CENTRE DE DISTRIBUTION ALIMENTAIRE GRATUITE

### MISSION DU SERVICE

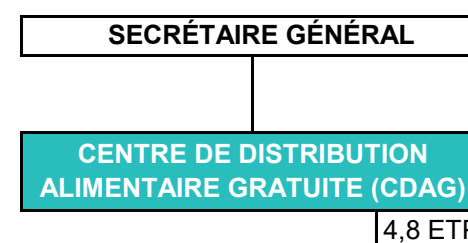
Depuis 2011, le Centre de Distribution Alimentaire Gratuite du CPAS propose chaque jour des denrées alimentaires aux bénéficiaires qui disposent du revenu d'intégration sociale ou qui vivent sous le seuil de pauvreté. Outre l'aide alimentaire aux démunis, l'objectif du CDAG est de lutter contre le gaspillage alimentaire et de limiter au maximum les déchets.

Dans cette optique, le CDAG recherche en permanence de nouvelles sources d'approvisionnements afin d'étoffer sa gamme de produits et de proposer davantage de produits frais aux bénéficiaires.

Le CDAG dispose actuellement de 4 sources principales d'approvisionnement : les denrées reçues via le Fonds Européen d'Aide aux Démunis (FEAD) — principalement des produits secs et de longue conservation —, les invendus

alimentaires encore consommables d'une quinzaine de commerçants — principalement des grandes enseignes, mais aussi de plus petits commerçants locaux —, des fruits et légumes de la criée matinale, et des retraits quotidiens auprès de la Banque Alimentaire du Brabant — principalement des produits laitiers, des légumes et, occasionnellement, des produits d'hygiène.

Trois modes de distribution sont proposés aux bénéficiaires :



- Le retrait des colis dans l'entrepôt du CDAG adapté aux recommandations de l'AFSCA en matière de sécurité et d'hygiène.

- Les livraisons à domicile pour les bénéficiaires à mobilité réduite qui ne peuvent physiquement pas se déplacer jusqu'au centre de distribution.

- Les colis alimentaires d'urgence qui sont déposés à l'Antenne sociale du CPAS afin de pallier les situations qui nécessitent une réponse immédiate.

Outre ces trois modes de distribution, une réponse adéquate tente également d'être apportée aux personnes sans domicile fixe via un rayon contenant des produits qui ne doivent pas être cuisinés et peuvent donc être immédiatement consommés. Enfin, afin de tenir compte des familles avec enfants, une grande quantité de langes est commandée chaque année via le SPP-Intégration Sociale.

### OBJECTIFS PRÉVUS DANS LA NOTE DE POLITIQUE GÉNÉRALE 2020

- Poursuite des partenariats avec les commerçants pour récupérer et redistribuer les invendus alimentaires
- Maintien de la position du CDAG comme centre d'appui logistique pour divers intervenants actifs dans le secteur de l'aide alimentaire au sud de Bruxelles (projet LOCO)
- Commande d'un nouveau véhicule hybride

# CDAG

## RÉALISATIONS 2020



Un nouveau véhicule de la marque IVECO, a été livré fin 2020 et permet de répondre à de nouvelles demandes de la part des commerçants. D'ici fin 2021, ce véhicule permettra de doubler l'équipe des chauffeurs et d'augmenter ainsi la fréquence et le nombre des retraits ainsi que des livraisons à domicile.

Les quantités de denrées récoltées et distribuées traduisent, d'une part, un réel besoin d'aide alimentaire auprès des bénéficiaires et, d'autre part, la volonté croissante, dans le chef des commerçants, de lutter contre le gaspillage alimentaire.

En 2020, 119 158 kg de marchandises issues du FEAD ont été distribués, pour une valeur marchande de 237 824 €. À cela s'ajoutent quelque 128 356 kg de marchandises en provenance des commerçants, pour une valeur totale de 666 070 €. Tout cela dans le respect rigoureux des règles de l'AFSCA en matière de contrôle et de respect de la chaîne du froid.

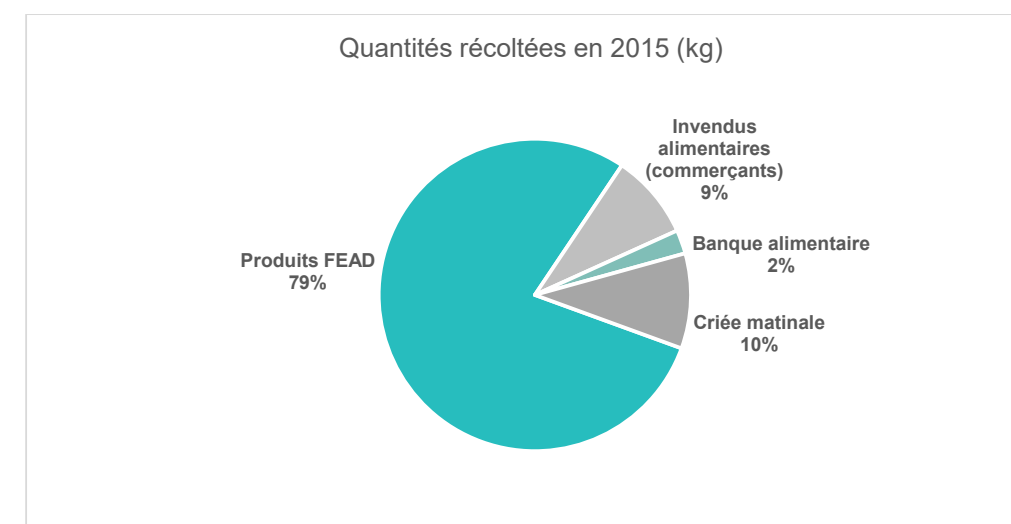
En outre, des fruits et légumes de saison sont plusieurs fois par semaine retirés à la criée matinale : 49 823 kg en 2020. Cette source d'approvisionnement répond à une volonté de tendre vers des produits frais et de pouvoir proposer une alimentation saine et équilibrée. Enfin, 22 731 kg de marchandises proviennent également de la Banque Alimentaire du Brabant : principalement des produits laitiers, des fruits et légumes et, occasionnellement, des produits d'hygiène. Sur l'ensemble de l'année 2020, près de 325 tonnes de marchandises ont été distribuées au CDAG, toutes sources d'approvisionnement confondues.

Une convention ayant pour but de renforcer les liens entre les intervenants a été signée. De nombreuses pistes de collaborations sont actuellement sur la table mais la crise du Covid a retardé la mise en œuvre de nombre d'entre elles, reportées après l'été 2021.

## 1. Quantité récoltée par source d'approvisionnement

### 1 a. Quantité récoltée en 2015

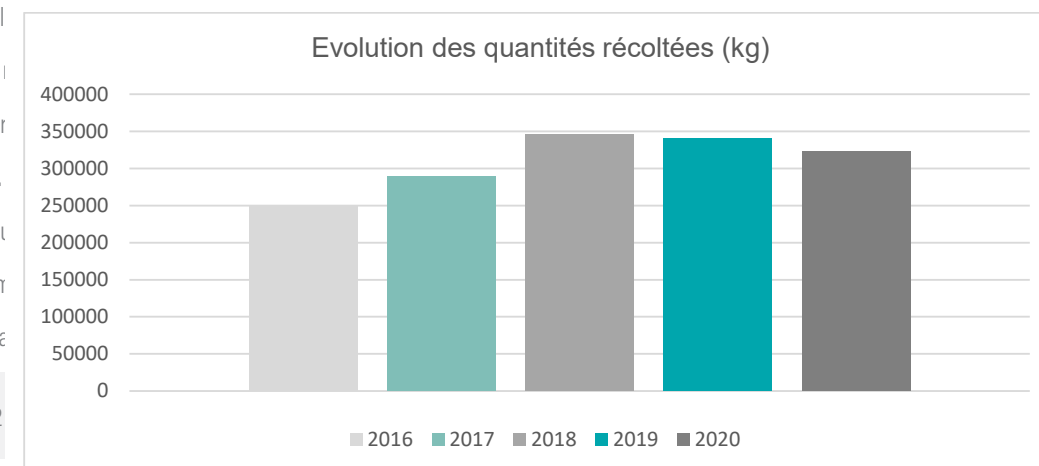
Sources d'approvisionnement	2015	2020
Produits FEAD	215 314,56 kg	119 158,35 kg
Invendus alimentaires (commerçants)	24 079,81 kg	128 356,39 kg
Banque alimentaire	6 732,33 kg	22 731,91 kg
Criée Matinale	26 901,32 kg	49 823,86 kg
Subside COVID-19	-	3 170 kg
<b>Total</b>	<b>273 028,02 kg</b>	<b>323 240,51 kg</b>



### 1 b. Conclus

Le CDAG poursuit ses objectifs principaux de lutte contre le gaspillage alimentaire tout en diversifiant au maximum les sources d'approvisionnement afin de proposer une alimentation équilibrée et saine. Ainsi, ces cinq dernières années, l'importance a été donnée aux retraits chez les commerçants

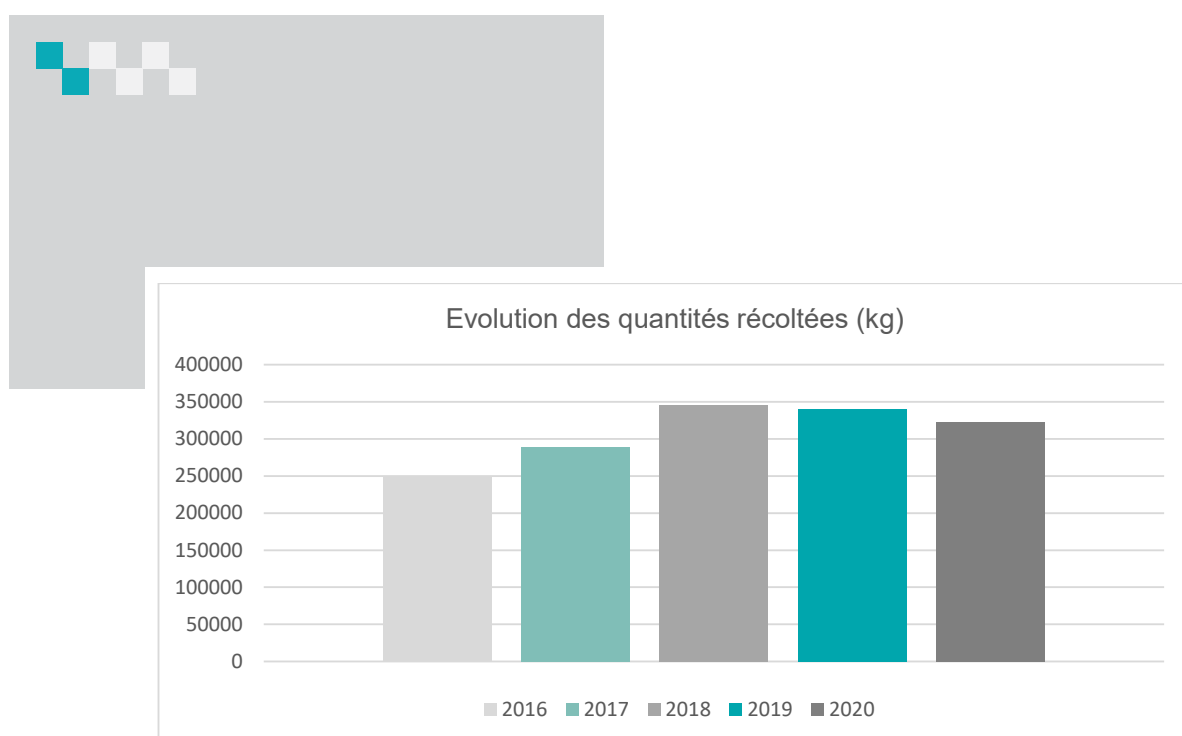
(produits frais, produits l... peut clairement constater... 2015, près de 80 % des pr... riz, céréales, conserves... commerçants et les produ... sources d'approvisionnen... des commerçants partena...



# CDAG

## 2. Évolution de la quantité récoltée

### 2 a. Quantité récoltée



### 2 b. Conclusion

La quantité globale récoltée par le CDAG en 2020 a légèrement diminué, mais reste au-dessus des 300 tonnes, ce qui représente un chiffre relativement élevé et très proche des quantités récoltées en 2018 et 2019. Cette diminution s'explique notamment par la perte d'un fournisseur chez lequel nous allions chaque semaine retirer de grandes quantités de légumes ainsi que par la diminution des quantités proposées par le Fonds Européen en matière de produits secs.

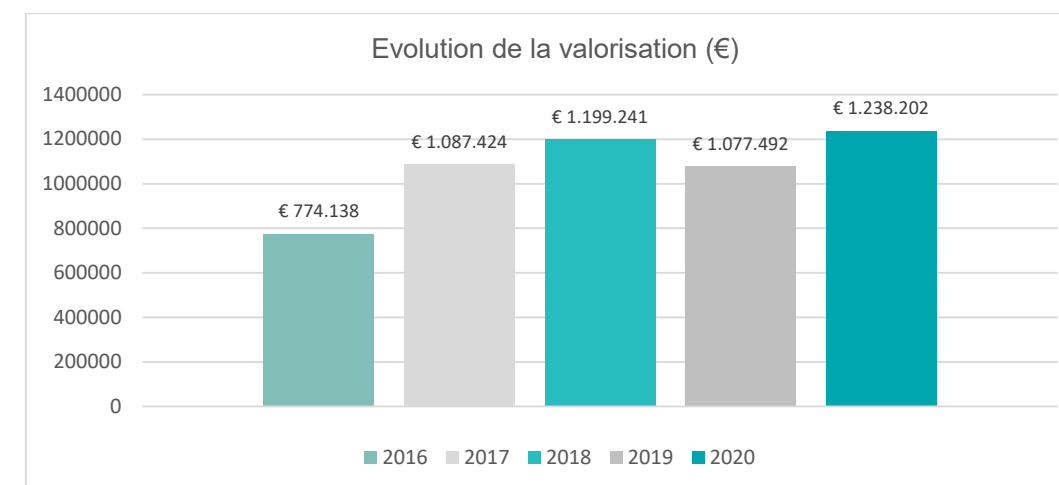
Notons que la crise du COVID a également impacté les retraits quotidiens auprès des commerçants : lors du premier confinement, notre principal fournisseur (Delhaize) a suspendu les dons pendant près de trois mois et d'autres commerçants ont vu leurs rayons dévalisés pendant les premières semaines de l'épidémie.

## 3. Valorisation

### 3 a. Valorisation des denrées récoltées 2020

Sources d'approvisionnement en 2020	Valorisation
Invendus alimentaires (commerçants)	666 070,55 €
Banque alimentaire	147 380,92 €
Criée Matinale	160 649,13 €
Subside COVID-19	26 276,70 €
Produits FEAD	237 824,20 €
<b>Total</b>	<b>1.238.201,50 €</b>

### 3 b. Évolution de la valorisation



### 3 c. Conclusion

La valorisation de l'ensemble des denrées récoltées en 2020 s'élève à 1 238 201,50 euros, un chiffre en légère augmentation par rapport à l'année précédente.

Cette augmentation est principalement due à trois facteurs : la réception de plus de produits non alimentaires dont la valorisation est plus importante (produits d'hygiène, ustensiles et tasses, etc.), l'augmentation de la fréquence des retraits auprès de la Banque Alimentaire de produits plus coûteux tels que de la viande et des plats préparés et, enfin, l'achat d'une très grande quantité de viande via un grossiste grâce à l'octroi d'un subside par arrêté royal lié à la crise COVID.

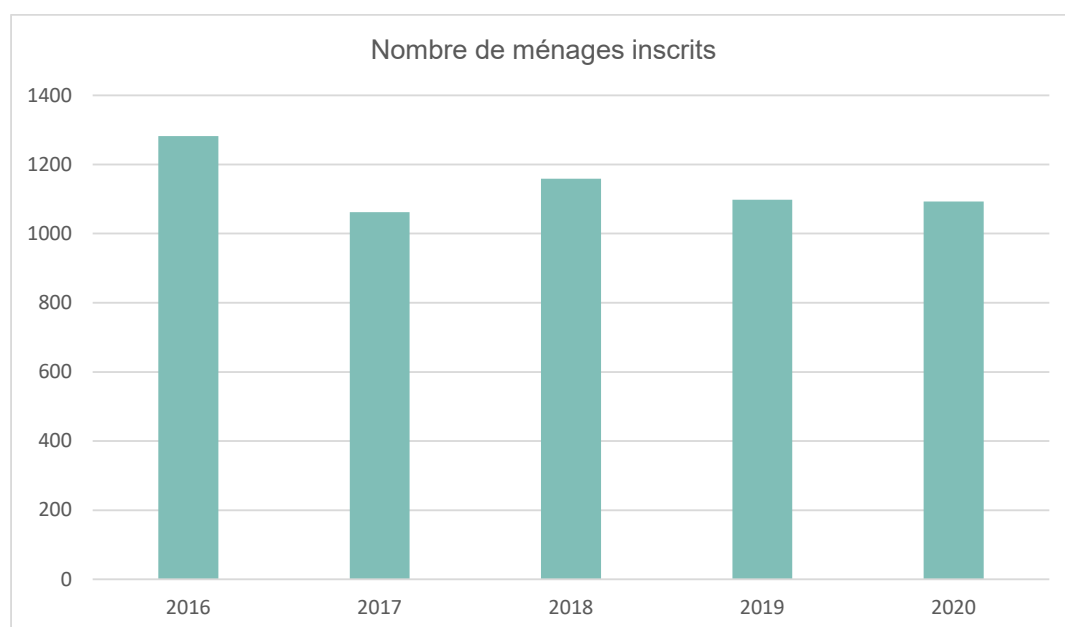


# CDAG

## 4. Nombre de bénéficiaires inscrits

### 4 a. Évolution

Année	Nombre de ménages	Nombre de bénéficiaires
2016	1282	2962
2017	1062	2554
2018	1159	2634
2019	1098	2502
2020	1097	2476



### 4 b. Conclusion

Sur les deux dernières années, le nombre de ménages aidés par le CDAG reste stable. Nous anticipons cependant une augmentation dans les prochains mois, liée aux effets découlant de la crise du COVID. Jusqu'à présent, ceux-ci n'ont pas encore eu d'impact sur le nombre de ménages inscrits, mais nous supposons que cela ne saurait tarder.

## 5. Fréquentation

### 5 a. Évolution de la fréquentation quotidienne

Année	Ménages par jour
2016	104
2017	111
2018	117
2019	120
2020	108

### 5 b. Conclusion

La moyenne de fréquentation quotidienne en 2020 reste supérieure à 100 ménages/jour.

La légère baisse est essentiellement due à la crise sanitaire. Lors des deux confinements, le CDAG a pris des mesures visant à limiter la fréquentation de l'entrepôt, protéger le personnel sur place et garantir le respect des mesures de sécurité et de distanciation. Ainsi, en mars-avril-mai et en octobre-novembre, le CDAG n'a été ouvert qu'en matinée.

Pendant le premier confinement, nous supposons que de nombreux bénéficiaires ont hésité à se déplacer par crainte de la situation sanitaire : ainsi, la fréquentation moyenne durant le premier confinement a chuté aux alentours des 70 ménages par jour. Ce chiffre s'est progressivement renforcé au fil des mois et, en décembre, il plafonnait à nouveau aux alentours de 125 ménages/jour.

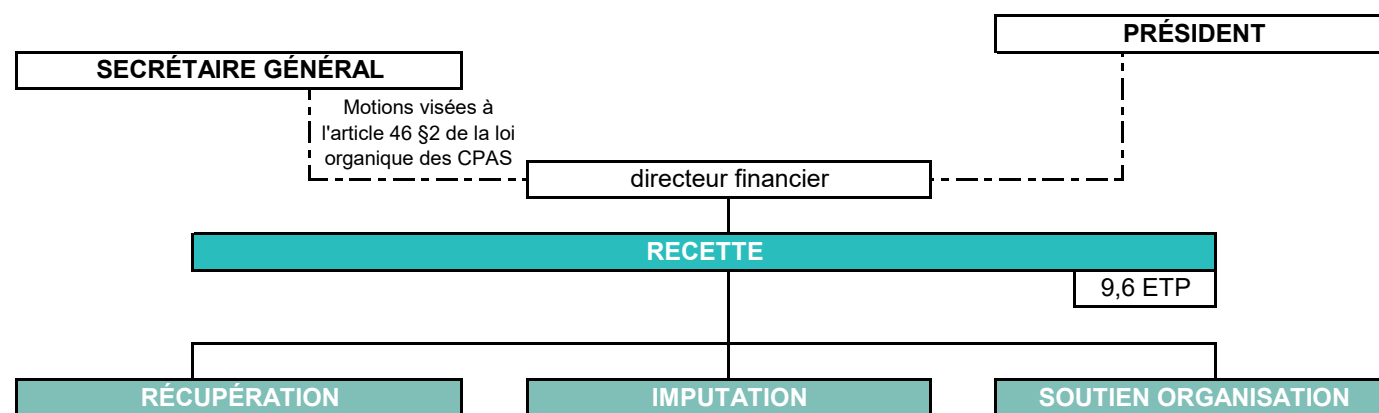


# RECETTE

## MISSION DU SERVICE

Le service est chargé, sous la responsabilité du Directeur Financier :

- de percevoir les recettes du CPAS
- d'acquitter, sur mandats réguliers, les dépenses ordonnancées
- d'accomplir tous les actes interruptifs de la prescription et des échéances
- d'inscrire les hypothèques légales en remboursement des frais de l'aide sociale.



## RÉSULTATS DU COMPTE

Le compte a été établi conformément aux prescriptions de la loi organique du 8 juillet 1976, de l'arrêté du Collège Réuni du 26 octobre 1995 et de la circulaire de clôture des comptes des CPAS de l'exercice 2020.

La fonction 0000 ne rentre pas en ligne de compte pour calculer les résultats. Il y a lieu de distinguer :

- les opérations de constatations de droits et d'engagements de dépenses, sous la responsabilité du Secrétaire Général.
- les opérations de recettes et dépenses sur base des documents précités, sous la responsabilité du Directeur Financier.

Les pièces justificatives (états de recouvrement, ordonnances de paiement, les documents de mise aux côtes irrécouvrables et non-valeurs, ainsi que les extraits des comptes financiers) sont déposées au service de la Recette où elles peuvent être consultées.

# RECETTE



## 1. RÉSULTATS COMPTABLES

### 1.1 Résultats comptables de l'exercice

Les résultats comptables sont établis sur base des droits constatés et des engagements de dépenses du budget d'exploitation et d'investissement.

<b>Le résultat comptable de l'exercice propre est de</b>		<b>- 113 611,49</b>
Le résultat comptable des exercices clos est de	+	+ 9 174 989,08
Le résultat de trésorerie reporté	+	- 8 911 306,25
<b>Par conséquent, le résultat de l'exercice budgétaire est de</b>	<b>=</b>	<b>150 071,34</b>
La variation des créances aléatoires est de	-	12 109,03
<b>Par conséquent, le résultat final (à charge de la dotation communale) est de</b>	<b>=</b>	<b>137 962,31</b>

### 1.2 Évolution des résultats comptables

	2016	2017	2018	2019
<b>Résultat comptable EP (1)</b>	+ 968 160,03	+ 180 374,71	+ 270 757,83	+ 1 104 307,10
Résultat comptable EC (2)	+ 8 300 301,46	+ 8 012 536,08	+ 7 236 312,08	+ 8 493 184,16
Résultat de trésorerie EA (3)	- 9 264 673,64	- 8 116 794,03	- 7 241 203,69	- 5 563 022,13
<b>Résultat comptable EB (4)</b>	+ 3 787,85	+ 76 116,76	+ 265 866,22	+ 1 034 469,13
Variation des créances aléatoires	- 3 787,85	+ 393 037,76	- 449 276,21	- 761 196,47
<b>Résultat final (5)</b>	0	- 316 921,00	- 183 409,99	- 273 272,66

Légende :

- (1) Résultat comptable de l'exercice propre
- (2) Résultat comptable des exercices clos
- (3) Résultat de trésorerie de l'exercice précédent
- (4) Résultat comptable de l'exercice budgétaire
- (5) Résultat final à charge de la dotation communale



## 2. RÉSULTATS DE TRÉSORERIE

### 2.1 Résultats de trésorerie de l'exercice

Le résultat de trésorerie de l'exercice antérieur est de		- 8 911 306,25
Les recettes perçues durant l'exercice sont de	+	56 332 843,26
Les dépenses effectuées durant l'exercice sont de	-	56 873 693,64
<b>Par conséquent, le résultat de trésorerie à la clôture l'exercice est de</b>	<b>=</b>	<b>- 9 452 156,63</b>
Les sommes se trouvant à la fonction 0000 s'élèvent à	+	10 708 655,41
<b>Par conséquent, le résultat final de trésorerie à la clôture de l'exercice est de</b>	<b>=</b>	<b>1 256 498,78</b>

### 2.2 Évolution des résultats de trésorerie

	2016	2017	2018	2019
Résultat de trésorerie	- 8 116 794,03	- 7 241 203,69	- 8 563 022,25	- 8 911 306,25
Résultat final de trésorerie	- 1 441 979,46	- 615 075,04	- 1 088 066,97	- 854 297,64

# FACTURATION

## ASSISTANCE

### MISSION DU SERVICE

Ce service comporte cinq sections réparties entre trois départements :

#### 1 Département assistance

Ce département est divisé en trois sections :

- La section assistance a pour mission d'encoder toutes les propositions soumises au CSSS, et de délivrer aux usagers les aides urgentes ainsi que les cartes individuelles de pharmacie ou de frais médicaux.
- La section paiement établit toutes les listes de paiements concernant les aides octroyées et exerce ainsi un contrôle interne sur les propositions et décisions encodées.
- La section récupération est en charge de la vérification des états de frais du SPP-Intégration Sociale mais également de la création des pièces comptables manquantes.

#### 2 Département facturation

Ce département est composé de deux sections :

- La section rédacteur s'occupe de la liquidation de toutes les factures médicales, paramédicales et pharmaceutiques des usagers sur base d'un rapport. Il a également pour mission l'encodage et l'envoi (via la Banque Carrefour de la Sécurité Sociale) des cartes médicales dans le cadre de la loi du 2 avril 1965 relative à la prise en charge des secours accordés par les CPAS. Il vérifie également les états de frais en la matière.
- La section placement a pour mission la liquidation des factures de placements en maison de repos privée, mais également des frais médicaux des personnes placées à charge du CPAS pour le home Brugmann et du Domaine du Neckersgat.

#### 3 Département mutuelle

Enfin, ce dernier département est chargé de la récupération des frais auprès des différents organismes assureurs, de la création des pièces comptables y afférent et de la mise à jour des fichiers thématiques mis à disposition. Il est également un helpdesk pour le service social dans le cadre de la régularisation de la situation mutuelliste des usagers. Il assure également la tarification et la facturation pour le centre médical.

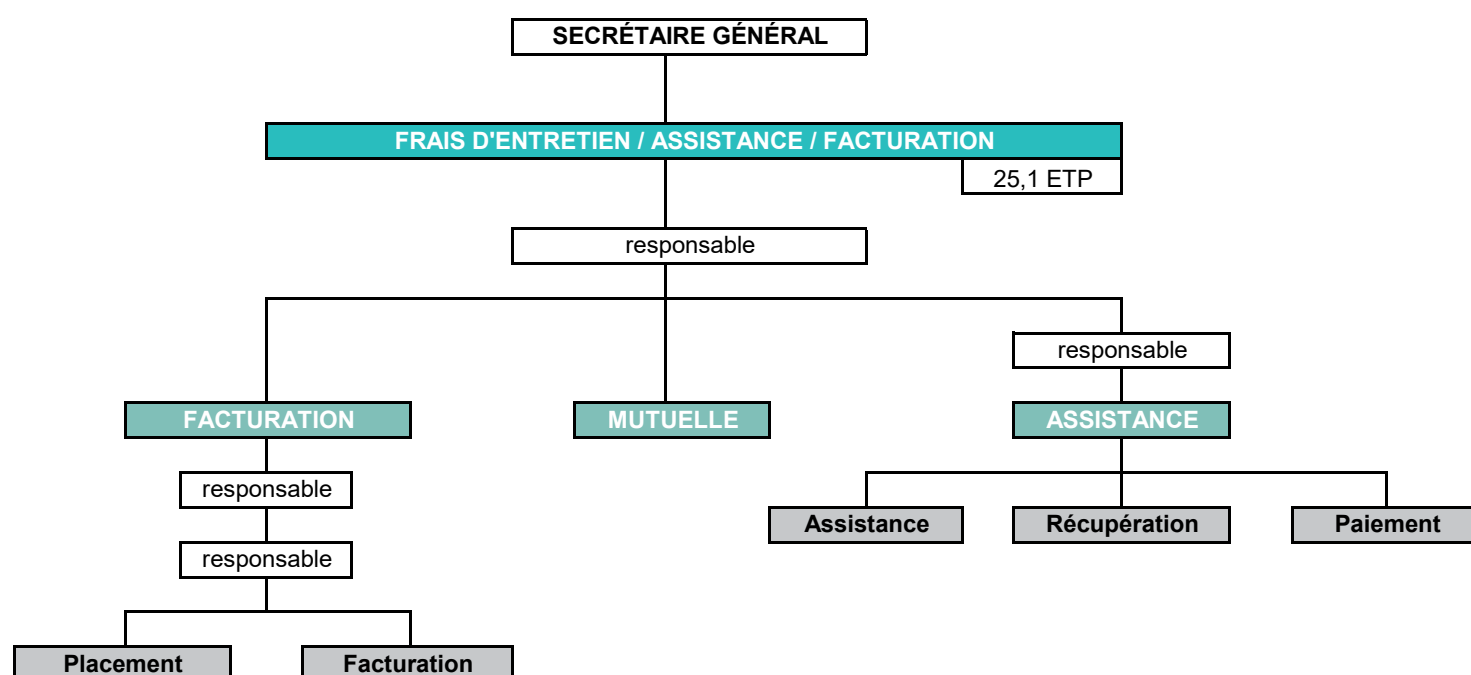
# FACTURATION ASSISTANCE

## RÉALISATIONS 2020

L'année 2020 a vu la mise en place d'une nouvelle procédure d'encodage des propositions décisions, et ce suivant les différents organes de décision. Cette procédure permet dorénavant la création de différents listings soumis au CSSS.

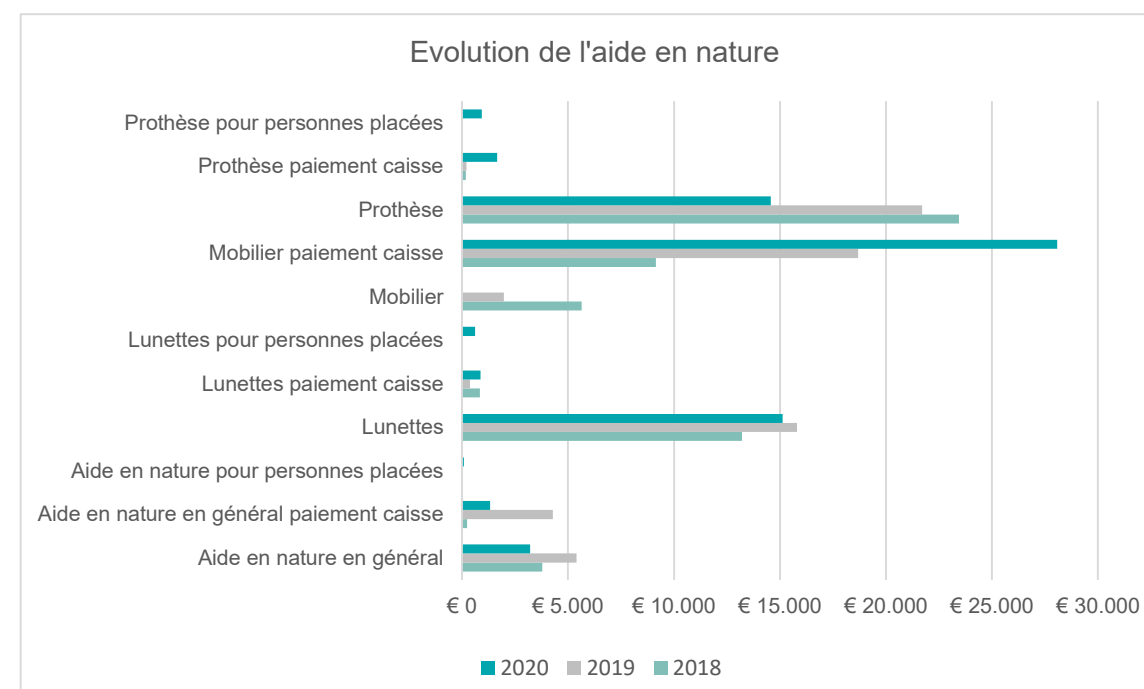
### 1. Aide en nature

N.B. Le nombre total d'utilisateurs ne peut pas être calculé car un utilisateur peut bénéficier de plusieurs aides en même temps



Aide en nature	Nbre d'utilisateurs	Nbre de factures	Montant
Aide en nature en général	21	30	3.216,72 €
Aide en nature en général paiement caisse	1	1	1.319,66 €
Aide en nature pour personnes placées	1	2	87,95 €
Lunettes	68	51	15.132,50 €
Lunettes paiement caisse	4	4	866,86 €
Lunettes pour personnes placées	2	2	610,00 €
Mobilier	0	0	0,00 €
Mobilier paiement caisse	49	56	28.075,94 €
Prothèse	19	20	14.564,94 €
Prothèse paiement caisse	3	3	1.655,96 €
Prothèse pour personnes placées	2	2	931,42 €
Total	-	171	66.461,95 €

### Evolution de l'aide en nature



### 2. Frais d'hospitalisation

Frais d'hospitalisation	Nbre d'utilisateurs	Nbre de factures	Montant
Hospitalisation	213	241	41.465,78 €
Hospitalisation pour personnes placées	91	61	15.075,50 €
Total	-	302	56.541,28 €

## 3. Frais d'hébergement des personnes handicapées

Frais d'hébergement de personnes avec handicap	Nombre d'usagers	Nombre de factures	Montant
Frais d'hébergement personnes handicapées	5	28	4.794,96 €

## 4. Frais d'hébergement en maisons de repos privées

Frais d'hébergement en maisons de repos privées	Nombre d'usagers	Nombre de factures	Montant
Frais d'hébergement en maison de repos	125	1029	918.997,34 €
Frais médicaux en maison de repos	96	431	29.265,21 €
Frais paramédicaux en maison de repos	9	56	8.282,22 €
Frais pharmaceutiques en maison de repos	117	763	60.119,53 €
Frais de transport en maison de repos	8	6	366,89 €
Total	-	2285	1.017.031,19 €

## 5. Frais d'hébergement en maison d'accueil

Frais d'hébergement en maison d'accueil	Nombre d'usagers	Nombre de factures	Montant
Frais d'hébergement en maison d'accueil	31	255	226.872,02 €
Frais médicaux en maison d'accueil	17	85	4.087,35 €
Frais paramédicaux en maison d'accueil	2	4	529,20 €
Frais pharmaceutiques en maison d'accueil	20	167	15.892,17 €
Total	-	511	247.380,74 €

## 6. Frais médicaux

Frais médicaux	Nombre d'usagers	Nombre de factures	Montant
Frais médicaux	807	2287	46.530,85 €
Frais médicaux paiement caisse	12	23	1.569,86 €
Frais médicaux loi 65	47	130	2.066,88 €
Total	-	2440	50.167,59 €

## 7. Frais paramédicaux

Frais paramédicaux	Nombre d'usagers	Nombre de factures	Montant
Frais paramédicaux		254	€ 27.468,95
Frais paramédicaux paiement caisse	1	1	€ 60,00
Total	-	255	€ 27.528,95

## 8. Frais pharmaceutiques

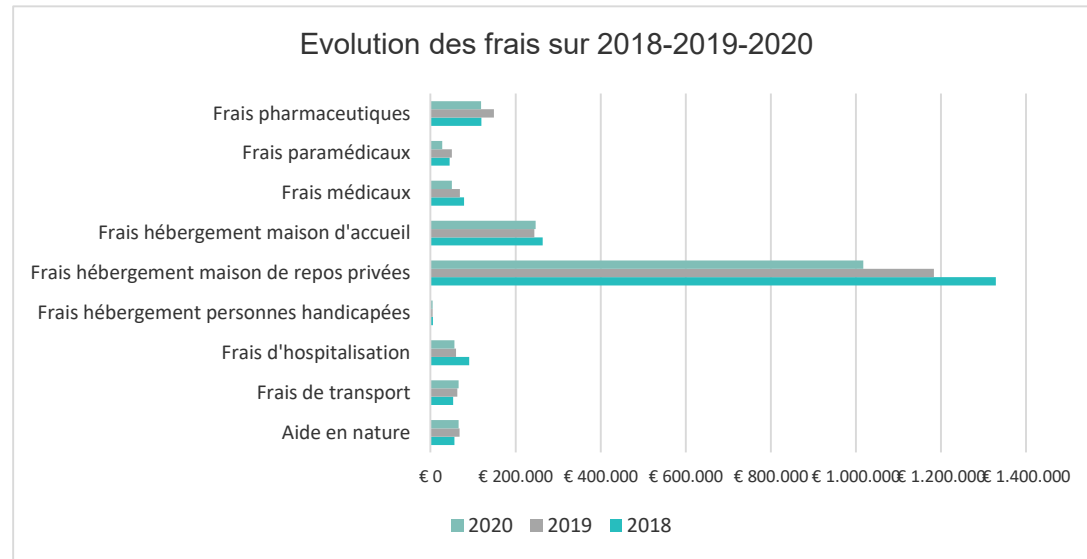
Frais pharmaceutiques	Nombre d'usagers	Nombre de factures	Montant
Frais pharmaceutiques	947	3191	€ 100.580,00
Frais pharmaceutiques paiement caisse	9	24	€ 973,82
Frais pharmaceutiques loi 65	144	535	€ 17.348,80
Total	-	3750	€ 118.902,62

## 9. Frais de transport

Frais de transport	Nombre d'usagers	Nombre de factures	Montant
Frais de transport	95	247	22.678,16 €
Frais de transport pour personnes placées	132	405	43.389,77 €
Total	-	652	66.067,93 €

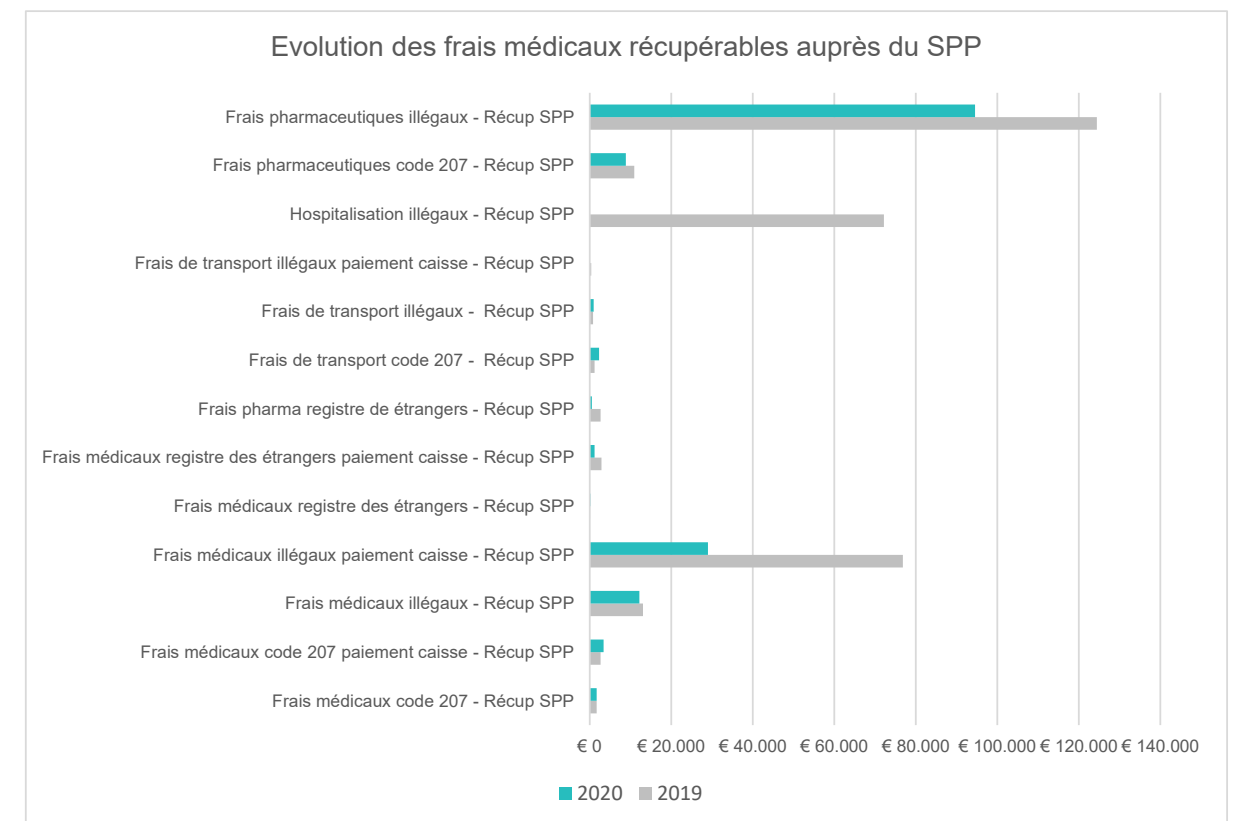
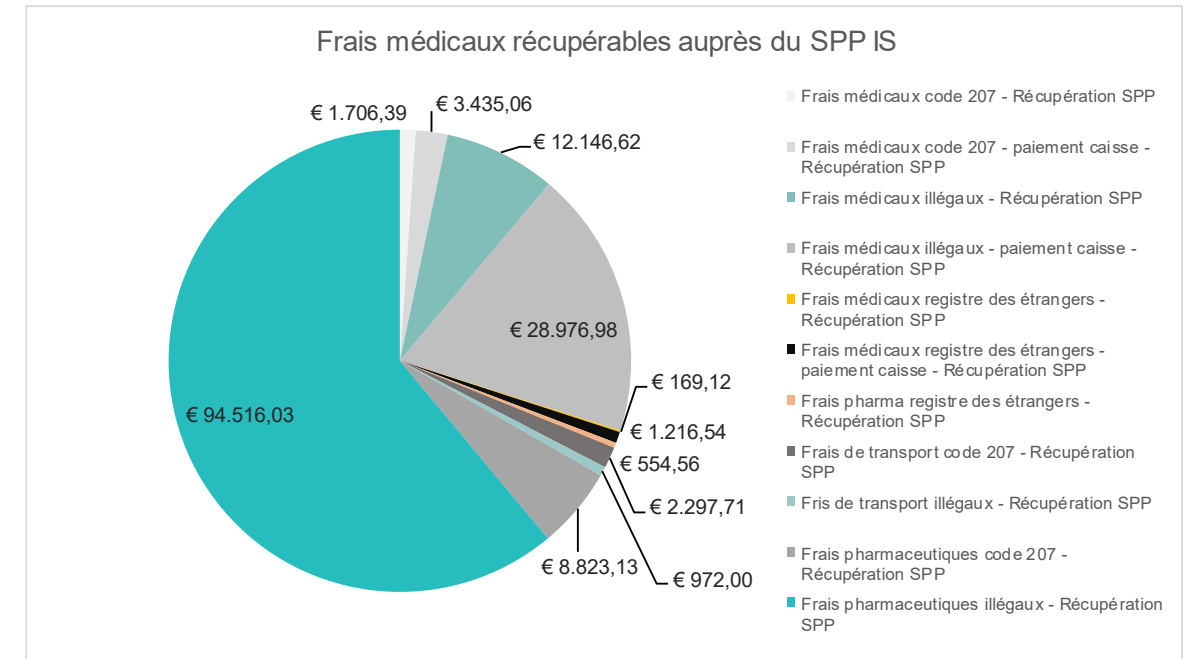
## 10. Evolution des frais sur les trois dernières années

	2018	2019	2020
Aide en nature	€ 56.475,59	€ 68.447,19	€ 66.461,95
Frais de transport	€ 53.429,12	€ 62.738,58	€ 66.067,93
Frais d'hospitalisation	€ 91.318,05	€ 60.188,97	€ 56.541,28
Frais d'hébergement de personnes handicapées	€ 5.493,79	€ 4.746,27	€ 4.794,96
Frais d'hébergement en maison de repos privées	€ 1.328.612,21	€ 1.183.415,76	€ 1.017.031,19
Frais d'hébergement en maison d'accueil	€ 264.079,15	€ 244.128,21	€ 247.380,74
Frais médicaux	€ 78.605,59	€ 69.269,94	€ 50.167,59
Frais paramédicaux	€ 44.985,24	€ 49.922,45	€ 27.528,95
Frais pharmaceutiques	€ 119.827,84	€ 149.034,36	€ 118.902,62



11. Frais médicaux récupérables auprès du SPP IS

Frais médicaux récupérables auprès du SPP IS	Nombre d'usagers	Nombre de factures	Montant
Frais médicaux code 207 - Récupération SPP	46	32	€ 1.706,39
Frais médicaux code 207 - paiement caisse - Récupération SPP	38	111	€ 3.435,06
Frais médicaux illégaux - Récupération SPP	255	47	€ 12.146,62
Frais médicaux illégaux - paiement caisse - Récupération SPP	186	710	€ 28.976,98
Frais médicaux registre des étrangers -Récupération SPP	17	4	€ 169,12
Frais médicaux registre des étrangers - paiement caisse - Récupération SPP	14	30	€ 1.216,54
Frais pharma registre des étrangers - Récupération SPP	25	16	€ 554,56
Frais de transport code 207 - Récupération SPP	3	13	€ 2.297,71
Frais de transport illégaux - Récupération SPP	1	12	€ 972,00
Frais de transport illégaux - paiement caisse - Récupération SPP	0	0	€ 0,00
Hospitalisation illégaux - Récupération SPP	0	0	€ 0,00
Frais pharmaceutiques code 207 – Récupération SPP	83	92	€ 8.823,13
Frais pharmaceutiques illégaux – Récupération SPP	259	564	€ 94.516,03
Total	-	1631	€ 154.814,14



La crise du COVID a eu un impact sur l'ensemble des frais médicaux dont le montant total diminue par rapport à l'année précédente, et notamment pour les frais médicaux récupérables auprès du SPP IS. Les consultations et hospitalisations non-urgentes ont été annulées, certaines consultations se sont déroulées par téléphone et ont été directement remboursées par la mutuelle, d'autres ont été reportées à la demande des patients, ...

# CELLULE ORGANISATION ET PROCESSUS

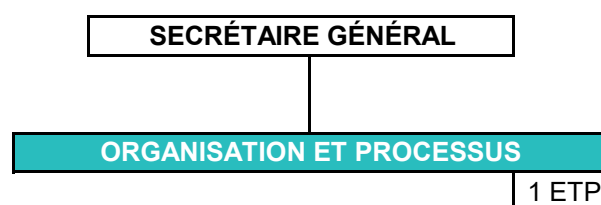
## MISSION DU SERVICE

La cellule organisation et processus a pour mission la mise en place et l'implémentation d'un système de contrôle interne au sein du CPAS d'Uccle selon les dispositions légales reprises dans l'article 107 de la loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS. Le système de contrôle interne développe des mesures et procédures qui garantissent :

- la réalisation des objectifs
- le respect des lois et procédures
- la mise à disposition d'informations fiables sur les finances et la gestion
- l'utilisation efficace et économique des moyens
- la protection des actifs
- la prévention de la fraude

## OBJECTIFS PRÉVUS DANS LA NOTE DE POLITIQUE GÉNÉRALE 2020

- Mise en place effective d'un reporting au moyen des indicateurs choisis
- Poursuite du travail de cartographie des processus



C'est dans cette optique que la cellule opère selon trois axes :

### 1. La cartographie et l'optimisation des processus

La cartographie et l'optimisation des processus qui identifie les risques et/ou anomalies et met en place des actions de maîtrise afin de rendre ces processus les plus efficaces possible. Cette partie se déroule en deux phases : l'état des lieux et l'amélioration.

### 2. Le pilotage par la gestion des objectifs et des résultats

Le pilotage par la gestion des objectifs et des résultats via la sélection d'indicateurs pertinents et leur représentation dans des tableaux de bord.

- La détermination des indicateurs de gestion ainsi que des indicateurs stratégiques par service à fournir trimestriellement et annuellement.
- La représentation des indicateurs sélectionnés dans des tableaux de bord fournis trimestriellement. Ces derniers améliorent le flux d'information et de communication destiné aux organes politiques.

### 3. L'instauration et la mise en place des différentes dispositions légales

L'instauration et la mise en place des différentes dispositions légales, à savoir :

- Le projet du système de contrôle interne élaboré et validé par le conseil de l'action sociale en sa séance du 26 août 2020.
- Les indicateurs ainsi que leur fréquence de production arrêtés par le bureau permanent puis validé par le conseil de l'action social en sa séance du 26 août 2020. Cette liste détermine les indicateurs à fournir de manière trimestrielle et annuelle.



# CELLULE ORGANISATION ET PROCESSUS

## RÉALISATIONS 2020



### 1. Processus du service facturation assistance

- Processus de remboursement par le SPP IS du RI octroyé indument
- Processus de facturation des soins de santé pour personnes en séjour illégal ou inscrits au registre des étrangers, au registre d'attente ou radiées en ordre de mutuelle ou non
- Processus de récupération des subventions (ERI) auprès du SPP IS
- Processus de traitement du refus de paiement — dans le cadre de la loi du 2 avril 1965 relative à la prise en charge des secours accordés par les CPAS — des subventions par le SPP IS

#### Les risques identifiés sont liés à :

- l'existence de l'indu : origine de l'indu, dans quels cas... ?
- l'encodage manuel
- la réalisation tardive de certaines tâches
- des mauvaises imputations des mouvements financiers
- des erreurs lors de l'annulation et la création des ER manuellement

#### Les actions de maîtrise :

- Par rapport à l'existence de l'indu, travailler sur la source du problème qui se situe au niveau du service social. Retrouver un moyen rapide et efficace

d'être informé du changement du statut du bénéficiaire

- Pour le risque lié aux erreurs d'encodage : envisager des contrôles manuels et à terme introduire une automatisation
- Le retard dans la réalisation de certaines tâches doit être revu dans l'ensemble du processus en collaboration avec les différents intervenants afin de déterminer la source du retard
- Travailler en collaboration avec le service de la Recette afin de clarifier les processus d'imputation des mouvements financiers ainsi que les processus Facturation assistance/ Recette



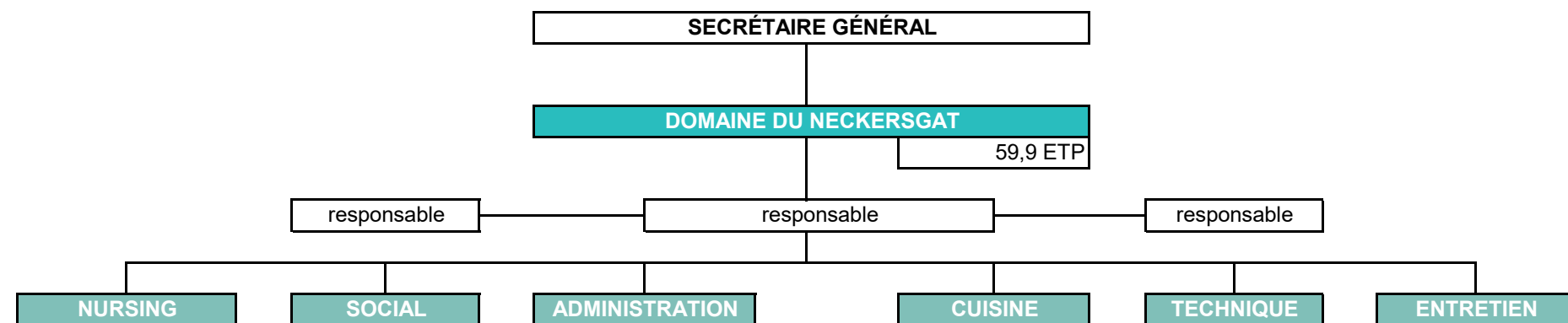
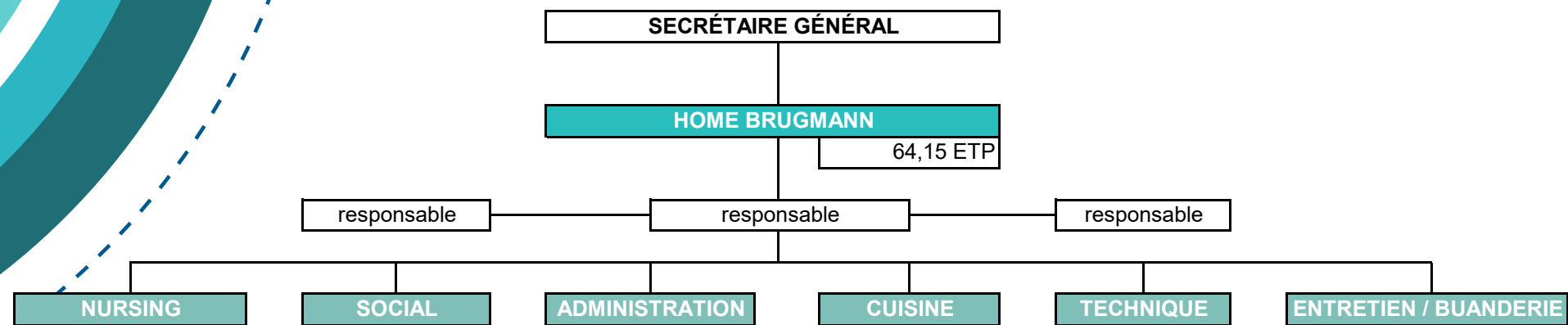
### 2. Indicateurs trimestriels de gestion

Suite à la crise sanitaire liée au COVID-19, le comité de direction restreint a décidé de limiter la production des indicateurs trimestriels au dernier trimestre de 2020.

Un tableau de bord contenant les indicateurs trimestriels sélectionnés par service a été entamé fin 2020 afin d'être présenté au terme du dernier trimestre de 2020.

# HOME BRUGMANN

## DOMAINE DU NECKERSGAT



# HOME BRUGMANN

## DOMAINE DU NECKERSGAT

### MISSION DU SERVICE

Dans un agréable cadre de verdure, les équipes des maisons de repos du Home Brugmann et du Domaine du Neckersgat accueillent, hébergent et proposent des soins au public senior.

Chaque résident pourra y retrouver la chaleur d'un foyer sécurisant. Il sera accompagné de professionnels à l'écoute, bienveillants et soucieux de développer une relation individualisée.

Le bien-être et la qualité de vie s'enrichissent d'échanges conviviaux tant dans la participation au quotidien de la maison que dans les relations avec l'extérieur.

Notre approche est centrée sur les résidents, elle vise le maintien de l'autonomie et la valorisation des capacités personnelles.

Nous tenons compte des besoins individuels et encourageons chacun à exprimer les choix et décisions qui lui permettent d'orienter son projet de vie dans un cadre qui reste communautaire.

Nous attachons de l'importance à ce que chaque résident soit reconnu comme une personne qui a droit à la différence, à un rythme de vie et à une intimité.

### OBJECTIFS PRÉVUS DANS LA NOTE DE POLITIQUE GÉNÉRALE 2020

- Projet de nouveau home au Domaine du Neckersgat (voir le chapitre Patrimoine)
- Harmonisation du fonctionnement des deux maisons de repos en vue de leur fusion

Notre projet repose sur un esprit de collaboration pluridisciplinaire et d'amélioration continue. Chaque membre du personnel constitue le maillon d'une chaîne forte de solidarité.

Notre sens de la responsabilité aboutit à un travail de qualité. Celui-ci est à l'origine de la réputation de nos maisons et fait notre fierté.

Dans son engagement vis-à-vis du public, le CPAS met à disposition les moyens nécessaires au succès de sa mission et à la qualité de ses services : encadrement, formation, matériel...



### Le Home Brugmann, 3 rue Egide Van Ophem, à Uccle

est une maison de repos et de soins gérée par CPAS d'Uccle. La capacité du Home est de 124 lits :

- 64 lits MRPA (Maison de repos pour personnes âgées) dédiés aux personnes âgées autonomes
- 18 lits MRS (Maison de repos et de soins) dédiés aux personnes désorientées
- 42 lits MRS (Maison de repos et de soins) dédiés aux personnes âgées fortement dépendantes

### Le Domaine de Neckersgat, 36 avenue Achille Reisdorff, à Uccle

est une maison de repos et de soins dépendant du CPAS d'Uccle depuis le 1er janvier 2006. La capacité du Domaine du Neckersgat est de 95 lits :

- 45 lits MRPA (Maison de repos pour personnes âgées) dédiés aux personnes valides
- 50 lits MRS (Maison de repos et de soins) dédiés aux personnes fortement dépendantes

# HOME BRUGMANN

## DOMAINE DU NECKERSGAT

### RÉALISATIONS 2020

Pour les deux maisons de repos du CPAS d'Uccle, un des grands objectifs était de poursuivre l'harmonisation du fonctionnement des services en vue de la préparation de la fusion. Les équipes des deux maisons de repos ayant créé conjointement une charte des valeurs à l'attention de tous nos collaborateurs ainsi qu'un nouveau projet de vie pour nos résidents, l'objectif principal de l'année était de faire vivre ces deux documents de la manière la plus dynamique possible, tout en continuant à harmoniser nos pratiques, nos procédures et nos habitudes de travail.

2020	Home Brugmann	Domaine du Neckersgat
Nombre d'admissions	11	23
Nombre de sorties	37	35
Agrément MRPA	64 lits (+ 22 lits en portefeuille)	45 lits
Agrément MRS	60 lits	50 lits
Taux d'occupation hébergement	90 %	78 %
Taux d'occupation MR	83 %	76 %
Taux d'occupation MRS	93 %	78 %
Ratio MRS	51,23 %	52,76 %
Profil de dépendance	51,63 %	52,99 %
Forfait INAMI	43,87 €	47,86 €



Avec l'arrivée du COVID-19 et le début de la pandémie, nos projets, notre qualité de vie et nos libertés individuelles ont été chamboulés. Cependant, grâce à l'investissement de tout le personnel, le COVID a fait très peu de victimes dans nos maisons.

Durant plusieurs mois, l'accueil de nouveaux résidents n'a pas pu se faire, et lorsque nous avons pu rouvrir leurs portes, l'image des maisons de repos véhiculée par la presse a freiné beaucoup de candidats. Les taux d'occupation, comme dans de très nombreuses maisons de repos, en ont été sévèrement impactés.

Un incendie au Domaine du Neckersgat a nécessité la remise en état du 2e et 3e étage de l'ancien bâtiment. Les résidents concernés par les dégâts liés à cet accident ont été temporairement hébergés au Home Brugmann.

En fin d'année, un problème technique important dans un ascenseur a nécessité la fermeture définitive du Bloc Infirmerie du Home Brugmann. Cette fois, les résidents concernés ont été relogés dans la seconde aile du Home Brugmann ou au Domaine du Neckersgat selon leur préférence.



Les différentes équipes des deux maisons de repos ont fait preuve d'une capacité d'adaptation impressionnante en modifiant au pied levé, mais avec succès, toutes leurs procédures et habitudes de travail selon l'évolution de l'épidémie dans et hors de nos murs.

Malgré les aléas de l'épidémie, les consignes officielles plus ou moins claires ou faciles à mettre en application, et les procédures internes particulièrement contraignantes, chaque membre du personnel a eu à cœur de préserver le bien-être de chacun des résidents, d'offrir à chacun d'entre eux un maximum d'autonomie dans leurs choix, leurs décisions et leur participation à la vie quotidienne dans nos maisons de repos.

L'harmonisation du fonctionnement des deux maisons de repos a suivi son cours, particulièrement chamboulé par la crise sanitaire, l'incendie et la fermeture du Bloc Infirmerie mais aujourd'hui, la procédure d'admission est désormais unique pour les deux maisons de repos, l'informatisation du service de nursing au Home Brugmann a abouti à la mise en place de la préparation robotisée des médicaments comme c'était déjà le cas au Domaine du Neckersgat, une partie du personnel a bénéficié d'une formation à la philosophie Montessori Senior que nous souhaitons implémenter au bénéfice de nos «habitants». Grands ou petits des changements ont eu lieu et nous continuons à préparer la fusion des deux institutions.

# CITÉ ASSELBERGS

## MISSION DU SERVICE

La Cité de l'Enfance Asselbergs est un Service Résidentiel Général (SRG) agréé par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'hébergement de 36 jeunes, adressés par les Juges de la Jeunesse et les Conseillers de l'Aide à la Jeunesse.

Les missions d'un SRG sont d'organiser un accueil collectif et, à titre complémentaire d'accompagner des jeunes en résidence autonome et de mettre en œuvre des programmes d'aide en vue de la réinsertion familiale de jeunes à l'issue de leur accueil.

La Cité offre un accueil au sein de trois pavillons de vie, dont un pavillon de mise en autonomie. Le cadre de vie se veut rassurant : espace vert et plaine de jeux pour permettre au jeune de s'isoler

et de s'adonner aux jeux moteurs. Les règlements sont pensés avec les jeunes, mais aussi adaptés à leur âge et cohérents avec les interventions éducatives.

L'organisation des journées, des week-ends, des congés est pensée en fonction des besoins des jeunes hébergés et du mandat qui est donné à la Cité.

Outre la gestion du quotidien (scolarité, rendez-vous thérapeutiques/logopédiques/médicaux,

repas, douches, jeux, sorties...), les éducateurs effectuent un travail de référence auprès des jeunes, les accompagnent dans leur apprentissage de l'autonomie et veillent à leur équilibre affectif et émotionnel.

L'équipe inclut les parents dans la vie de leur enfant placé, lors des entretiens familiaux, des réunions de synthèse, des rencontres scolaires, des rendez-vous médicaux...

La Cité propose des fêtes (fancy-fair, réveillons de fin d'année, anniversaires...) et de multiples activités (camps, stages, activités parascolaires, sorties sportives, soirées jeux, loisirs créatifs...) aux jeunes hébergés.

### Type d'envoyeurs – nombre et genre des jeunes placés

	Tribunal de la Jeunesse de Bruxelles (SPJ)	Service de l'Aide à la Jeunesse (SAJ) de Bruxelles
Féminin	15	6
Masculin	16	3
Total	31	9

## Quelques chiffres indicatifs

- Nombre de dossiers traités : 40
- Nombre d'entretiens familiaux : 107 (avec les rencontres accompagnées)
- Nombre de prises en charge thérapeutiques : 13 jeunes
- Nombre de prises en charge logopédiques : 7 jeunes
- Nombre de formations collectives (en heure) : 15 h
- Nombre de formations individuelles (en heure) : 51 h
- Nombre de fugues : 0
- Nombre d'actes de délinquance : 0
- Taux de réussite scolaire : 100 %
- Nombre de réunions d'équipe : 22
- Nombre de réunions de synthèse : 23

Durant le confinement, et donc toujours dans le respect des règles sanitaires, différentes activités ont été organisées :

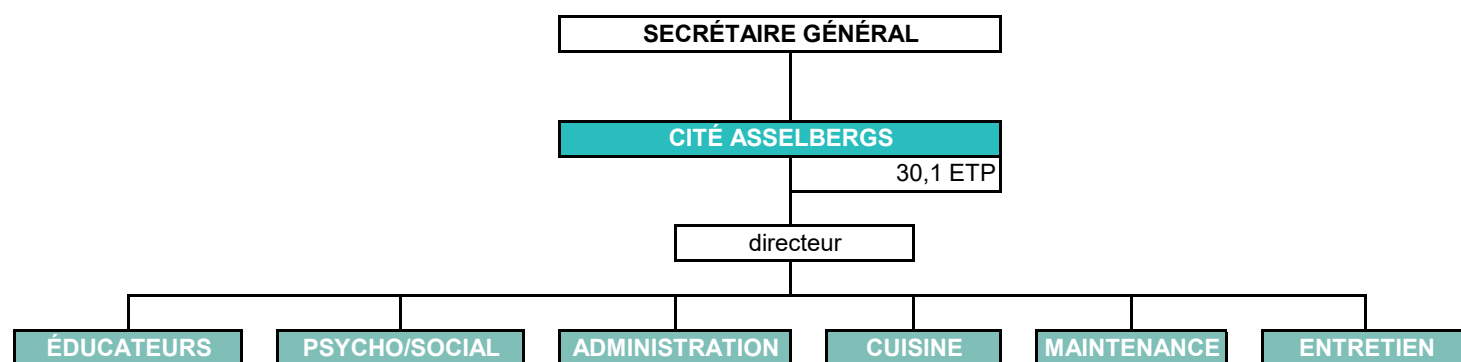
- une chasse aux œufs dans l'enceinte de la Cité
- des séances de Zumba via zoom organisées par le Service Jeunesse de la Commune
- une boum
- de nombreuses activités : pâtisserie, bricolage, jeux de société...
- un suivi scolaire journalier
- un suivi des thérapies via zoom.

# CITÉ ASSELBERGS



## OBJECTIFS PRÉVUS DANS LA NOTE DE POLITIQUE GÉNÉRALE 2020

- Avancement dans la mise en place du projet de maison d'accueil de 20 places pour l'hébergement de parents seuls avec enfant(s) [voir le chapitre du Patrimoine]



## RÉALISATIONS 2020

En 2020, malgré la situation sanitaire exceptionnelle, les jeunes ont pu participer – dans le respect des normes sanitaires – à :

- un spectacle théâtre-impro via le Service Jeunesse de la Commune
- cinq camps organisés par les éducateurs durant l'été, dont un camp offert par l'ASBL 3 Pommes [dans des locations pour nos bulles]
- un spectacle de théâtre « Comme la pluie » en collaboration avec la Roseraie
- la fancy-fair annuelle
- la Saint-Nicolas « adaptée »
- les réveillons de fin d'année
- des activités parascolaires
- de nombreuses balades en parcs et forêts.

Quant à l'équipe éducative et psychosociale, elle a bénéficié de quelques séances de supervisions planifiées avant mars 2020. Un coaching direction/coordination a également été suivi d'octobre à décembre. Parallèlement à cela, l'équipe a continué à se mobiliser sur les Projets Éducatifs Individualisés des jeunes.

# ORDONNANCE SUR LA TRANSPARENCE

## 01 Présences aux réunions

## 02 Salaire annuel du président

## 03 Tableau récapitulatif

## 04 Paiement annuel jetons de présence

## 05 Voyages

## 06 Marchés publics

Depuis le 1er décembre 2018 et chaque année, le CPAS publie différentes informations conformément à l'ordonnance « transparence » du 14 décembre 2017 de la Région de Bruxelles-Capitale\*. Il s'agit d'un moyen pour le CPAS de mettre en œuvre le principe de publicité active de l'administration qui consiste à rendre disponible des informations, pour le citoyen, à l'initiative de l'institution publique.

L'ordonnance prévoit qu'un rapport annuel soit présenté chaque année. Celui-ci contient :

- un relevé détaillé des présences en réunion, des rémunérations et avantages de toute nature ainsi que tous les frais de représentation octroyés à ses mandataires publics
- une liste de tous les voyages auxquels chacun de ses mandataires publics a participé dans le cadre de l'exercice de ses fonctions
- un inventaire de tous les marchés publics conclus par le CPAS, en précisant pour chaque marché les bénéficiaires et les montants engagés, que le marché ait été passé avec ou sans délégation de pouvoir

\* Ordonnance conjointe à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune du 14 décembre 2017 sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois.

## 1. Présences aux réunions

2020											
Liste des conseillers du CPAS d'Uccle	Mandat		Conseil de l'action sociale	Bureau permanent	Comité spécial du service social	Comité de concertation	Comité de gestion des homes	Comité de gestion de la Cité	Vérification de la Caisse	Nombre total de jetons octroyés	Montant total brut en €*
OCMW Ukkel-raadsledenlijst	Mandaat		Raad van maatschappelijk welzijn	Vast bureau	Bijzonder comité voor de sociale dienst	Overlegcomité	Beheerscomité van de rusthuizen	Beheerscomité van het kindertehuis	De kas nazien	Totaal aantal presentiegelden toegekend	Bruto totaalbedrag (€)*
Total Année 2020	Date de début	Date de fin	16	32	63	2	3	0	0	720	161.019,42
Totaal Jaar 2020	Startdatum	Einddatum									
Béatrice CHARLIER Suppléante	01.03.2013	***	15/16	6	60/63	***	3/3	***	***	83	9.854,85
Francis COCHEZ Suppléant	30.11.2005	***	15/16	4	33	***	3/3	***	***	55	6.619,48
Jean-Pierre COLLIN Suppléant	01.03.2019	***	16/16	1	54/63	***	***	***	***	70	8.363,23
Stefan CORNELIS, Président	26.06.2017	***	14/16	26/32	35/63	2/2	3/3	***	***	***	64.598,88 (salaire annuel brut)
Diane CULER Suppléante	26.09.2019	***	13/16	8	53/63	***	***	***	***	73	8.919,79
Florine DE BROUWER Florine DE BROUWER Président f.f.	01.03.2019	***	14/16	22/32	28/63	1/2	***	***	***	93	19.882,13
Guy de HALLEUX Suppléant	02.03.2007	***	16/16	3	61/63	***	***	***	***	80	9.564,22
Kathleen DELVOYE Kathleen DELVOYE Président f.f.	01.03.2013	***	14/16	23/32	44/63	1/2	***	***	***	91	10.789,91
Sabine MOENS de FERNIG Suppléante	01.03.2019	***	15/16	***	6	***	3/3	***	***	24	3.235,35
Jean - Claude PRAET Suppléant	01.03.2019	***	12/16	20/32	***	***	2/3	***	***	34	4.657,46
Jean REBUFFAT Suppléant	22.03.2017	***	16/16	6	60/63	***	***	***	***	82	9.798,56
Cécile ROBA Suppléante	01.03.2019	***	15/16	1	8	***	***	***	***	24	3.081,99
Jérôme THOMAS Suppléant	01.03.2019	***	9/16	***	***	1/2	1/3	***	***	11	1.653,57

\* CAS (146,46 €) - Bureau permanent et Comités spéciaux (117,17 €)

\* Raad voor maatschappelijk welzijn (146,46 €) - Vast bureau en Bijzondere comités (117,17 €)

## 2. Salaire annuel du président

Nom, Prénom	Mois	Montant base	Mensuel brut	Cotisation pension	Imposable	Précompte professionnel	Net payé
Naam, Voornaam	Maand	Basistarief (€)	Maandelijks bruto (€)	Pensioenbijdrage (€)	Belastbaar (€)	Bedrijfsvoorheffing (€)	Netto betaald (€)
Stefan Cornelis	janv-20	37.287,05	5.303,77	397,78	4.905,99	2.109,58	2.796,41
	févr-20	37.287,05	5.303,77	397,78	4.905,99	2.109,58	2.796,41
	mars-20	37.287,05	5.303,77	397,78	4.905,99	2.109,58	2.796,41
	avr-20	37.287,05	5.409,73	405,73	5.004,00	2.151,72	2.852,28
	mai-20	37.287,05	5.409,73	405,73	5.004,00	2.151,72	2.852,28
	juin-20	37.287,05	5.409,73	405,73	5.004,00	2.151,72	2.852,28
	juil-20	37.287,05	5.409,73	405,73	5.004,00	2.151,72	2.852,28
	août-20	37.287,05	5.409,73	405,73	5.004,00	2.151,72	2.852,28
	sept-20	37.287,05	5.409,73	405,73	5.004,00	2.151,72	2.852,28
	oct-20	37.287,05	5.409,73	405,73	5.004,00	2.151,72	2.852,28
	nov-20	37.287,05	5.409,73	405,73	5.004,00	2.151,72	2.852,28
	déc-20	37.287,05	5.409,73	405,73	5.004,00	2.151,72	2.852,28
<b>TOTAL ANNÉE 2020</b>	***	***	<b>64.598,88</b>	<b>4.844,91</b>	<b>59.753,97</b>	<b>25.694,22</b>	<b>34.059,75</b>
<b>TOTAAL JAAR 2020</b>							

## 3. Tableau récapitulatif

Nom	Prénom	Rôle linguistique	Adresse	Fonction	Mandat rémunéré	Date début	Date fin	Rémunération brute (€)	Total jetons de présence	Nombre de réunions	Outils de travail	Voyages / Avantages	Réduction opérée (%)	Total net payé (€)	Date du rapport
Naam	Voornaam	Taalrol	Adres	Functie	Bezoldigd mandaat	Startdatum	Einddatum	Bruto jaarbezooldiging (€)	Totaal presentiegelden	Aantal vergaderingen	Werkinstrumenten	Reizen / Voordelen	Toegepaste verminderingen (%)	Totaal netto betaald (€)	Datum van het verslag
Cornelis	Stefan	NL	Arnold Delvauxlaan, 12	Président	oui	26.06.2017	***	64.598,88	***	80	Ordinateur portable HP Probook 470 G7	***	***	34.059,75	03.02.2021
Charlier	Béatrice	FR	Chaussée de Saint-Job, 273/14	Conseiller	oui	01.03.2013	***	9.854,85	83	84	Ordinateur portable HP Probook 470 G7	***	30	7.884,16	03.02.2021
Cochez	Francis	FR	Avenue de Messidor, 202/13	Conseiller	oui	30.11.2005	***	6.619,48	55	55	Ordinateur portable HP Probook 470 G7	***	100	0,00	03.02.2021
Collin	Jean-Pierre	FR	Rue des Griottes, 35	Conseiller	oui	01.03.2019	***	8.363,23	70	71	Tablette Samsung Galaxy Tab A	***	20	6.690,81	03.02.2021
Culer	Diane	FR	Avenue Bel-Air, 32 bte 16	Conseiller	oui	26.09.2019	***	8.919,79	73	73	***	***	30	6.243,88	03.02.2021
De Brouwer	Florine	FR	Rue Molenvelt, 40	Conseiller, Président f.f.	oui	01.03.2019	***	19.882,13	93	93	Ordinateur portable HP Probook 470 G7	***	35	12.923,41	03.02.2021
de Halleux	Guy	FR	Rue Joseph Bens, 70	Conseiller	oui	02.03.2007	***	9.564,22	80	80	Ordinateur portable HP Probook 470 G7	***	20	7.651,64	03.02.2021
Delvoye	Kathleen	FR	Drève de Carloo, 1 bte 2	Conseiller	oui	01.03.2013	***	10.789,91	91	91	Ordinateur portable HP Probook 470 G7	***	30	7.552,98	03.02.2021
Moens de Fernig	Sabine	FR	Chaussée de Waterloo, 1147C	Conseiller	oui	01.03.2019	***	3.235,35	24	24	***	***	35	2.102,98	03.02.2021
Praet	Jean-Claude	FR	Rue Engeland, 381	Conseiller	oui	01.03.2019	***	4.657,46	34	34	***	***	40	2.794,45	03.02.2021
Rebuffat	Jean	FR	Rue de la Pêcherie, 214	Conseiller	oui	22.03.2017	***	9.798,56	82	82	Ordinateur portable HP Probook 470 G7	***	30	6.859,02	03.02.2021
Roba	Cécile	FR	Vieille Rue du Moulin, 105	Conseiller	oui	01.03.2019	***	3.081,99	24	24	Ordinateur portable HP Probook 470 G7	***	35	2.003,31	03.02.2021
Thomas	Jérôme	FR	Rue du Bourdon, 33	Conseiller	oui	01.03.2019	***	1.653,57	11	11	***	***	35	1.074,82	03.02.2021



## 4. Paiement annuel jetons de présence

Prénom, NOM	Nombre de mois	Mensuel brut	Net payé	Avantages
Voornaam, NAAM	Aantal maanden	Maandelijks bruto (€)	Netto betaald (€)	Voordelen
<b>Béatrice CHARLIER</b>	<b>12</b>	<b>9.854,85</b>	<b>7.884,16</b>	Tablette Samsung Galaxy Tab A
janv-20	1	746,66	712,21	Remplacée par un ordinateur portable HP Probook 470 G7 à partir du 02.12.2020
févr-20	1	717,94	574,37	
mars-20	1	832,81	666,27	
avr-20	1	615,14	377,26	
mai-20	1	615,14	492,13	
juin-20	1	468,68	374,96	
juil-20	1	732,31	585,87	
août-20	1	732,31	585,87	
sept-20	1	849,48	679,61	
oct-20	1	1.083,82	867,09	
nov-20	1	1.376,74	1.101,43	
déc-20	1	1.083,82	867,09	
<b>Francis COCHEZ</b>	<b>12</b>	<b>6.619,48</b>	<b>0,00</b>	Ordinateur HP Probook 470 G7 à partir du 24.11.2020
janv-20	1	287,18	0,00	
févr-20	1	603,07	0,00	
mars-20	1	603,07	0,00	
avr-20	1	146,46	0,00	
mai-20	1	146,46	0,00	
juin-20	1	146,46	0,00	
juil-20	1	234,34	0,00	
août-20	1	849,48	0,00	
sept-20	1	615,14	0,00	
oct-20	1	995,94	0,00	
nov-20	1	1.259,57	0,00	
déc-20	1	732,31	0,00	
<b>Jean-Pierre COLLIN</b>	<b>12</b>	<b>8.363,23</b>	<b>6.690,81</b>	Tablette Samsung Galaxy Tab A
janv-20	1	861,53	804,11	
févr-20	1	717,94	574,37	
mars-20	1	603,07	482,47	
avr-20	1	146,46	2,3	
mai-20	1	380,80	304,65	
juin-20	1	468,68	374,96	
juil-20	1	732,31	585,87	
août-20	1	380,80	304,65	
sept-20	1	849,48	679,61	
oct-20	1	1.113,11	890,52	
nov-20	1	1.142,40	913,95	
déc-20	1	966,65	773,35	
<b>Diane CULER</b>	<b>12</b>	<b>8.919,79</b>	<b>6.243,88</b>	
janv-20	1	746,66	623,17	
févr-20	1	603,07	422,15	
mars-20	1	832,81	582,97	
avr-20	1	263,63	84,03	
mai-20	1	497,97	348,58	
juin-20	1	468,68	328,08	
juil-20	1	585,85	410,10	
août-20	1	849,48	594,64	
sept-20	1	615,14	430,60	
oct-20	1	878,77	615,14	
nov-20	1	1.493,91	1.045,74	
déc-20	1	1.083,82	758,68	
<b>Florine DE BROUWER</b>	<b>12</b>	<b>19.882,13</b>	<b>12.923,41</b>	Tablette Samsung Galaxy Tab A
janv-20	1	861,53	653,34	Remplacée par un ordinateur portable HP Probook 470 G7 à partir du 24.11.2020
févr-20	1	603,07	392,01	
mars-20	1	3.373,19	2.192,59	
avr-20	1	615,14	306,51	
mai-20	1	615,14	399,84	

juin-20	1	849,48	552,16	
juil-20	1	732,31	476,00	
août-20	1	5.526,56	3.592,26	
sept-20	1	1.083,82	704,48	
oct-20	1	1.347,45	875,84	
nov-20	1	3.424,96	2.226,22	
déc-20	1	849,48	552,16	
<b>Guy de HALLEUX</b>	<b>12</b>	<b>9.564,22</b>	<b>7.651,64</b>	Tablette Samsung Galaxy Tab A
janv-20	1	746,66	712,21	Remplacée par un ordinateur portable HP Probook 470 G7 à partir du 08.12.2020
févr-20	1	717,94	574,37	
mars-20	1	717,94	574,37	
avr-20	1	380,80	189,78	
mai-20	1	497,97	398,39	
juin-20	1	615,14	492,13	
juil-20	1	497,97	398,39	
août-20	1	732,31	585,87	
sept-20	1	849,48	679,61	
oct-20	1	1.347,45	1078,00	
nov-20	1	1.376,74	1101,43	
déc-20	1	1.083,82	867,09	
<b>Kathleen DELVOYE</b>	<b>12</b>	<b>10.789,91</b>	<b>7.552,98</b>	Tablette Samsung Galaxy Tab A
janv-20	1	976,40	783,99	Remplacée par un ordinateur portable HP Probook 470 G7 à partir du 25.11.2020
févr-20	1	717,94	502,56	
mars-20	1	717,94	502,56	
avr-20	1	849,48	494,13	
mai-20	1	849,48	594,64	
juin-20	1	849,48	594,64	
juil-20	1	234,34	164,04	
août-20	1	234,34	164,04	
sept-20	1	732,31	512,62	
oct-20	1	1.581,79	1.107,26	
nov-20	1	1.728,25	1.209,78	
déc-20	1	1.318,16	922,72	
<b>Sabine MOENS de FERNIG</b>	<b>12</b>	<b>3.235,35</b>	<b>2.102,98</b>	
janv-20	1	287,18	279,99	
févr-20	1	258,46	168,00	
mars-20	1	258,46	168,00	
avr-20	1	146,46	1,87	
mai-20	1	146,46	95,20	
juin-20	1	146,46	95,20	
juil-20	1	0,00	0,00	
août-20	1	497,97	323,68	
sept-20	1	380,80	247,52	
oct-20	1	527,26	342,72	
nov-20	1	439,38	285,60	
déc-20	1	146,46	95,20	
<b>Jean-Claude PRAET</b>	<b>12</b>	<b>4.657,46</b>	<b>2.794,45</b>	
janv-20	1	373,33	223,99	
févr-20	1	603,07	361,00	
mars-20	1	488,20	292,91	
avr-20	1	497,97	298,78	
mai-20	1	380,80	228,48	
juin-20	1	380,80	228,48	
juil-20	1	380,80	228,48	
août-20	1	117,17	70,30	
sept-20	1	117,17	70,30	
oct-20	1	263,63	158,18	
nov-20	1	673,72	404,24	
déc-20	1	380,80	228,48	

#### 4. Paiement annuel jetons de présence

Nom	Prénom	Rôle	Adresse	Fonction	Mandat rémunéré	Date début	Date fin	Rémunération brute (€)	Total jetons de présence	Nombre de réunions	Outils de travail	Voyages / Avantages	Réduction opérée (%)	Total net payé (€)	Date du rapport
Naam	Voornaam	Taalrol	Adres	Functie	Bezoldigd mandaat	Startdatum	Einddatum	Bruto jaarbezooldiging (€)	Totaal presentiegelden	Aantal vergaderingen	Werkinstrumenten	Reizen / Voordelen	Toegestane verminderingen (%)	Totaal netto betaald (€)	Datum van het verslag
Cornelis	Stefan	NL	Arnold Delvauxlaan, 12	Président	oui	26.06.2017	***	64.598,88	***	80	Ordinateur portable HP Probook 470 G7	***	***	34.059,75	03.02.2021
Charlier	Béatrice	FR	Chaussée de Saint-Job, 273/14	Conseiller	oui	01.03.2013	***	9.854,85	83	84	Ordinateur portable HP Probook 470 G7	***	30	7.884,16	03.02.2021
Cochez	Francis	FR	Avenue de Messidor, 202/13	Conseiller	oui	30.11.2005	***	6.619,48	55	55	Ordinateur portable HP Probook 470 G7	***	100	0,00	03.02.2021
Collin	Jean-Pierre	FR	Rue des Griottes, 35	Conseiller	oui	01.03.2019	***	8.363,23	70	71	Tablette Samsung Galaxy Tab A	***	20	6.690,81	03.02.2021
Culer	Diane	FR	Avenue Bel-Air, 32 bte 16	Conseiller	oui	26.09.2019	***	8.919,79	73	73	***	***	30	6.243,88	03.02.2021
De Brouwer	Florine	FR	Rue Molenveld, 40	Conseiller, Président f.f.	oui	01.03.2019	***	19.882,13	93	93	Ordinateur portable HP Probook 470 G7	***	35	12.923,41	03.02.2021
de Halleux	Guy	FR	Rue Joseph Bens, 70	Conseiller	oui	02.03.2007	***	9.564,22	80	80	Ordinateur portable HP Probook 470 G7	***	20	7.651,64	03.02.2021
Devoye	Kathleen	FR	Drève de Carloo, 1 bte 2	Conseiller	oui	01.03.2013	***	10.789,91	91	91	Ordinateur portable HP Probook 470 G7	***	30	7.552,98	03.02.2021
Moens de Fernig	Sabine	FR	Chaussée de Waterloo, 1147C	Conseiller	oui	01.03.2019	***	3.235,35	24	24	***	***	35	2.102,98	03.02.2021
Praet	Jean-Claude	FR	Rue Engeland, 381	Conseiller	oui	01.03.2019	***	4.657,46	34	34	***	***	40	2.794,45	03.02.2021
Rebuffat	Jean	FR	Rue de la Pêcherie, 214	Conseiller	oui	22.03.2017	***	9.798,56	82	82	Ordinateur portable HP Probook 470 G7	***	30	6.859,02	03.02.2021
Roba	Cécile	FR	Vieille Rue du Moulin, 105	Conseiller	oui	01.03.2019	***	3.081,99	24	24	Ordinateur portable HP Probook 470 G7	***	35	2.003,31	03.02.2021
Thomas	Jérôme	FR	Rue du Bourdon, 33	Conseiller	oui	01.03.2019	***	1.653,57	11	11	***	***	35	1.074,82	03.02.2021

#### 5. Voyages

Nom	Prénom	Rôle	Adresse	Fonction	Mandat rémunéré	Date début	Date fin	Rémunération brute (€)	Total jetons de présence	Nombre de réunions	Outils de travail	Voyages / Avantages	Réduction opérée (%)	Total net payé (€)	Date du rapport
Naam	Voornaam	Taalrol	Adres	Functie	Bezoldigd mandaat	Startdatum	Einddatum	Bruto jaarbezooldiging (€)	Totaal presentiegelden	Aantal vergaderingen	Werkinstrumenten	Reizen / Voordelen	Toegestane verminderingen (%)	Totaal netto betaald (€)	Datum van het verslag
Cornelis	Stefan	NL	Arnold Delvauxlaan, 12	Président	oui	26.06.2017	***	64.598,88	***	80	Ordinateur portable HP Probook 470 G7	***	***	34.059,75	03.02.2021
Charlier	Béatrice	FR	Chaussée de Saint-Job, 273/14	Conseiller	oui	01.03.2013	***	9.854,85	83	84	Ordinateur portable HP Probook 470 G7	***	30	7.884,16	03.02.2021
Cochez	Francis	FR	Avenue de Messidor, 202/13	Conseiller	oui	30.11.2005	***	6.619,48	55	55	Ordinateur portable HP Probook 470 G7	***	100	0,00	03.02.2021
Collin	Jean-Pierre	FR	Rue des Griottes, 35	Conseiller	oui	01.03.2019	***	8.363,23	70	71	Tablette Samsung Galaxy Tab A	***	20	6.690,81	03.02.2021
Culer	Diane	FR	Avenue Bel-Air, 32 bte 16	Conseiller	oui	26.09.2019	***	8.919,79	73	73	***	***	30	6.243,88	03.02.2021
De Brouwer	Florine	FR	Rue Molenveld, 40	Conseiller, Président f.f.	oui	01.03.2019	***	19.882,13	93	93	Ordinateur portable HP Probook 470 G7	***	35	12.923,41	03.02.2021
de Halleux	Guy	FR	Rue Joseph Bens, 70	Conseiller	oui	02.03.2007	***	9.564,22	80	80	Ordinateur portable HP Probook 470 G7	***	20	7.651,64	03.02.2021
Devoye	Kathleen	FR	Drève de Carloo, 1 bte 2	Conseiller	oui	01.03.2013	***	10.789,91	91	91	Ordinateur portable HP Probook 470 G7	***	30	7.552,98	03.02.2021
Moens de Fernig	Sabine	FR	Chaussée de Waterloo, 1147C	Conseiller	oui	01.03.2019	***	3.235,35	24	24	***	***	35	2.102,98	03.02.2021
Praet	Jean-Claude	FR	Rue Engeland, 381	Conseiller	oui	01.03.2019	***	4.657,46	34	34	***	***	40	2.794,45	03.02.2021
Rebuffat	Jean	FR	Rue de la Pêcherie, 214	Conseiller	oui	22.03.2017	***	9.798,56	82	82	Ordinateur portable HP Probook 470 G7	***	30	6.859,02	03.02.2021
Roba	Cécile	FR	Vieille Rue du Moulin, 105	Conseiller	oui	01.03.2019	***	3.081,99	24	24	Ordinateur portable HP Probook 470 G7	***	35	2.003,31	03.02.2021
Thomas	Jérôme	FR	Rue du Bourdon, 33	Conseiller	oui	01.03.2019	***	1.653,57	11	11	***	***	35	1.074,82	03.02.2021

#### 6. MP > 3500 euros

TYPE DE MARCHÉ	DATE DU MARCHÉ	BÉNÉFICIAIRES	MONTANTS	
TYPE OPDRACHT	DATUM VAN DE OPDRACHT	BEGUNSTIGDEN	BEDRAGEN	
services : mission d'assistance a la passation du marché d'assurance du CPAS d'Uccle	24-01-20	DAP Degauquier & Partn	€ 6.000,00	services
diensten : analyse van de verzekeringsportefeuille van het OCMW Ukkel en assistentie bij het organiseren van de overheidsopdracht	29-01-20	Tradura	€ 24.570,00	travaux
Travaux : entretien du parc du Domaine du Neckersgat	06-03-20	Lot 1 Putman	€ 40.344,48	travaux
Werken : onderhoud park Neckersgatdomein	25-03-20	Lot 2 Putman	€ 49.492,42	fournitures
Travaux : mise en conformité TGBT & Cabine HT du HB	25-03-20	Spie Belgium division ics	€ 12.653,05	fournitures
Werken : Brugmann belangrijkste tgbt en hv cabine compliance	03-04-20	Sint Joris : lot 1	€ 4.568,80	fournitures
fournitures : remplacement du serveur de messagerie	29-04-20	CPAS BXL : lot 2	€ 162.340,00	fournitures
Leveringen : vervanging van de e-mailserver	27-05-20	Sint Joris : lot 3	€ 72.342,00	fournitures
Fournitures : accord cadre de cartouches d'encre pour les imprimantes	15-07-20	Colruyt	€ 33.057,84	fournitures
Leveringen : raamovereenkomst met als voorwerp de levering van informatica-artikelen	27-05-20	Autrosystems	€ 15.320,00	services
Fournitures : chariot chauffant + plateaux	15-07-20	Autrosystems	€ 15.320,00	services
Leveringen : verwarmingskar + dienbladen	17-07-20	H.F. Group sprl	€ 11.955,00	fournitures
Fournitures : location et/ou entretien du linge pour les maisons de repos	04-09-20	LOXAM	€ 12.815,26	fournitures
Leveringen : Verhuur en / of onderhoud van linnen voor verpleeghuizen	04-09-20	Synlab Belgium sprl	€ 23.000,00	fournitures
Fournitures : denrées alimentaires et non-alimentaire	18-09-20	King Belgium	€ 4.331,45	fournitures
Leveringen : voedingswaren en niet voeding	02-10-20	Clôtures Noyez S.A.	€ 3.728,30	travaux
Fournitures : Matériaux de construction	06-11-20	Secure Electronics	€ 11.773,00	travaux
Leveringen : bouwmaterialen	06-11-20	Secure Electronics	€ 11.773,00	fournitures
Services : entretien système alarme incendie	25-11-20	Lot 1 achat véhicule : Renault Drogenbos	€ 24.957,22	fournitures
Diensten : onderhoud branddetectie alarm	25-11-20	Lot 2 achat et installation borne : ZeBorne	€ 2.126,17	fournitures
Services : home brugmann – entretien de l'installation d'alarme incendie pendant 4 ans	25-11-20	Spie Belgium division ics	€ 130.000,00	fournitures
Diensten : home brugmann - onderhoud van het brandalarmsysteem voor 4 jaar	27-11-20	Horeca Gerkens	€ 8.011,00	fournitures
Fournitures : centrales d'alarme incendie et échelles d'évacuation	27-11-20	Printemat	€ 6.438,00	fournitures
Leveringen : brandalarmen + evacuatieladders	04-12-20	Schäffer Shop	€ 4.636,00	fournitures
Fournitures : Conteneur COVID	18-12-20	Adeona BV	€ 6.839,22	fournitures
Leveringen : COVID container	TOT		€ 887.598,02	
Fournitures : testing COVID 19				
Leveringen : testing COVID 19				
Fournitures : Autolaveuse + entretien durant 4 ans				
Leveringen : Schrobmachine + onderhoud gedurende 4 jaar				
Travaux : placement d'un portail de sécurité				
Werken : plaatsing van een beveiligde toegangspoort				
Travaux : installation système vidéosurveillance + entretien 5 ans				
Werken : installatie camera bewaking systeem + onderhoud 5 jaar				
Fournitures : domaine du neckersgat – installation d'un système de vidéosurveillance au fonpavo et son entretien pendant 5 ans				
Leveringen : domaine du neckersgat - installatie van een videobewakingsstelsel in fonpavo en het onderhoud gedurende 5 jaar				
Fournitures : Voiture électrique avec entretien pendant 4 ans et installation borne de recharge universelle				
Leveringen : Aankoop en onderhoud gedurende 4 jaar van een elektrisch bedrijfswagen en installatie van een universeel laadstation				
Fournitures : solution teletravail				
Leveringen : oplossing voor werk op afstand				
Fournitures : four professionnel				
Leveringen : professionele oven				
Fournitures : rogneuse				
Leveringen : papiersnijmachine				
Fournitures : armoires vestiaires + armoires à linge				
Leveringen : vestiairekasten + linnenkasten				
Fournitures : remplacement du logiciel de facturation de la crèche asselbergs				
Leveringen : vervanging van de software van kinderopvang van creche asselbergs				







**Phone @ Fax :**

Tel +32 2 370 75 11  
Fax +32 2 332 04 86



**Email :**

[info@cpasuccle.be](mailto:info@cpasuccle.be)



**Web :**

[www.cpasuccle.brussels](http://www.cpasuccle.brussels)  
[www.ocmwukkel.be](http://www.ocmwukkel.be)

# CPAS UCCLE

**Address :**

CPAS d'Uccle | OCMW van Ukkel  
Administration centrale | Centraal bestuur  
860 Chaussée d'Alsemberg-Alsembergsesteenweg  
B-1180 Uccle-Ukkel